ESTIMATES

Canada Firearms Centre

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-117
ISBN 0-660-62557-1

Canada Firearms Centre

2004-2005

Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

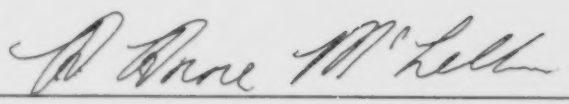

A. Anne McLellan
Solicitor General of Canada
(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

Table of Contents

Section 1 – Messages **1**
1.1 Minister's Message 1
1.2 Message from the Commissioner of Firearms 3
1.3 Management Representation Statement 5

Section 2 – Raison d'être **7**
2.1 Background, Mandate, Mission and Values 7
2.2 Benefits of the Firearms Program to Canadians and Society 9

Section 3 – Planning Overview **13**
3.1 Overview 13
3.2 Ten-Year Cost Perspective 13
3.3 Planning Context and Strategic Situation 14
3.4 Meeting Future Challenges 14
3.5 Key Directions for CAFC 15

Section 4 – Plans and Priorities by Strategic Outcome **17**
4.1 Summary of Strategic Outcomes and Priorities 17
4.2 Plan by Strategic Outcome: Long-Term Benefits, Strategies, Activities, Risks/Challenges, and Lessons Learned 18
4.3 Management Accountability Framework 22
4.4 Performance Measurement Framework 23

Section 5 – Organization **27**
5.1 Relationship Between Business Line Structure and Strategic Outcomes for Total Planned Spending 27
5.2 Overview of Accountability Structure 27
5.3 Operations of the Canada Firearms Centre 28
5.4 Relationships with Federal Departments 29
5.5 Organizational Structure 32
5.6 Total Planned Spending: 2004-2005 33
5.7 Departmental Planned Spending 33

Section 6 – Other Information **35**
6.1 Contacts for Further Information 35
6.2 Legislation Administered by the Canada Firearms Centre 36
6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports 36

Annexes **37**
Table 1 – Details on Project Spending 39
Table 2 – Project Status Report 41
Table 3 – Summary of Transfer Payments 43
Table 4 – Details on Transfer Payments 45
Table 5 – Source of Non-Respendable Revenue 47
Table 6 – External Charging 49
Table 7 – Canadian Firearms Information System Renewal Project 51
Table 8 – Major Regulatory Initiatives – Canada Firearms Centre 53
Table 9 – Net Cost of Program for the Estimates Year (2004-2005) 55
Table 10 – Horizontal Initiatives 57
Table 11 – Canadian Firearms Program: Federal Government Costs and Anticipated Planned Spending Requirements 61

Index **65**

105-00999/

Section 1 – Messages

1.1 Minister's Message

I am pleased to present the first Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canada Firearms Centre (CAFC). In previous years, information for the Canadian Firearms Program was included in the overall Department of Justice RPP. This report is the result of two important organizational changes the government made in April 2003 to strengthen the management and accountability of the CAFC.

The first change was to transfer responsibility for the Program from the Minister of Justice to the Solicitor General (now the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC)). This decision was made recognizing that the CAFC had evolved into a more operational, rather than developmental mode. Hence, it would be better situated within the PSEPC Portfolio, alongside other operational entities serving the objective of public safety. Furthermore, this realignment facilitated the CAFC's working relationships with its partners, most notably the Royal Canadian Mounted Police and the Canada Border Services Agency.

The second change was to establish the CAFC as a separate department reporting to the Minister. This decision was made in response to the needs expressed by Parliament and the public to have more complete and reliable information respecting the Firearms Program. As a stand alone department, the CAFC now has its own vote structure and produces separate reports for Parliament.

Another important change was made in May 2003 with the appointment of the first Commissioner of Firearms, a position created with the passage of *Bill C-10A* that same month. The Commissioner is fully accountable to me for the management of the CAFC and ensuring effective relations with Program partners.

This RPP provides more information than ever before on the planned directions, spending and challenges of the CAFC. I am confident that readers will appreciate the importance of achieving effective firearms control, as well as the attention that is being given to sound, prudent and transparent management of the resources Parliament has voted.

Public safety is the *raison-d'être* of the *Firearms Act*. Consequently, the first and most critical strategic outcome in the RPP is to maximize the public safety benefits of the Firearms Program.

The CAFC ensures that the Firearms Program improves public safety by deterring the misuse of firearms, and controlling and limiting access to specific types of firearms. This is achieved by ensuring that safety training requirements are met, individuals and businesses are licensed, and firearms are registered. Licensing ensures that an individual who poses a threat to himself or herself or public safety does not have legal access to firearms. Registration encourages responsible firearm ownership and is an instrument that provides critical information to public safety officials in their investigations and helping curb illegal firearms smuggling and trafficking.

There is solid public support for firearms control in Canada. Equally, there is a keen interest in ensuring this significant investment in public safety is achieving real results at a reasonable cost.

In February 2003, the government announced the Gun Control Program Action Plan, which included many initiatives to improve effectiveness and efficiency. I am pleased to report that this Action Plan is now virtually fully implemented and, as a result, Program services and management have been significantly enhanced.

More needs to be accomplished in 2004-05. Consultations launched last Fall as well as a formal review initiated early this year have identified further needs and expectations that the Firearms Program be properly focused to provide an even better public safety dividend at the lowest reasonable cost. The result of these consultations and review activity is expected in the near future.

Canadians want effective gun control. Firearms are an important part of our heritage, culture and economy. We must manage their use for the sake of our citizens, our communities and our country. The CAFC is making, and will continue to make, an essential contribution to public safety by promoting responsible gun use, helping to keep firearms out of the hands of those who may pose a threat to themselves or others, and supporting crime prevention and law enforcement efforts to combat gun-related crimes.

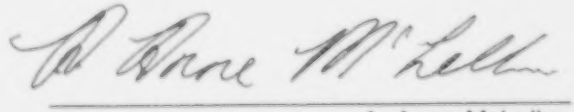

A. Anne McLellan
Solicitor General Of Canada
(Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

1.2 Message from the Commissioner of Firearms

In February 2003, I joined the Canada Firearms Centre (CAFC) as its Chief Executive Officer. Subsequent amendments to the *Firearms Act* (Bill C-10A) established a new position of Commissioner of Firearms to which I was appointed in May 2003.

Another organizational change as a result of Bill C-10A was the transfer of the Registrar of Firearms from the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) to the CAFC. This realignment will enhance coordination and efficiency.

Over the course of 2003-2004, the CAFC worked to support the Solicitor General, now Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, in achieving the objectives of the *Firearms Act*.

Improving service was a priority and I am pleased to report many improvements. The central call centre is now responding to telephone enquiries within a few minutes. Licence and registration applications are being processed well within established service standards. New Internet-based services have been introduced to increase the speed, accuracy, simplicity and cost-effectiveness of services.

The CAFC will continue to pursue service improvements as quality service is essential to achieving public acceptance of, and willing compliance with, the *Firearms Act*. Based on existing estimates of firearms usage in Canada, we are achieving 90% compliance with the licensing requirements, and 86% compliance with registration requirements.

While these figures are positive, particularly in light of licensing and registration requirements being quite recent, they are not enough. We are committed to reaching even higher levels of compliance in order to achieve the maximum public safety benefits of firearms control. One of CAFC's challenges over the next while will be to develop effective and reasonable approaches to address the areas of non-compliance that exist.

Over the next year, the CAFC will continue to ensure that the public safety benefits of the Canadian Firearms Program are optimized. The CAFC will continue to work closely with police services and agencies to support enhanced use of Firearms Program information at the community level to better prevent and respond to firearms misuse.

To ensure the most complete and accurate data in the Canadian Firearms Registry, the CAFC will develop and implement a strategy for the rejuvenation of the Verifiers Network. The CAFC will also develop strategies to enhance public awareness with the law. This will be achieved by mailing licence renewal notices and licence applications well before an individual's licence expires, by revising existing, and developing new, Firearms Program information products and making them readily available on the CAFC Web site.

In collaboration with Chief Firearms Officers, the CAFC will be updating the material for the Canadian Firearms Safety Courses and will find new and improved means to facilitate the delivery of these important courses.

The CAFC will also work closely with the Canada Border Services Agency, the Department of Foreign Affairs, the Department of International Trade, the RCMP, international organizations and other nations to deter the illegal movement and trafficking of firearms across international borders.

In developing strategies and approaches to delivering the Firearms Program, the CAFC receives excellent support and suggestions from our delivery partners, both federal and provincial. We have also instituted a Program Advisory Committee of non-CAFC representatives who bring a wealth of expertise and experience to our efforts to achieve excellence. In addition, national organizations with an interest in firearms have proved to be a rich source of ideas and feedback.

Another priority over the last year was to identify and implement improvements to our operating processes and management practices in order to realize efficiencies. Key developments have been the consolidation of the two former processing centres into one, located in Miramichi, New Brunswick and the creation of a single headquarters in Ottawa.

More work will be carried out in 2004-2005 to realize further efficiencies in our operations. A particular focus is our investments in information technology to determine the most cost-effective solution for the future. It is also anticipated that the Government Review of the Canadian Firearms Program, currently underway, will result in additional measures to achieve efficiencies which will be acted upon in 2004-2005 and beyond.

This is the CAFC's first Report on Plans and Priorities. It sets out the means by which we intend to achieve our two strategic outcomes: first, ensuring that public safety benefits of the *Firearms Act* are maximized; and secondly, that the CAFC has an effective Management Accountability Framework to deliver its Program.

There have been many challenges along the way in implementing the Canadian Firearms Program; however, valuable progress has been made towards achieving this key public safety objective. The staff at the CAFC have over the years, demonstrated their professionalism, dedication and determination to rise to these challenges.

I have every confidence that with our plans and our people we will continue to provide Canadians with quality service at a reasonable cost.

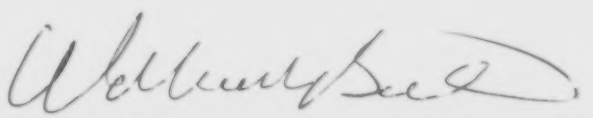

William V. Baker
Commissioner of Firearms
Canada Firearms Centre

1.3 Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

We submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canada Firearms Centre.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities:*

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by Treasury Board Secretariat.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

William V. Baker
Commissioner of Firearms

MAY 19 2004
Date

John Brunet, CA
Chief Financial Officer

MAY 19 2004
Date

Section 2 – Raison d'être

2.1 Background, Mandate, Mission and Values

Background

In 1994, the Government announced that it would take firm action to reduce firearms tragedies, accidental deaths or injuries, and the criminal use of firearms by strengthening controls on firearms. Following consultations with stakeholders, the Minister of Justice introduced *Bill C-68 "An Act Respecting Firearms and Other Weapons"* in February 1995. This Bill was passed by Parliament and received Royal Assent in December 1995.

The three key parts of the original legislative component of the Canadian Firearms Program are:

- The *Firearms Act*, including the establishment of a system for the universal licensing and registration of firearms;
- An amended Part III of the *Criminal Code* containing a re-working of offence sentence provisions and a prohibition of a wider range of firearms; and
- Border controls for the import and export of firearms.

In January 1996, the Department of Justice established the CAFC to oversee the implementation of the Firearms Program. Since that time the CAFC has provided leadership in promoting a safe public environment in Canada by:

- Regulating the use of firearms through licensing, registration and other controls;
- Enhancing public awareness of responsible firearms use and storage; and
- Providing support to partners in the application of the law.

In 2003, the Government took two key initiatives that have had a major impact on the day-to-day operations of the CAFC and the administration of the Firearms Program:

- The announcement of the Government's *Gun Control Program Action Plan*, a blueprint for improving the Program's services. (This Plan was prepared principally in response to recommendations of the Auditor General); and
- The passage and Royal Assent of amendments to the *Firearms Act* and *Criminal Code – Bill C-10A*, in May.

Mandate

Since April 2003, responsibility for implementing the *Firearms Act* has rested with the Department of Public Safety and Emergency Preparedness Canada. The CAFC continues to develop and oversee an effective firearms registration and licensing system to meet the Government's principal obligations under the Act. This responsibility involves conducting the following activities:

- Licensing for all firearm owners including individuals and businesses;

- Protecting public safety through continuous eligibility screening of all firearm owners and follow up investigations of incidents and, when appropriate, revocation of firearms licences;
- Firearms-related education and public awareness;
- Issuance of public agency numbers and recording of public agency firearms' inventory; *(mostly not in force)*
- Registration and tracking of all firearms through the control of business and private firearms transfers;
- Issuance of authorizations to carry handguns and to transport restricted and prohibited firearms;
- Control of firearms imports and exports; *(partially in force for non-residents)*
- Approval of shooting clubs and shooting ranges;
- Approval of gun shows; *(not yet in force)* and
- Providing access to records related to firearm owners and to firearms, in accordance with applicable privacy and access to information legislation to police and other law enforcement agencies.

Mission

The mission of the CAFC is to enhance public safety by helping reduce death, injury and threat from firearms through responsible ownership, use and storage of firearms, and by providing police and other organizations with expertise and information vital to the prevention and investigation of firearms crime and misuse in Canada and internationally.

Values

In pursuing its mission, the CAFC:

- Respects the lawful ownership and use of firearms in Canada and supports firearm users with quality service, fair treatment and protection of confidential information;
- Recognizes that the involvement of the provinces, other federal agencies, Aboriginal Peoples, police organizations, firearm owners and users, safety instructors, verifiers, businesses, and public safety groups is essential for effective Program delivery and achieving success;
- Commits to ongoing improvement and innovation in order to achieve the highest levels of service, compliance, efficiency, and overall effectiveness;
- Informs and engages its clients and stakeholders in reviewing and developing policy, regulations and legislation and in communicating critical information on Program requirements and results;
- Manages its resources prudently to provide good value for money, and clear and accurate reporting of Program performance and resource management; and

- Upholds the values and ethical standards of the Public Service of Canada and is committed to fair staffing, employee development and a work environment that encourages involvement and initiative.

2.2 Benefits of the Firearms Program to Canadians and Society

The objective of the Canadian Firearms Program is to reduce firearms-related death, injury and crime and to promote public safety by universal licensing of firearm owners and registration of firearms.

The licensing and firearms registration elements of the *Firearms Act* are closely linked to the Government's goal of reducing and preventing the misuse of firearms. Both elements are integral and necessary to the success of the Program. Specific benefits to Canadians of the Government's Firearms Program include the following:

Licensing plays a crucial role in achieving the goal of public safety by ensuring that firearm owners meet specific safety standards. Before a licence is issued, each applicant must have knowledge of safe handling and use of firearms. In order to apply for a firearms licence, individuals must first pass the Canadian Firearms Safety Course (CFSC) to possess and acquire non-restricted firearms or the CFSC and the Canadian Restricted Firearms Safety Course (CRFSC) to possess and acquire restricted and prohibited firearms. The courses teach firearm users about safe handling, use, storage, display and transportation of firearms and ammunition. Course material also reminds individuals of their social responsibility and the requirements of the *Firearms Act* and its Regulations. Passing the test included in the course is a prerequisite for obtaining a firearms possession and acquisition licence.

Enhanced screening has kept firearms out of the hands of those who should not have them. Applicants are able to obtain a firearms licence when they successfully pass the screening process. Information collected from an application for a firearms licence is used to conduct a variety of background checks. This information includes the personal history of the applicant, spousal notification, references, and a current photograph of the applicant. An individual must provide personal information about the previous five years that may preclude them from owning a firearm. This information assists Chief Firearms Officers (CFOs) to make informed decisions as to whether individuals should be permitted to own and/or acquire firearms. Since December 1, 1998, over 12,000 licences have been refused or revoked by public safety authorities. Continuous eligibility screening helps flag incidents that may require CFO investigation.

Another important part of licensing is spousal notification, which serves to help manage the risk of improper use of firearms. Applicants must provide the name and telephone number of their current spouse or common-law partner, and any former spouse or common-law partner they have lived with in the past two years. The spouse or common-law partner must sign the application form to show they are aware of the application. The application form also provides a telephone number the person may call if they have any safety concerns. Where a spouse or common-law partner has not signed the application, the Chief Firearms Officer must contact this person and give them notice of the application to ensure they are aware of the application. This notice also encourages people to voice any concerns they may have about an applicant.

Before issuing a licence, the Chief Firearms Officer must consider specific concerns from former or current spouses or common-law partners to ensure that they or other persons are not at risk if the applicant obtains a licence.

Since the Canadian Firearms Information System (CFIS) is linked to local police databases, continuous eligibility checks are conducted on each licence holder. Police are usually among the first to observe patterns of behaviour or events that are early indicators of violence. An officer may be concerned enough about the incident or individual to place a record in the Firearms Interest Police (FIP) database. On a daily basis, new FIP entries are compared to information on persons listed in CFIS, including applicants. This means that if a violent incident is logged at the local level, firearms officers across Canada are informed and able to take appropriate action quickly. These checks help keep firearms out of the wrong hands.

Chief Firearms Officers will only issue a licence if an applicant meets the required safety criteria and does not pose a threat to himself, members of his family or the general public.

The registration of firearms is another essential element of the Canadian Firearms Program. Registration provides the link between a firearm and its rightful owner and enhances owners' accountability for their firearms.

Registration of firearms provides law enforcement officers with critical information and enables them to track firearms when investigating gun crimes and gun smuggling, identifying stolen firearms, identifying and developing strategies to address risks before responding to a call, and distinguishing legally owned firearms from those acquired by illegal means.

The Canadian Firearms Program also enhances the safety of front-line police officers by providing them with critical information about firearms and their owners through an on-line database, known as the Canadian Firearms Registry On-Line (CFRO). An example of this could be when a dispatched police officer responds to a domestic violence incident. The officer is able to find out in seconds if a firearms licence or a registration certificate has been issued to anyone in the residence. Police from across Canada are making effective use of the CFRO. In fact, police and other public safety officials have made 2.9 million CFRO queries since February 1999. Current usage is more than 1,900 queries daily.

The registration of firearms via the Internet have been so successful that close to 80% of registration applications now take place on-line by firearm owners.

Registration also facilitates the enforcement of firearms prohibition orders and allows police to take preventative action, such as removing all firearms from situations of domestic violence.

Approximately 200 calls are made monthly by police agencies to the CAFC police information call centre, confirming licences and firearms registrations.

The *National Weapons Enforcement Support Team (NWEST)* is another Firearms Program tool used by law enforcement services across the country. It is a network of highly trained and experienced individuals located throughout Canada. NWEST works in a support role with local law enforcement in criminal investigations involving firearms or assists in anti-trafficking and anti-smuggling efforts. The team also helps the police community in dealing with issues of violence with firearms. Since it became operational in 2001, NWEST has provided assistance to more than 7,500 police investigations, conducted more than 3,400 firearms traces (domestic, American and international) and provided more than 800 information sessions to the policing community. On April 1, 2003, NWEST moved from the CAFC to the National Police Services of the RCMP.

Section 3 – Planning Overview

3.1 Overview

The Firearms Program is a multi-departmental and multi-jurisdictional Program for which the CAFC has lead responsibility. The CAFC funds its services and programs through operating expenditures and through contributions agreements.

The CAFC operates the electronic Canadian Firearms Information System (CFIS). It also administers the Chief Firearms Officer responsibilities in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Newfoundland and Labrador, Yukon, Northwest Territories and Nunavut. The RCMP operates the Canadian Police Information Centre (CPIC), which interfaces with CFIS. The RCMP also administers the National Weapons Enforcement Support Team (NWEST). The Canada Border Services Agency is responsible for administering elements of the Firearms Program at Canada's borders. In addition to funding its own activities through parliamentary appropriations, the CAFC reimburses incremental costs incurred by the RCMP and the Canada Border Services Agency in support of the Firearms Program. The RCMP obtains funding for NWEST through its own parliamentary appropriations.

The provinces of Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, Quebec and Ontario administer the Chief Firearms Officer function within their own jurisdictions in a manner consistent with the *Firearms Act* and the direction from their governments. These provincial operations are also funded by the Government of Canada in accordance with contribution agreements entered into with CAFC. The CAFC also works with Aboriginal and other community organizations to ensure that compliance with the legislation is facilitated for all Program clients. Involvement of Aboriginal and other community organizations is funded through contribution agreements with the CAFC.

3.2 Ten-Year Cost Perspective

At its inception, the multi-departmental, multi-jurisdiction nature of the Firearms Program resulted in a complex Program design and administrative regime. Dealing with these complexities in a highly charged environment and compressed licensing and registration deadlines resulted in significant costs being incurred. The below chart depicts the CAFC's costs incurred since its inception. Costs have declined dramatically since the $200M peak in 2000-2001. Operating costs are now roughly one half of what they were in the peak year. Costs are expected to decline further in future years as the results of the Government Review and the Continuous Improvement Plan are implemented.

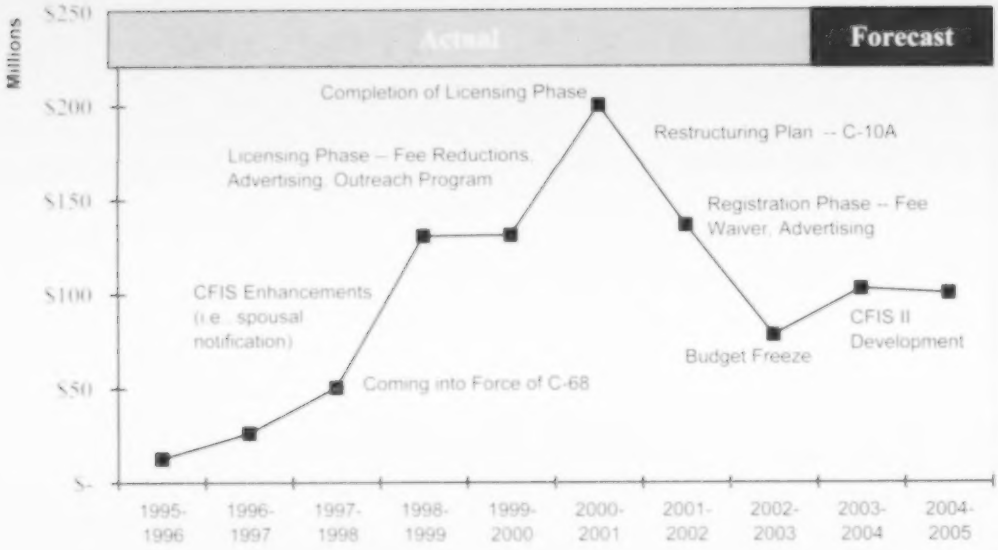

3.3 Planning Context and Strategic Situation

Management of the CAFC and the Firearms Program must continue to take into account significant public debate and a level of concern regarding firearms policy and Program costs. Partly in response to the December 2002 report of the Auditor General, the government announced the Gun Control Program Action Plan. Significant improvements have been achieved in implementing the Action Plan. This includes, for example, improved service to Canadians through greater Internet access, establishing and applying service delivery standards for licensing and registration processes, and better and faster 1-800 line services. The creation of the CAFC as a stand-alone department with an independent reporting framework improved transparency and accountability by allowing Parliamentarians and Canadians to be better informed about the Firearms Program.

2004-2005 will be another year of change and improvement for the Firearms Program as the results of the recently announced review of the Firearms Program will be implemented. Consultations and communications with stakeholders and Program partners will be essential in order to manage and define expectations and address any concerns that may be raised. Parliament will be directly involved with any new legislative or regulatory initiatives required.

3.4 Meeting Future Challenges

The Canadian Firearms Program is, at its core, about delivering on a daily basis quality service to Canadians in support of safe and healthy communities.

The CAFC will continue to focus on protecting public safety while working to contain costs, enhance its business operations, and minimize burdens on firearm owners and businesses. This applies to front line delivery services such as the Chief Firearms Officers, the processing of licence and registration applications and the provision of information vital to local law enforcement. It also applies to operational support functions such as Contracting, Communications and Human Resources. An ongoing priority for the CAFC will be to demonstrate and communicate clearly the benefits of the Firearms Program and how Canadians get value on their investment in it.

The CAFC will face many new and significant challenges in the coming year. Primarily among them will be the implementation, in a cost-effective manner, of the recommendations emanating from the Government's Review of the Program. In addition, management focus will be directed towards establishing a firm foundation for the Program's future information technology infrastructure, actively pursuing national standards for the delivery of the Program, and enhancing ongoing performance measurement.

Together with the RCMP and the police community at large, the Canada Border Services Agency, the Department of Foreign Affairs and International Trade, and others, the CAFC will continue to ensure the best possible use of Program information in support of crime prevention, investigations of firearms related crimes, and combating firearms trafficking and smuggling.

New and reinvigorated partnerships with other federal departments, the provinces, Aboriginal Peoples and community groups will be essential to the CAFC achieving its strategic objectives and outcomes.

3.5 Key Directions for CAFC

The broad orientations that have been guiding the work of the CAFC over the past year are listed below. Since the Program is about public safety, the first overarching key direction steers the CAFC continually to optimize public safety benefits to Canadians. The other six directions emanate from the Government of Canada's commitment to improve Program administration and enhance Program accountability.

1. ***Ensure that the public safety benefits of the Canadian Firearms Program are optimized*** – In all measures it takes, CAFC is motivated to ensuring that the public safety benefits of the Firearms Program are maximized. The approach to continuous improvement will ensure that service delivery and administration remains efficient without compromising the public safety benefits of the Program. For example, we continue to work with the police community to ensure more effective use of Program information.

2. ***Ensure public input for continuous Program improvement*** – The CAFC completed broad public and stakeholder consultations in Fall 2003. Work to develop an ongoing outreach strategy will permit the CAFC to continue to work with stakeholders to strengthen Program delivery. Public input will continue to be vital to achieving success and to delivering results for Canadians.

3. ***Improve service delivery*** – CAFC is committed to continuing to improve its services. Publicly posted service standards for licence and registration applications continue to be met. On-line services continue to be successful and improving on-line delivery continues to be a priority. CAFC remains committed to ensuring that clients seeking services by phone are also well served. Call wait time will continue to be monitored and steps taken to ensure that service levels for resident and non-resident inquiries remain high.

4. ***Increase efficiency of operations*** – CAFC is committed to the continued improvement to the efficiency of its operations through a Continuous Improvement Plan. Some of the measures undertaken include consolidation of processing sites, new Internet-based services, and enhanced call centre response.

5. ***Enhance compliance with the law*** – Program effectiveness requires continued and enhanced compliance with the law. For example, the CAFC has begun to mail out notices and applications to remind licence holders to renew their licence. Compliance is furthered by working closely with CFOs, concerned federal agencies, the provinces, police organizations and other public safety and health officials, as well as with firearm owners and users.

6. ***Strengthen financial and human resources management*** – Efficiency can be achieved only with strong financial and human resources management. Financial management at the CAFC has been strengthened and capacity to ensure that the CAFC meets its financial targets is being put into place. Effectiveness is dependent on having a properly engaged workforce. As a newly created department, CAFC has instituted a departmental labour management infrastructure and will continue to work with employee representatives and to take steps to inform and engage employees about the Program and its development.

7. ***Report to Parliament and the public on performance*** – CAFC is committed to high quality, clear reporting to Parliament and the public. The new departmental structure requires separate reporting. Full costing is transparent in this *Report on Plans and Priorities* and outcomes will be presented in the *Departmental Performance Report*. Also, the legislative requirement for the Commissioner of Firearms to report to Parliament provides an additional opportunity for Parliamentarians to be fully and clearly informed on the nature and scope of the CAFC as well as the Canadian Firearms Program.

Building on the past years' key directions and the challenges ahead, the CAFC has identified two strategic outcomes and associated priorities that it will pursue over the next three years. Details are provided in **Section 4.0**.

Section 4 – Plans and Priorities by Strategic Outcome

4.1 Summary of Strategic Outcomes and Priorities

CAFC Vision: Safer homes, safer streets in Canada.			
Strategic Outcomes	Priorities	Associated Resources 2004-2005	Type of Priority (previous, ongoing, or new)
Maximize public safety benefits of the *Firearms Act*.	• Licensing of Firearm Owners/Businesses: ○ Issuing licences, licence renewal (load-levelling), and strategies for enhanced compliance; ○ Safety education/training – update and/or amend in safety courses across the country; and ○ Providing information to key stakeholders and the public, and outreach to communities, including Aboriginal communities.	63.7M	Ongoing Ongoing/new Ongoing
	• Registration of Firearms – Domestic and Import: ○ Ongoing registrations and rejuvenation of the Verifiers Network; ○ Establishing a firm foundation of the Program's information technology infrastructure; and ○ Contribute in international work in combating firearms crime.	26.6M	Ongoing/new Ongoing Ongoing
	• Support of the Legal/Justice System: ○ Implement amended *Firearms Act* regulations; and ○ Enhance law enforcement agencies' use of Firearms Program information.	1.4M	New Ongoing
	TOTAL	***$91.7M***	
Effective management of the Program.	• Clients and stakeholders engagement/consultations; • Continuous improvement and innovation; • Effective resource management and improving transparency and reporting; and • HR Modernization and development of departmental infrastructure.		Ongoing/new Ongoing New New
	TOTAL	***$8.6M***	

4.2 Plan by Strategic Outcome: Long-Term Benefits, Strategies, Activities, Risks/Challenges, and Lessons Learned

STRATEGIC OUTCOME 1:

Maximize public safety benefits of the *Firearms Act*.

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Planned Spending	**$91.7M**	**See note below**	**See note below**

Long Term Benefits

Registration of all Firearms:

- An effective firearms system that reduces criminal access to firearms and provides useful information for law enforcement purposes; and
- Increased public confidence that firearms ownership and use is lawful and responsible.

Licensing of Firearm Owners and Businesses:

- Improved understanding of the purposes and benefits of the Firearms Program;
- Firearms deaths and injuries are reduced;
- Enhanced compliance with the law; and
- Public acceptance and reliance of safety education/training as initial step to licensing.

Key Performance Indicators

- Appropriate steps applied in the licensing and registration processes as it relates to individuals and firearms.
- Correlation between the implementation of the Firearms Program and the rate of firearms accidents, homicides, suicides over the long term.
- Availability, and reach, of safety courses.
- Increased availability, and reliance by our partners, of relevant, high quality information provided by CAFC.

Strategy

Deliver the Canadian Firearms Program through effective provision of services and Continuous Improvement Plan and outreach resulting in sustained and enhanced compliance with the law.

Note: The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

STRATEGIC OUTCOME 1:

Maximize public safety benefits of the *Firearms Act. cont'd*

Activities

Enhance information technology infrastructure to improve timely access to licensing and registration information by key stakeholders and also to integrate multiple systems ('one-stop-shop' for corporate applications);

Implement revised *Firearms Act* regulations, including the design and processing of revised/new CAFC forms;

Modify, expand and apply service standards;

Work with police services and agencies to support enhanced use of Firearms Program information at the community level to prevent and respond to the misuse of firearms;

Develop strategies for targeted compliance and licence renewal;

Develop and implement a strategy for the rejuvenation of the Verifiers Network;

Design and implement a client-centered approach to external communications through all channels/mechanisms (e.g. internet, call centre, courses, correspondence, etc.) by:

- Developing general Firearms Program information;
- Developing specialized communications materials for specific target audiences (e.g. police, businesses);
- Facilitating ongoing consultations with specialized audiences;
- Re-designing information products and making them readily available on CAFC web-site; and
- Developing an outreach strategy;

Develop and update/amend safety courses materials and facilitate the delivery of Canadian Firearms Safety Courses.

Risks/Challenges

- Managing within approved funding to meet ongoing legislative obligations contained in the *Firearms Act*;
- Delays in implementation of elements in *Bill C-10A* and its Regulations, including the Program's informatics infrastructure;
- Inconsistent provincial approaches to Program delivery;
- Continued organized resistance to licensing and firearms registration by non-compliant individuals/groups/organizations;
- Uneven law enforcement agencies support and usage of firearms registration information; and
- Implementation of recommendations stemming from the Government's Review of the Program.

Lessons Learned

- Program forms have been redesigned and simplified since many clients found the previous forms complex and cumbersome;
- Compliance has increased as a result of providing no fee Internet registration for individuals;
- Optimizing web-based transactions (i.e., on-line address changes, business-to-business or business-to-individual transfers) has reduced costs and improved client service;
- National standards have been identified to ensure consistent high quality service across Canada;
- Over the last two years the CAFC has attempted to develop a new informatics infrastructure in a changing and uncertain legislative and regulatory environment. This has proven to be a complex and expensive undertaking. Future significant informatics investments will be delayed until a more certain operating environment exists.

STRATEGIC OUTCOME 2:

Effective management of the Program

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Planned Spending	**$8.6M**	**See Note below**	**See Note below**

Long Term Benefits

- Effective Resource Management and Accountability:
  - The Firearms Program is managed effectively and efficiently, and there is full and transparent reporting on the use of resources of the CAFC.
- Improvement and Innovation:
  - Containment of costs and enhancement of business operations through more efficient services and streamlined processes;
  - Continuous innovation and transformation of management practices through performance measurement and evaluation; and
  - The Program is well managed.
- Departmental Infrastructure and HR Modernization:
  - Attraction, retention and development of workforce needed to achieve CAFC departmental mandate.

Key Performance Indicators

- Enhanced, transparent reporting to Parliament and Canadians on the cost and revenues of the Program.
- CAFC is fulfilling obligations under its Management Accountability Framework (MAF), performance management indicators and in accordance with its Program Activity Architecture.
- Continued consultations with stakeholders.
- Fulfilling preparatory work required to ensure successful implementation of the *Public Service Modernization Act (C-25)*.
- CAFC's human resources are effectively aligned with its objectives and priorities.

Strategy

Strengthen existing, and introduce new elements of the CAFC Management Accountability Framework (e.g. analytical policy capacity, citizen-focused service, integrated risk management strategy, departmental control regime, results and performance management, continuous improvement) – See Section 4.3 *CAFC Management Accountability Framework*.

Note: The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

STRATEGIC OUTCOME 2:

Effective management of the Program *cont'd*

Activities

Managing within approved funding for the CAFC;

Build new departmental infrastructure to manage the CAFC and the Canadian Firearms Program (i.e., core systems and policies, governance structures);

Enhance existing, and implement new, capacity to support good management of the CAFC (e.g., competencies, partnerships and consultations, HR Modernization Strategy, Management Accountability Framework, performance indicators and Program Activity Architecture);

Prepare the first annual Commissioner's Report to Parliament; and

Prepare key plans and reports expected of federal organizations with departmental status (i.e., RPP, Departmental Performance Report (DPR), Public Accounts).

Risks/Challenges	Lessons Learned
• Need to continue efforts to build public confidence in the management of the Program; • Sharing of some Program responsibilities between Federal departments and Provincial jurisdictions requires strong coordination and measures to ensure consistent approaches across jurisdictions; • New financial and human resource management needs resulting in increased workload and costs associated with building internal capacity; • Challenge of successfully recruiting and retaining a capable workforce; and • Volume of requests for information on the Program.	• CAFC's governance structure required integration with the day-to-day management of the Program's operational activities. As part of the new infrastructure, operational activities are being consolidated (i.e., consolidation of Processing Sites) to complement CAFC's new corporate management governance structure (i.e., creation of position of Chief Operating Officer); • Non-alignment and overlap in jurisdiction of key functions in support of the delivery of the Program led to the position and function of the Registrar moving from the RCMP to the CAFC, and the transfer of NWEST to the RCMP; and • Need for enhanced Program reporting and accountability issues have led to the establishment of CAFC as a department. CAFC will be tabling in Parliament the RPP, the Commissioner's Annual Report and the DPR. Reporting on full federal government costs of the Program will also be provided.

4.3 Management Accountability Framework

Governance and Strategic Direction

- The CAFC Management Accountability Framework is used for priority setting, allocation of resources to strategic outcomes, and alignment to government wide priorities;
- The Framework facilitates improvement in Program management through integration of information, stewardship, and service delivery practices;
- The Framework's corporate approach and alignment to outcomes enable effective support to the Minister and Parliament, and the delivery of results to Canadians.

The Canada Firearms Centre (CAFC) is administered in accordance with the principles reflected in the Treasury Board Secretariat's Management Accountability Framework. The CAFC reports to Parliament and Canadians information on the delivery and administration of the Firearms Program that is clear, complete and timely. Compliance with parliamentary and legislative reporting requirements is accomplished mainly through: the Report on Plans and Priorities (RPP), the Commissioner's Annual Report, and the Departmental Performance Report (DPR). Preparation of these reports is achieved through a corporate and horizontal approach requiring involvement from all sectors, stakeholders and partners of the CAFC.

Finance, Admin & Human Resources

- Coordinates the preparation of the RPP, DPR, and Commissioner's Report;
- Ensures compliance with Treasury Board requirements and liaises with central agencies, and key stakeholders;
- Inputs all financial and non-financial data, addresses horizontal issues and provides full reporting of Program costs and activities;
- Leads the development of the Program's performance measurement framework;
- Stewardship of assets, prudence & probity; and
- Internal Management Controls.

Operations

- Manages and reports on the Program's service delivery activities and practices;
- Implements service improvement and transformation plans;
- Maintains performance data in order to report operational achievements against Program outcomes and priorities; and
- Ensures compliance activities are in accordance with the *Firearms Act* and regulations.

Policy and Consultations

- Leads the development of the Program's strategic directions framework;
- Maintains performance information on the social and safety benefits of the Program in order to report achievements against Program outcomes and priorities; and
- Conducts environmental scan of the Program's evolution, and current and future issues, which supports the establishment of the Program's priorities, activities and measurement framework.

Communications & Public Affairs

- Devises and implements communication strategies in support of CAFC strategic directions and priorities;
- Provides timely information to external audiences through the media and the Web; and
- Provides overall quality assurance in the drafting, translation, editing and production of external and internal communications products.

Partners and Stakeholders

- Provide input to the development of plans, strategies and approaches in the delivery of the Program;
- Collaborate with the CAFC through the reporting of Program delivery activities, financial requirements, and results; and
- Deliver key components of the Program in accordance with firearms legislation and regulations.

Senior Management

- *Maintains ownership of the planning and performance reporting process;*
- *Implements capacity within the Department and reinforces the values of managing for results and its presence in management accountability;*
- *Ensures continuous innovation and transformation, promotes organizational learning, and reinforces values and ethics in the delivery of results to Canadians;*
- *Values corporate knowledge, and learns from its performance.*

Citizen Focus

Results and Performance

- Ongoing monitoring and reporting to Parliament and Canadians on the status of the Program, its services, and results through the RPP, DPR, and Commissioner's Report;
- Departmental reporting based on measurable outcomes, which is balanced, transparent, and easy to understand;
- Reporting and usage of integrated financial and performance information is applied in Program decision-making.

4.4 Performance Measurement Framework

Program Outcomes	Performance Indicators	Source of Performance Information (M=Manual; A=Automatic)	Frequency of Reporting	Reporting Mechanism
STRATEGIC OUTCOME #1 **Maximize public safety benefits of the *Firearms Act*.** **Long-term benefits** Registration of all Firearms: • An effective firearms system that reduces criminal access to firearms and provides useful information for law enforcement purposes; and • Increased public confidence that firearms ownership and use is lawful and responsible. Licensing of Firearm Owners and Businesses: • Improved understanding of the purposes and benefits of the Firearms Program; • Firearms deaths and injuries are reduced; • Enhanced compliance with the law; and • Public acceptance and reliance of safety education/training as initial step to licensing.	**Association between the implementation of the Firearms Program and the rate of firearms accidents, homicides, suicides over the long term**	Statistics Canada	TBD	Departmental Performance Report and Commissioner's Report
	Appropriate steps applied in the licensing (A) and registration (B) processes as it related to: **(A) Individuals and Businesses, as demonstrated by:** **1. Individuals** • Current number of licence holders • Number of licences: issued; refused; and revoked • Number of licence applications requiring further investigation • Safety training for individuals	Available through current operational reports (A)	Annual	
	2. Businesses • Current number of licence holders • Number of licences: issued; refused; and revoked • Number of licence applications requiring further investigation	Available through current operational reports (A)	Annual	
	(B) Firearms, as demonstrated by: • The number of new registrations, transfers, de-registrations (firearm destruction and firearm deactivation and exportation) • Number of firearms verified	Available through current operational reports (A)	TBD	
	Availability, and reach of, safety courses as measured by: • Number of safety courses given in various locations • Number of certified, active instructors • Percentage of course participants who found the safety course useful in terms of increasing awareness of public safety	Safety Training, Field Services	TBD	
	Use of relevant, high quality information provided by CAFC through Program partners, as demonstrated by: • Calls to the 1-800 Police line • Number of investigations and safety warrants undertaken using CAFC information • Number of queries to CFRO • Number of traces done • Number of affidavits generated on an annual basis • Number of Customs intervention seizures that took place relating to illegal activity	CFO – CFRO Statistics; Website Statistics; Telephony Reports (A)	TBD	

		(M=Manual; A=Automatic)		
STRATEGIC OUTCOME # 2 **Effective management of the Program.** **Long term benefits** Effective Resource Management and Accountability: • The Firearms Program is managed effectively and efficiently, and there is full and transparent reporting on the use of resources of the CAFC. Improvement and Innovation: • Containment of costs and enhancement of business operations through more efficient services and streamlined processes; • Continuous innovation and transformation of management practices through performance measurement and evaluation; and • The Program is well managed. Departmental Infrastructure and HR Modernization: • Attraction, retention and development of workforce needed to achieve CAFC departmental mandate.	**Enhanced, transparent reporting to Parliament and Canadians on the cost-effectiveness of the Program, as demonstrated by positive feedback received from interested and involved parties**	CAFC files for TBS feedback on external reports (M)	Annually	Departmental Performance Report and Commissioner's Report
	CAFC is fulfilling obligations under the Management Accountability Framework (MAF)	Selected interviews with senior managers; CAFC performance data (M)	Annually	
	Proper stewardship and public probity of resources used	Audit results (M)	Annually	
	Continued, targeted consultations and outreach with key stakeholders	Results of ongoing consultations in CAFC files (M)	Annually	
	Fulfilling preparatory work required to ensure successful implementation of the *Public Service Modernization Act (C-25)*	Interview with Director, HR and selected senior managers; HR files (M)	Annually	
	Effective performance management regime for the Program (e.g. development of service standards, service delivery model, standardized approaches and procedures)	Performance data is being collected and held in CAFC files; national service standards (including CFOs and internal CAFC services) are in place (M)	Annually	
	Improved public confidence in the management of the Firearms Program	Media analyses, correspondance, e-mail (M)	Monthly	
	Employee satisfaction	CAFC Workplace Surveys (M)	Bi-annually	
	CAFC's workforce is effectively aligned with the Program's objectives, through effective employee recruitment and retention	Interview with Director, HR and selected senior managers; CAFC HR records; competency profiles developed and incorporated to recruitment practices; comprehensive HR Plan in place for CAFC, in line with competency gap analysis (M)	Annually	

Rationale for Performance Indicators

The CAFC has identified two strategic outcomes, which focus on maximizing the public safety benefits of the *Firearms Act*, and ensuring that an effective management accountability framework exists to deliver the Firearms Program.

Strategic Outcome 1:

Maximize public safety benefits of the *Firearms Act*.

The indicators selected to measure performance against the first strategic outcome were chosen to highlight how the Firearms Program ensures that the necessary steps are in place to ensure firearms are possessed by authorized individuals and businesses. The performance measurement strategy incorporates a variety of metrics associated with the licensing of individuals and businesses, and to registration of firearms.

Automated and manual tools are being utilized to maintain a high level of public safety with respect to the activities associated with firearms in Canada. The performance metrics connected with these indicators are available through automated tools, which are able to access high quality information on a timely basis and demonstrate that the CAFC is delivering public safety benefits to Canadians and its public sector partners.

Strategic Outcome 2:

Effective management of the Program.

The rationale behind the selection of performance indicators for the second strategic outcome was to highlight the steps that the CAFC has taken to assure that effective management methodologies are being utilized in all areas of the CAFC management of the Program. The performance measurement strategy takes into account the Continuous Improvement Plan that has been adopted by the CAFC over the past year and focuses upon the delivery of high quality services to Canadians. In addition, the formal management structure complements the internal and external reporting requirements of central agencies and Parliament.

Section 5 – Organization

5.1 Relationship Between Business Line Structure and Strategic Outcomes for Total Planned Spending

Business Line	Strategic Outcomes		Total
	Maximize public safety benefits of the *Firearms Act* *($ Millions)*	Effective management of the Program *($ Millions)*	
Administration of the Canadian Firearms Program	91.7	8.6	100.3
Total	**91.7**	**8.6**	**100.3**

5.2 Overview of Accountability Structure

The CAFC has one business line which is to administer Canada's Firearms Program through the undertaking of strategic initiatives such as: licensing and registration, education and public awareness, and Program administration in order to reduce firearms tragedies, accidental deaths or injuries and criminal firearms violence. An interim *Planning, Reporting & Accountability Structure* was developed in July 2003. It describes the key elements of the CAFC governance and accountability framework.

Over the coming years, the CAFC will generate a more fulsome structure for approval by the Treasury Board. This structure will be incorporated within the Program Activity Architecture being introduced by Treasury Board and which will replace the current Planning, Reporting and Accountability Structure.

CAFC is organized into six organizational entities that form the basis of the information reported in this RPP. The six entities are:

- Licensing, Registration, Field Services and Information Technology (managed by the Chief Operating Officer);
- Communications and Public Affairs;
- Policy and Consultations;
- Finance and Administration (managed by the Chief Financial Officer);
- Human Resources; and
- Legal Services (provided by Department of Justice).

Regionally, CAFC Field Services administer services rendered by Chief Firearms Officers in Newfoundland and Labrador, British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Northwest Territories and Nunavut. In Ontario, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward Island provincially appointed Chief Firearms Officers deliver services and are funded through contribution agreements administered

by Field Services. Licensing, registration and field services activities are directly linked and supported by a national Central Processing Site (CPS) located in Miramichi, New Brunswick. Information technology services support and maintain CAFC's licensing and registration system. For a graphic depiction of accountabilities please see ***Section 5.5*** – *Organizational Structure*.

5.3 Operations of the Canada Firearms Centre

The following describes the key legislated functions and major components involved in the delivery of the Program.

Role of Commissioner

The Commissioner of Firearms is the head of the CAFC and is responsible for the operation and administration of the CAFC and overall responsibility for the Program. The Commissioner reports to the Solicitor General of Canada (Public Safety and Emergency Preparedness Canada). Beginning with the 2003 calendar year, the Commissioner of Firearms is required to prepare an annual report on the Firearms Program that will be tabled in Parliament.

Role of Registrar

The *Firearms Act* also sets out specific roles for the Registrar of Firearms. The Registrar is responsible for the issuance of registration certificates to licensed firearm owners and businesses. In addition, the Registrar of Firearms heads the Canadian Firearms Registry (CFR) and is responsible for the issuance of certain licences for firearm carriers.

Role of Chief Firearms Officers

For the majority of Canadians, administration of firearms licensing is conducted by Chief Firearms Officers (CFOs), appointed by provincial governments. However, the *Firearms Act* provides that provinces may opt out of the administration of the Act. In provinces and territories that choose not to administer the Firearms Program, the Act provides an alternative appointment mechanism in that the federal government is able to appoint the Chief Firearms Officer in that particular jurisdiction.

The main responsibilities of the CFOs are the issuance of firearms licences for individuals and businesses, and the issuance of authorizations to transport and carry restricted and prohibited firearms. CFOs are also responsible for designating instructors and examiners for the delivery of the Canadian Firearms Safety Courses (restricted and non-restricted), and for the approval of shooting ranges.

CFOs in Ontario, Quebec, New Brunswick, Prince Edward Island and Nova Scotia are appointed by their provincial governments, and administer their *Firearms Act* responsibilities under the direction of their provincial governments. The Government of Canada funds the provincial CFO operations in accordance with operational and financial terms and conditions that form part of contribution agreements.

CAFC assumed the day-to-day operations of the CFO function in Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Northwest Territories and Nunavut starting with fiscal year 2001-2002. Previously, the RCMP conducted the CFO functions in these provinces and territories. Starting in 2002-2003, British Columbia decided to opt-out and as a result, CAFC is now conducting the CFO function within that province. Presently, CAFC has one federal CFO, based in Edmonton, Alberta, who is responsible for the four western provinces and three territories (Yukon, Northwest Territories and Nunavut). A second federal CFO, working out of St. John's, is responsible for Newfoundland and Labrador.

Central Processing Site (CPS)

The Central Processing Site (CPS) is located in Miramichi, New Brunswick. The CPS processes application forms for licences and registration certificates, and issues licence cards (where there are no eligibility issues) and registration certificates. CPS also hosts the toll free 1-800 call centre that responds to public requests for Program information and forms and performs transfers of firearms to new owners.

Effective April 1, 2004, the call centre and data processing operations that had been conducted at a separate processing site in Montreal for the province of Quebec were consolidated at the Miramichi facility. This measure is expected to save approximately $2M annually while maintaining current service standards and effective bilingual capacity.

Canadian Firearms Information System (CFIS)

The Canadian Firearms Information System (CFIS) is the national repository database containing information on licences issued and firearms registered. The network consists of approximately 65 local site servers. The CFIS links all elements of the Canadian Firearms Program including the Central Processing Site in Miramichi, New Brunswick.

Canadian Firearms Registry On-Line (CFRO)

The Canadian Firearms Registry On-Line (CFRO) is an existing RCMP system that makes firearms and licensing information available to law enforcement services. Access to CFRO is available in a controlled and secure environment through Canadian Police Information Centre (CPIC) queries. The firearms and licensing data within CFRO is maintained via an interface to the Canadian Firearms Information System (CFIS).

5.4 Relationships with Federal Departments

The administration of the Canadian Firearms Program is complemented by the efforts of a number of Government of Canada departments and agencies. The CAFC has Memoranda of Understanding and/or financial agreements with departments directly involved in the delivery of the Program. Other departments are involved in delivering aspects of the Program specific to their mandate for example, the *Criminal Code*.

Key federal partnership arrangements currently in place are:

The Department of Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness Canada): The transition to the Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness Canada) portfolio has dramatically changed the relationship of the CAFC with this Department. While the Department of the Solicitor General, along with the portfolio agencies, were involved in the development of the Canadian Firearms Program, the new relationship is much closer. The CAFC and Department work closely to ensure that the Minister, Parliamentarians and senior government officials have the information necessary to carry out their responsibilities.

The RCMP: The RCMP operates CPIC, which interfaces with the Canadian Firearms Information System (CFIS). Through CPIC, relevant police information is provided to Chief Firearms Officers initially investigating an individual who has applied for a firearms licence or following up on an event involving a firearms licensee reported by a police agency. Law enforcement access to firearms licence and registration data is provided through CFRO via an interface with CPIC.

National Weapons Enforcement Support Team (NWEST): NWEST is a network of officers who support police and law enforcement officials in addressing the problem of smuggling and trafficking of illegal weapons including the issue of violence involving firearms. Located throughout Canada, NWEST provides direct investigative support to front-line police members who are involved in criminal firearms investigations. Specifically, NWEST's activities are intended to meet the following objectives:

- Strengthen Canadian law enforcement's capability to address the smuggling and trafficking of illegal weapons including the issue of violence involving firearms;
- Strengthen Canada's expertise in criminal intelligence gathering with respect to the illegal movement of firearms; and
- Strengthen Canada's capability to trace illegal weapons.

At the start of 2003-2004, NWEST (with its resource-base) was transferred to the National Police Services operated within the RCMP.

Department of Justice Canada (DOJ): Responsibility for the *Criminal Code*, including Part III (Firearms and Other Weapons) and its corresponding regulations, rests with the Minister of Justice. Policy development on criminal law matters will require close cooperation between the CAFC and the Department of Justice. The Department of Justice also provides legal advice, drafting and litigation services to the CAFC.

Canada Border Services Agency (CBSA): CBSA is responsible for administering elements of the Firearms Program at Canada's borders, and records information about firearms brought by non-residents visiting Canada.

The Department of Foreign Affairs: CAFC works with the Department of Foreign Affairs to ensure that Canada's international commitments on firearms reflect domestic Canadian priorities as well as Canada's capacity to implement them.

Department of International Trade: Currently issues firearms import and export permits under the *Export and Import Permits Act (EIPA)*. CAFC works closely with the Department to ensure that importers are aware of their obligations under the EIPA and the *Firearms Act*.

Public Works and Government Services Canada (PWGSC): As the government's leaseholder, PWGSC enters into lease arrangements on behalf of federal departments.

Departments are assessed an "accommodation levy" based on the size of the department's salary base, which is then allocated directly to PWGSC for payment of the department's lease(s). Direct application of the PWGSC accommodation levy to CAFC's salary base commenced in 2001-2002.

Correctional Service Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB): CSC and the NPB both incur costs associated with Part III of the *Criminal Code* (Firearms and Other Weapons). These costs are associated with the incarceration and parole of offenders convicted of firearms crimes under Part III of the *Criminal Code*.

5.5 Organizational Structure

CANADA FIREARMS CENTRE

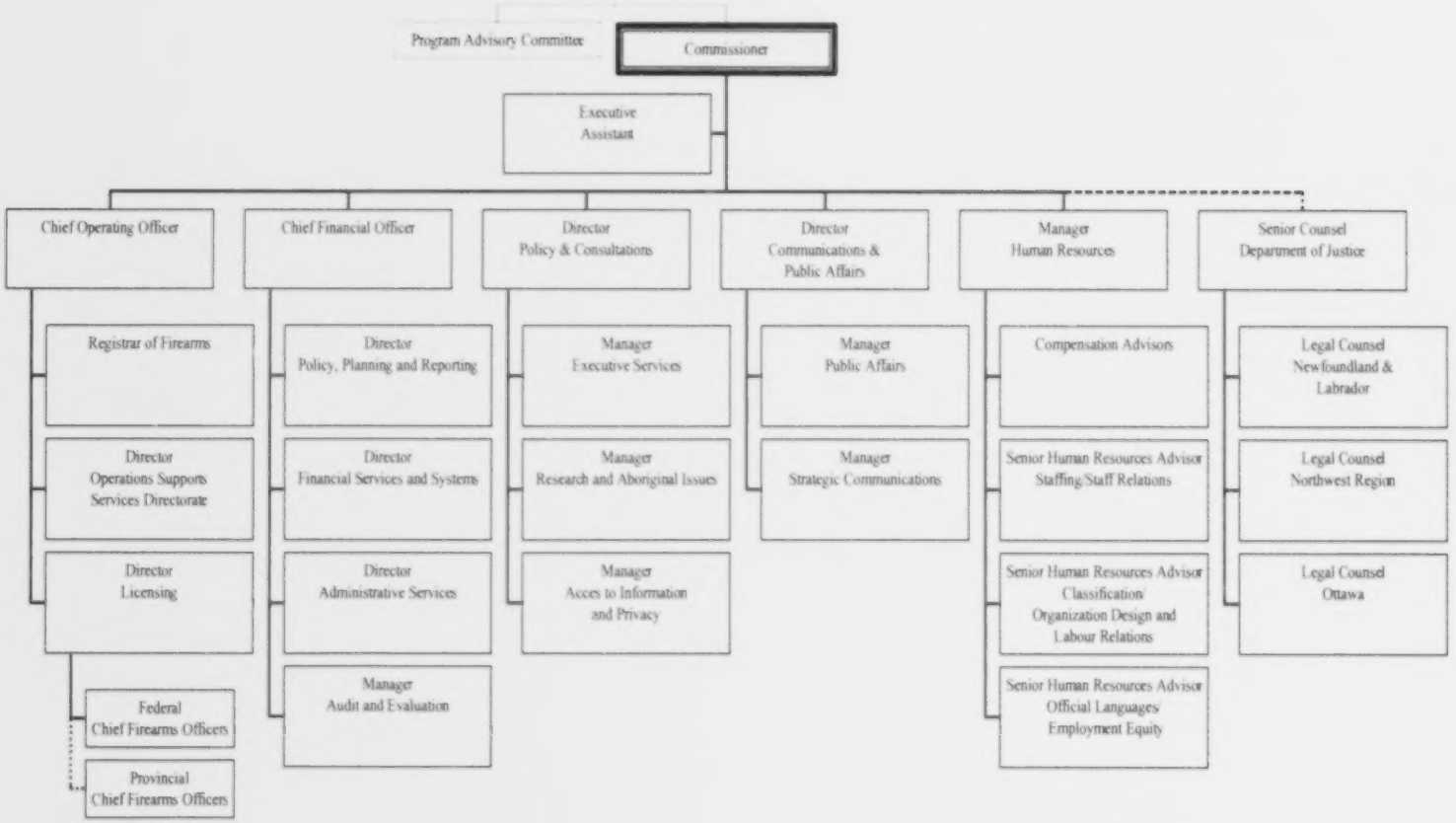

5.6 Total Planned Spending: 2004-2005

Business Line	Net Planned Spending (2004-2005) ($ Millions)			2004-2005 (FTEs)
	Operating	Contributions	Business Line Total	
Administration of the Canadian Firearms Program	85.8	14.5	100.3	305
Total	**85.8**	**14.5**	**100.3**	**305**

5.7 Departmental Planned Spending

($ Millions)	Forecast Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Budgetary Main Estimates (gross)	**0.0**	**100.3**		
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0.0	**0.0**		
Less: Respendable revenue	0.0	**0.0**		
Total Main Estimates	**0.0**	**100.3**		
Adjustments: 2003-04 Supplementary Estimates 'A'	111.3	**0.0**		
Net Planned Spending (see Table 11)	**102.8**	**100.3**		
Less: Non-respendable revenue	16.5	**18.2**	27.6	36.7
Plus: Cost of services received without charge (see Table 9, Table 10 and Table 11)	19.1	**19.4**		
Net cost of Program	**105.4**	**101.5**		
Full Time Equivalents	**309**	**305**		

The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

The 2003-2004 total gross appropriation approved for the Program within the Department of Justice Main Estimates was $113.1M. Excluding NWEST ($4.6M) and PWGSC accommodation ($2.6M) requirements, the 2003-2004 net appropriation for the CAFC was $105.9M. Supplementary Estimates "A" provided a $10M carry forward from 2002-2003, which increased CAFC's 2003-2004 appropriation to $115.9M (includes contribution of $4.6M to Employee Benefit Plans).

Section 6 – Other Information

6.1 Contacts for Further Information

The Honourable A. Anne McLellan, Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada

William V. Baker, Commissioner of Firearms, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 946-2790

John Brunet, Chief Financial Officer, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 948-7408

Denis Fortier, Director, Policy, Planning and Reporting, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 954-2801

Irène Arseneau, A/Director, Communications and Public Affairs, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 946-3115

CAFC Web site: http://www.cfc-cafc.gc.ca

6.2 Legislation Administered by the Canada Firearms Centre

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Firearms Act	1995, c. 39
An Act to Amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act	2003, c. 8

The Minister reports to Parliament with respect to the application of the following Acts:

Access to Information Act	R.S., c. A-1 (President of the Treasury Board)
Privacy Act	R.S., c. P-21 (President of the Treasury Board)
Official Languages Act	R.S., c. 31 (4th Supp.)

6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports

REPORTS	Available Format
A Quick Look at Canada's Firearms Law – (Mini Guide) Questions and Answers about the *Firearms Act*, Regulations and Support Material	H, I
An Introduction to Canada's Firearms Law For the Aboriginal Peoples of Canada (Questions & Answers)	H, I
Firearms Act Regulations – March 1998	H, I
Registrar's Report to the Solicitor General on the Administration of the Firearms Act *2002*	H, I

Annexes

Table 1 – Details on Project Spending

Table 2 – Project Status Report

Table 3 – Summary of Transfer Payments

Table 4 – Details on Transfer Payments

Table 5 – Source of Non-Respendable Revenue

Table 6 – External Charging

Table 7 – Canadian Firearms Information System Renewal Project

Table 8 – Major Regulatory Initiatives – Canada Firearms Centre

Table 9 – Net Cost of Program for the Estimates Year (2004-2005)

Table 10 – Horizontal Initiatives

Table 11 – Canadian Firearms Program: Federal Government Costs and Anticipated Planned Spending Requirements

TABLE 1:

Details on Project Spending

Canada Firearms Centre
Administration of the Canadian Firearms Program:

($ Millions)	*Original Estimated Cost*	*Current Estimated Total Cost*	*Forecast Spending to March 31, 2004*	*Planned Spending 2004-2005*	*Planned Spending 2005-2006*	*Planned Spending 2006-2007*	*Future Years Spending Requirements*
Canadian Firearms Information System Renewal:							
a) Solution Realization Development – Phase I	$32.3	$70.0	$39.6				
b) Ongoing Operations (15 Years) – Phase II	$231.9	$360.0					
c) Solution Enhancements (15 Years)	$26.6	$81.0					
d) Contingent Liability (Delay Costs)	$0.0	$32.0					

The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

Note: As a result of uncertainties, and a changing legislative and regulatory environment under which this project has proceeded, there have been significant scope changes and implementation delays. The contractor has incurred costs outside of the formally approved contract. Discussions are underway to determine additional costs and the most appropriate approach to regularize the situation and account for the resulting contingent liability.

Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal: The total estimated cost of the CFIS Renewal Project (formerly referred to as Alternative Service Delivery) is made up of three components: a) development of the CFIS renewal solution realization system required to implement administrative and technical changes included in *Bill C-10A, an Act to Amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act;* b) ongoing operations costs; and, c) anticipated solution enhancements requirement over the life of the ongoing operations.

The original 15 year cost estimate was $290.76M, excluding GST (May 2002). This number is comprised of $32.27M for the Solution Realization Phase (phase 1), $231.9M for the 15 year ongoing operational phase (phase 2), and $26.59M for enhancements and changes over the operational phase.

Treasury Board approved the Solution Realization Phase (phase I) of the contract without conditions; however, the remaining portions (ongoing and enhancements) of the contract were approved subject to PWGSC providing to Treasury Board Secretariat (TBS) a project milestone report and, TBS concurring with moving forward to the next phase(s) of the contract. The current authority includes the Solution Realization Phase until March 31, 2004, with the exercising of options.

Since the original estimates were made, CAFC has gained additional experience in the detailed business solution requirements, future Program volumetrics, and other aspects of Program operations that will have an impact on the original cost estimates of the system renewal initiative. The primary reasons for the current estimated total cost are: a delay of more than two years in the passage of *Bill C-10A* and its Regulations as well as scope changes (e.g., infrastructure changes as a result of CAFC becoming a stand alone department, the making of final forms, accommodating an additional 147 users and 20 sites, additional requirements for the new solution to meet enhanced RCMP security standards for the provision of, and access to, protected data, and changes to the Firearms Program fee structure).

Pending the outcome of the Government Review and subsequent decisions and direction in which CAFC will proceed with the CFIS, Treasury Board approval will or may be required to increase funding authority and future contract amendments pertaining to the Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal project.

TABLE 2:

Project Status Report

1. PROJECT DESCRIPTION:

Canadian Firearms Information System Renewal: Solution Realization (Phase I)

The Solution Realization (Phase I) of the CFIS Renewal project consists of the development, implementation, acceptance testing, and certification of the business system solution infrastructure that would allow the implementation of Program requirements of *Bill C-10A* and its Regulations. This Phase includes the architecture, software licences and its maintenance, server hardware and its maintenance, training and services for transition, migration and implementation and support of the CFIS renewal.

2. PROJECT PHASE:

Treasury Board provided advance approval for the Solution Realization Phase (Phase I) on May 30, 2002; however, the remaining portions (ongoing and enhancements) of the contract were approved subject to PWGSC providing to Treasury Board Secretariat (TBS) a report at each project milestone and, TBS concurring with moving forward to the next phase(s) of the contract. On June 12, 2003, Treasury Board approval was received to amend the contract pertaining to the Solution Realization (Phase I) until March 31, 2004, with the exercising of options.

3. LEADING AND PARTICIPATING DEPARTMENTS:

Lead Department:	Canada Firearms Centre
Contracting Authority:	Public Works and Government Services Canada
Participating Departments:	Royal Canadian Mounted Police Canada Border Services Agency Department of Foreign Affairs Department of International Trade

4. PRIME AND MAJOR SUB-CONTRACTORS:

Prime Contractors:	CGI Information Systems and Management Consultants Inc. BDP Business Data Services Ltd.
Sub-Contractors:	Bell NexInnovations Aliant Compaq

5. PROGRESS REPORT:

The Solution Realization Phase of the CFIS Renewal project has yet to be completed. The major factors that impact this phase are the completion of the legislative process surrounding *Bill C-10A*, the making of the associated Regulations, the prescription of the forms and the completion of the Government Review of the Firearms Program.

6. SUMMARY OF NON-RECURRING EXPENDITURES:

	Current Estimated Total Expenditure *($ Millions)*	Forecast Expenditures to March 31, 2004 *($ Millions)*	Planned Spending 2004-2005 *($ Millions)*	Future Years' Requirements *($Millions)*
CFIS Renewal Project: Solution Realization (Phase I)	$70.0	$39.6	-	-

Note: As a result of uncertainties, and a changing legislative and regulatory environment under which this project has proceeded, there have been significant scope changes and implementation delays. The contractor has incurred costs outside of the formally approved contract. Discussions are underway to determine additional costs and the most appropriate approach to regularize the situation and account for the resulting contingent liability.

TABLE 3:

Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Contributions				
Administration of the Canadian Firearms Program	15.6	**14.5**		
Total Contributions	15.6	**14.5**		

The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

Background

The CAFC administers two Contributions Program Funds. The CAFC is committed to provide funding to provinces that choose to administer the Firearms Program on their own and, at the same time, the CAFC also partners with the Aboriginal and/or Other Communities and Organizations (not-for-profit) to encourage compliance with the *Firearms Act* and safety objectives involving the use and storage of firearms. Terms and Conditions supporting provincial agreements expired on March 31, 2004, while Terms and Conditions for the Aboriginal and/or Other Communities and Organizations terminate on March 31, 2005. CAFC is presently seeking approval to extend the Terms and Conditions with the Provinces for a two-year period from April 1, 2004 to March 31, 2006.

Expected Results

CAFC has developed service delivery models with the provinces for delivery of the Program activities within their jurisdiction. Funding priorities and activities will focus on the delivery and administration of the *Firearms Act* and the associated Canadian Firearms Program. The delivery of the Program includes, but is not limited to, the following activities:

- Issuance, renewal and revocation of firearms licences;
- Approval of certain transfers of firearms;
- Issuance of authorization to transport (ATT) and authorization to carry (ATC);
- Inspection of firearms related businesses;
- Approval of shooting ranges; and
- Safety education and training.

In partnering with Aboriginal and/or Other Communities and Organizations (not for profit), CAFC seeks to:

- Enhance public understanding of the requirements of the *Firearms Act;*
- Enhance community participation in the Firearms Program and compliance with the Act;
- Facilitate the licence application, firearms registration, and other processes consistent with the requirements of the firearms legislation to improve compliance.

TABLE 4:

Details on Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Contributions				
Administration of the Canadian Firearms Program				
Contributions to provinces/territories, aboriginal and other communities and/or organizations (not-for-profit)	15.6	**14.5**		
Total Contributions	15.6	**14.5**		

The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

TABLE 5:

Source of Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Administration of the Canadian Firearms Program				
- Licence Applications/Renewals	12.5	**12.1**	21.5	30.6
- Registration Applications	4.0	**6.1**	6.1	6.1
Total Non-Respendable Revenue	**16.5**	**18.2**	**27.6**	**36.7**

Refunds issued by the CAFC to the end of 2003-2004 total approximately $6.7M. These refunds include such items as reduction to individual licence fees, waiver of firearms registration fees, and client overpayment of fees.

Forecasted and planned revenue over this planning period are based on the fee structure as of March 31, 2004. Planned revenues reflect the introduction of load levelling for individual licences starting in 2005-2006. Decisions stemming from the Government Review of the Program may affect the above revenue data.

TABLE 6:

External Charging

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	Reason for Fee Introduction or Amendment	Effective Date of Planned Change to Take Effect	Planned Consultation & Review Process
Business licence fees – Amending – new categories by activity and adjusted to reflect the new business licence terms, as amended in the *Firearms Act*: three years for all businesses (other than businesses that sell ammunition only, for which the term is now five years). Since some businesses may be given a term less than the maximums of three (or five) years, the Regulations will allow pro-rating of those fees at an annual rate	Privilege	Firearms Fee Regulations	Part of ongoing review cycle	Dependent on outcome of the Government Review of Program	Client consultation process already completed* – Summer 2003
Registration fees – Repealed	Privilege	Firearms Fee Regulations	Client Consultation Process	Dependent on outcome of the Government Review of Program	Client consultation process already completed*
Authorizations to import – Repealed		Firearms Fee Regulations	Client Consultation Process	Dependent on outcome of the Government Review of Program	Client consultation process already completed*
Fee for Manufacture of Ammunition Business Licence Privilege – Repealed for holders that are also licensed to do so under the *Explosives Act*		Firearms Fee Regulations	Client Consultation Process		Client consultation process already completed*

Firearms Fee Regulations: http://laws.justice.gc.ca/en/F-11.5/SOR-98-204/index.html

* Consultations on proposals for the regulations were undertaken with provincial authorities, in particular with the Chief Firearms Officers; federal departments involved in the implementation of the new law, in particular the Royal Canadian Mounted Police and the Canada Border Services Agency; representatives of police agencies and police associations; representatives from public health and safety groups and individuals representing firearm associations, wildlife associations and firearms' businesses.

TABLE 7:

Canadian Firearms Information System Renewal Project

(see section 5.5 Alternative Service Delivery in Department of Justice 2003-2004 Report on Plans and Priorities)

Contribution to Organization	*Status of Renewal Proposal*	*Implementation Date*	*Contact*
A start-up contract was awarded to Team CENTRA, a partnership between CGI Information Systems and Management Consultants Inc. and BDP Business Data Services Ltd, a unit of the Business Services Division of First Service Corporation. The contract was for the development of the solution realization phase of the Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal, which includes the development, implementation, acceptance testing, and solution certification of the CFIS renewal system. Letting of remaining component of contract for the delivery by the contractor of: ongoing operations covering application processing, call centre administration, and technology provision and maintenance (including hardware and software support, user training and application support) is conditional upon Treasury Board Secretariat concurrence.	CAFC received Treasury Board approval in November 2003 to proceed with an interim solution of implementing the technical solution associated with CFIS Renewal Project for 2004-2005. CAFC will continue to operate the Central Processing Site while assessing the merits of continuing the operation of the Central Processing Site. Under review, pending the outcome of the Government Review of the Program.	Pending the outcome of the Government Review of the Program and decision on future affordability.	Beverley Holloway Chief Operating Officer Telephone: (613) 957-9603 Fax: (613) 941-1991

TABLE 8:

Major Regulatory Initiatives – Canada Firearms Centre

Legislation and Regulations	*Planned Results*
Amendments to the *Firearms Act (Bill C-10A)* and the *Criminal Code* received Royal Assent in May 2003. The purpose of the amendments are: • facilitate public compliance with the Firearms Program; • improve the administrative efficiency of the Act and reduce costs; and • meet new international obligations. As a result of the passage of *Bill C-10A* and its associated Regulations, CAFC will: • introduce a staggered renewal application process (load levelling); • use electronic and other means to receive licence, registration and authorization applications from the public, and establish a pre-application process for importation by non-residents; and • consolidate administrative responsibilities. Regulations pertaining to *Bill C-10A* were tabled in both Houses of Parliament in June 2003. The decision concerning the future development of CFIS is dependent on the outcome of the Government Review of the Program and the making of the Regulations.	Coming into force of *Bill C-10A* provisions and related regulatory amendments will enable the Firearms Program to: • better align administrative responsibility and authority under the Commissioner of Firearms; (done) • transfer the Registrar position and the Canadian Firearms Registry from RCMP to CAFC; (done) • simplify licence renewal process through load-levelling; • streamline import-export requirements, including a pre-processing option for non-residents; • enable enhanced use of new business solution technology to serve clients better and reduce service delivery costs; and • meet new international obligations, in particular the marking of firearms and regulating the importation of some firearm parts.

TABLE 9:

Net Cost of Program for the Estimates Year (2004-2005)

($ millions)	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus Adjustments)	100.3
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	1.8
Contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	1.4
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	0.0
Other Program Costs not reimbursed by CAFC (see Table 11 for details)	16.2
	119.7
Less: Non-respendable Revenue	18.2
2004-2005 Net cost of Program	**101.5**

TABLE 10:

Horizontal Initiatives

CANADIAN FIREARMS PROGRAM

Program Profile

In 1994, the Government announced that it would take firm action to reduce firearms tragedies, accidental deaths or injuries, and the criminal use of firearms by strengthening controls on firearms. Following consultations with stakeholders, the Minister of Justice tabled Bill C-68 "An Act Respecting Firearms and Other Weapons" in February 1995. The Bill was passed by Parliament and received Royal Assent in December 1995.

The three key parts of the original legislative component of the Canadian Firearms Program are as follows:

- *The Firearms Act, including the establishment of a system for the universal licensing and registration of firearms;*
- *An amended Part III of the Criminal Code containing a re-working of offence sentence provisions and a prohibition of a wider range of firearms; and*
- *Border controls for the import and export of firearms.*

*The **Canada Firearms Centre (CAFC)** oversees the implementation of the Canadian Firearms Program through Memoranda of Understanding/Agreements with Federal, Provincial, Aboriginal and/or Other Community partners. For more information, visit the CAFC web site: http://www.cfc-cafc.gc.ca.*

Full Federal Government Cost History / Planned Spending: (Direct and Indirect Costs)

Past Expenditures: 1995-1996 to 2002-2003	*$ 813.8M*
Forecast Expenditures: 2003-2004	*$ 121.9M*
Planned Spending: 2004-2005	*$ 119.7M*
Total:	*$1,055.4M*
Net Revenues: 1995-1996 to 2004-2005	*$(105.7)M*
Net Program Costs to end of 2004-2005	*$ 949.7M*

Partnering Efforts

Partners	Planned Spending ($ Millions)		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	(Direct & Indirect Costs)		
Federal departments/agencies			
▪ Canada Firearms Centre (lead)	$78.0		
▪ Solicitor General of Canada	$ 0.3		
▪ Department of Justice	$ 1.0		
▪ Royal Canadian Mounted Police	$ 5.0		
▪ RCMP – National Weapons Enforcement Support Team	$ 4.6		
▪ Canada Border Services Agency	$ 4.2		
▪ Correctional Service Canada	$ 7.8		
▪ National Parole Board	$ 0.9		
▪ Public Works & Government Services Canada	$ 1.9		
▪ Department of Foreign Affairs	$ 0.0		
▪ Department of International Trade	$ 0.0		
Other Federal Departments	$ 1.5		
▪ Human Resources Development Canada, Office of the Privacy Commissioner, Office of the Information Commissioner, Treasury Board Secretariat			
Provincial Governments	$13.5		
▪ Opt-in Provinces: (Ontario, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island)			
Aboriginal and/or Other Communities	$ 1. 0		
Total:	**$119.7**		

The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

Roles, Responsibilities and Governance Structures

Canadian Firearms Program:

The following is a brief description of the responsibilities and roles of the CAFC and its partners:

Canada Firearms Centre: (lead department)
The mission of the Canada Firearms Centre (CAFC) is to enhance public safety by helping reduce death, injury and threat from firearms through responsible ownership, use and storage of firearms, and by providing police and other organizations with expertise and information vital to the prevention and investigation of firearms crime and misuse in Canada and internationally.

Department of Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness Canada):
Provides liaison function between the Minister's Office and Senior Department of Solicitor General officials and Senior officials of the CAFC. The CAFC and Department work closely to ensure that the Minister, Parliamentarians and senior government officials have the information necessary to best evaluate the Program.

Department of Justice:
Responsibility for the Criminal Code, *including Part III (Firearms and Other Weapons) and its corresponding regulations, rests with the Minister of Justice. As a consequence, policy development on criminal law matters requires close cooperation between the CAFC and the Department of Justice. The Department of Justice also provides legal advice, drafting and litigation services to the CAFC.*

Royal Canadian Mounted Police:
The RCMP operates the Canadian Police Information Centre *(CPIC), which interfaces with the* Canadian Firearms Information System *(CFIS). Through CPIC, relevant police information is provided to Chief Firearms Officers initially investigating an individual who has applied for a firearms licence or following up on an event involving a firearms licensee reported by a police agency. Law enforcement access to firearms licence and registration data is provided to through the* Canadian Firearms Registry On-Line *(CFRO) via an interface with CPIC. The RCMP is also responsible for the National Weapons Enforcement Support Team (NWEST). NWEST provides direct investigative support to front-line law enforcement officials who are involved in criminal firearms investigations dealing with smuggling and trafficking of illegal weapons including the issue of violence involving firearms.*

Canada Border Services Agency (CBSA):
CBSA is responsible for administering elements of the Firearms Program at Canada's borders, for example, records information about firearms brought to Canada by non-residents.

Correctional Service Canada (CSC) and National Parole Board (NPB):
CSC and the NPB both incur costs associated with Part III of the Criminal Code *(Firearms and Other Weapons). These costs are associated with the incarceration and parole of offenders convicted of firearms crimes under Part III of the* Criminal Code.

Public Works & Government Services Canada (PWGSC):
PWGSC, as the contract authority for the Federal Government, assists CAFC in ensuring the legal soundness of contracts, maintains government standards of prudence, probity and equity when dealing with the private sector, provides administrative and operational support on issues of procurement, contract amendments, etc. As the Government's leaseholder, PWGSC also enters into lease arrangements on behalf of CAFC.

Department of Foreign Affairs:
CAFC works with the Department of Foreign Affairs to ensure that Canada's international commitments on firearms reflect domestic Canadian priorities as well as Canada's capacity to implement them.

Department of International Trade:
Issues firearms import and export permits under the Export and Import Permits Act *(EIPA). CAFC works closely with the Department to ensure that importers are aware of their obligations under the* Firearms Act.

Other Federal Departments:

The following federal departments have no direct involvement in the delivery of the Firearms Program.

Human Resources Development Canada (HRDC):
HRDC initially staffed the Central Processing Site (CPS) for CAFC and was reimbursed for the direct costs incurred in the operations of the CPS. The CAFC took over direct management (i.e. staff and operations of the facility) of CPS in 2001-02. Neither of the HRDC's successor departments which are Social Development Canada and Human Resources and Skills Development Canada have any direct role in the Canadian Firearms Program.

Office of the Privacy Commissioner:
Carries out investigation of complaints associated with the Firearms Program.

Office of the Information Commissioner:
Carries out investigation of complaints from Access to Information (ATI) requesters seeking information concerning the firearms registry.

Treasury Board Secretariat:
Accounts for contributions covering insurance premiums and expenditures for employee insurance plans such as the Public Service Health Plan and the Public Service Dental Plan.

Provincial Governments:
The Firearms Act *provides all provinces and territories the option of administering activities pertaining to the Firearms Program within their jurisdiction. CAFC has developed service delivery models with the provinces for delivery of Program activities within their jurisdiction. Those provinces that chose to administer the Program are reimbursed for costs incurred. The provinces that are currently administering the Program are Nova Scotia, Prince Edward Island, New Brunswick, Quebec, and Ontario.*

Aboriginal and/or Other Communities:
CAFC partners with the Aboriginal and/or Other Communities and Organizations (not-for-profit) to encourage compliance with the Firearms Act *and safety objectives involving the use and storage of firearms. Through this partnership CAFC is seeking to enhance the individual knowledge of the requirements of the* Firearms Act*; enhance community participation in the Firearms Program and compliance with the Act; facilitate the licence application, firearms registration, and other processes consistent with the requirements of the firearms legislation to improve compliance.*

Shared Outcome(s)

Safer homes, safer streets in Canada.

TABLE 11:

Canadian Firearms Program: Federal Government Costs and Anticipated Planned Spending Requirements

ORGANIZATION	***PAST EXPEND (1995-1996 – 2002-2003) ($ million)***	Forecast Spending 2003-2004 ***($ million) as at March 23, 2004***	***PLANNED SPENDING 2004-2005 ($ million)***	***PLANNED SPENDING 2005-2006 ($ million)***	***PLANNED SPENDING 2006-2007 ($ million)***	***TOTAL ACTUAL AND PLANNED EXPENDITURES***
Direct Costs:						
Canada Firearms Centre	459.8	79.5	78.0			
Other Federal Government Departments (costs reimbursed by CAFC):						
Canada Border Services Agency	15.5	1.7	1.7			
Royal Canadian Mounted Police	104.3	5.1	5.0			
Human Resources Development Canada	32.7	0.0	0.0			
Public Works and Government Services Canada	1.4	0.1	0.1			
Department of Justice	0.0	0.8	1.0			
Transfer payments to Provinces	151.8	15.4	13.5			
Contribution payments to Aboriginal Communities, Other Communities	1.1	0.2	1.0			
Total Direct Costs:	*766.6*	*102.8*	*100.3*			
Costs not reimbursed by Canada Firearms Centre:						
Department of Foreign Affairs and Department of International Trade (1)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Department of the Solicitor General (Public Safety & Emergency Preparedness Canada) (2)	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Department of Justice (3)	9.5	0.4	0.0	0.0	0.0	
Correctional Service Canada (4)	12.5	7.8	7.8	7.8	7.8	
Royal Canadian Mounted Police (5)	3.8	0.7	0.0	0.0	0.0	
Royal Canadian Mounted Police – NWEST (6)	0.0	4.6	4.6	4.6	4.6	
National Parole Board (7)	2.4	0.9	0.9	0.9	0.9	
Public Works & Government Services Canada (8)	7.8	1.9	1.8	0.0	0.0	
Canada Border Services Agency (formerly Canada Customs & Revenue Agency) (9)	6.9	0.6	2.5	-	-	
Other (10)	4.0	1.9	1.5	0.1	0.1	
Total Indirect Costs:	*47.2*	*19.1*	*19.4*			
TOTAL PROGRAM COSTS	*813.8*	*121.9*	119.7			
Net Revenues (11)	(71.0)	(16.5)	(18.2)	(27.6)	(36.7)	
NET PROGRAM COSTS	*742.8*	*105.4*	*101.5*			

The CAFC is presently awaiting the results of the Government's Review of the Program. Following the results of the Review, CAFC will return to Cabinet in 2004-2005 to confirm ongoing funding requirements for the CAFC and the Program. For this reason, planned spending for 2005-2006 and 2006-2007 for this strategic outcome are not displayed.

Costs not reimbursed by Canada Firearms Centre – Explanation:

The following explanations were provided by CAFC's federal partners to substantiate estimated planned spending requirements related to the delivery of the Firearms Program. These planned expenditures are not reimbursed by CAFC. Note: Expenditures are rounded to the nearest one hundred thousand, e.g., $75,000 is rounded up to $0.1 million, $45,000 is rounded down to $0.0 million.

1. **Department of Foreign Affairs and Department of International Trade:** Planned spending of approximately $40K are associated with the handling of firearms import permits in 2003-2004 and which will continue until such time that CAFC's import/export regulations are in place (expected sometime in 2004-2005). The former Department of Foreign Affairs and International Trade, in response to an Order Paper Question, reported that it had spent $45K since May 2001 in past expenditures.

2. **Department of Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness Canada):** Planned expenditures represent corporate requirements put in place as a result of CAFC's inclusion within the portfolio of departments reporting to the Solicitor General of Canada (Public Safety & Emergency Preparedness Canada). These resources were transferred from the Department of Justice in 2003-2004.

3. **Department of Justice:** With the designation of the CAFC as a department, the CAFC's Legal Services unit remains with the Department of Justice. Starting in 2003-2004, the legal services costs are being reimbursed by CAFC to DOJ. Legal representation is provided in Ottawa, Edmonton and St. John's. Also, as CAFC did not have separate corporate systems when it became a department, DOJ has agreed to provide systems support for financial, human resources, payroll, etc. until such time that CAFC puts in place its own systems. DOJ agreed to absorb these costs in 2003-2004 but will be recovering the expenditures from CAFC starting in 2004-2005.

4. **Correctional Service Canada (CSC):** CSC tables with central agencies an annual National Capital, Accommodation and Operations Plan (NCAOP) that assesses accommodation and offender related resource requirements based on a forecast of potential impact of existing and new legislation. Under this Plan, CSC anticipates a requirement to accommodate the equivalent of approximately 275 inmates related to convictions of firearms offences under the *Criminal Code*. CSC is unable to identify and track the type and number of offenders nor the exact number of bed days used that are linked to the application of the Firearms Legislation.

5. **Royal Canadian Mounted Police:** The 2003-2004 forecast spending includes the accommodation levy applied and held centrally by central agencies for payment of leases, etc. by PWGSC. Upon further re-examination by the RCMP of past expenditures in 1996-97 and 1997-98, an accounting adjustment of $3.7M has been made to reflect a re-distribution of direct costs between the RCMP and CAFC.

6. **Royal Canadian Mounted Police – National Weapons Enforcement Support Team (NWEST):** Prior to 2003-2004 all NWEST expenditures were incurred and included within CAFC's direct costs. On April 1, 2003, NWEST was transferred to the RCMP National Police Services Division. Planned spending levels reflect the anticipated requirements needed to continue with the NWEST activity.

7. **National Parole Board:** Planned spending requirements are related to changes in the *Criminal Code* as a result of passage of the Firearms legislation and a recognition that longer sentences would result for offenders with firearms convictions which would generate the need for more conditional release reviews.

8. **Public Works & Government Services Canada:** Planned spending is related to the accommodation levy that is established and held centrally by central agencies for payment of leases, etc. by PWGSC for buildings, facilities, etc., occupied by CAFC staff including the Central Processing Site in Miramichi, New Brunswick. As accommodation premium levels are determined according to a department's ongoing salary base, the amount of the accommodation levy for 2005-2006 and 2006-2007 is not known at this time pending the establishment of CAFC's salary base in those years and ongoing thereafter.

9. **Canada Border Services Agency (CBAS):** Planned Program spending requirements reflect activities to determine licence and registration validity, assessing risks pertaining to personal firearm importations, collecting temporary licensing and registration fees on behalf of CAFC, and confirming authorizations to import and export as well as the examination, verification, and confirmation of all commercial firearm importation and de-registration of firearms permanently exported from Canada. Distribution of planned spending requirements for 2005-2006 and 2006-2007 are to be negotiated between CBSA and CAFC.

10. **Others:** The following departments are not directly involved in the day-to-day delivery of the Firearms Program: Human Resources Development Canada (HRDC); Office of the Information Commissioner; Office of the Privacy Commissioner. **HRDC** initially staffed the Central Processing Site (CPS) for CAFC and was reimbursed for direct costs incurred. Previous indirect expenditures for HRDC were reported in the 2003-04 Department of Justice's Report on Plans and Priorities. CAFC took over direct management (i.e. staff and operations of the facility) of CPS in 2001-02. In 2003-2004, HRDC is forecasting expenditures of approximately $23K comprised of $14K in direct costs reimbursed by CAFC and $9K indirect costs related to costs for former employees' final severance and training. Planned spending of $2K related to a former employee's relocation is anticipated for 2004-05. No planned spending requirements are anticipated for 2005-06 and future years by HRDC's successor departments: Social Development Canada and Human Resources and Skills Development Canada. The **Office of the Information Commissioner** reported planned expenditures of $85.2K annually over this time period for anticipated investigation of complaints from Access to Information (ATI) requesters seeking information concerning the firearms registry. The **Office of the Privacy Commissioner** reported that planned expenditures related to future investigation of complaints associated with the Firearms Program are not known at this time. **Treasury Board Secretariat** oversees the payment of contributions covering the Government's share of employees' insurance premiums and expenditures such as the Public Service Health Plan and the Public Service Dental Plan. Previously this expenditure was reported within the Department of Justice RPP and Departmental Performance Reports. This contribution is separate from Employee Benefits Plan calculations that are incurred and reported by departments.

11. **Revenues:** are credited to the Consolidated Revenue Fund and are not available to CAFC as offsets to expenditures. Refunds issued by the CAFC to the end of 2003-2004 total approximately $6.7M. These refunds include such items as reduction to individual licence fees, waiver of firearms registration fees, and client overpayment of fees. Forecasted and planned revenue over this planning period are based on the fee structure as of March 31, 2004. Planned revenues reflect the introduction of load levelling for individual licences starting in 2005-2006. Decisions stemming from the Government Review of the Program may affect the above revenue data.

Index

A

Aboriginal and/or Other Communities and Organizations....43, 58
Accountability Structure....27
Alberta....13, 27, 29
Alternative Service Delivery....39, 51
An Act Respecting Firearms and Other Weapons....7, 57
An Act to Amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act....36, 39
Auditor General....7, 14

B

BDP Business Data Services Ltd....41, 51
Benefits of the Firearms Program....9
Bill C-10A....1, 3, 7, 19, 39, 41, 53
Bill C-68....7, 57
Border controls....7, 57
British Columbia....13, 27, 29
Business licence fees....49
Business Line Structure....27
Businesses....23

C

Canada Border Services Agency1, 4, 13, 15, 30, 41, 49, 58, 61, 63
Canadian Firearms Information System10, 13, 29, 30, 39, 51, 58
Canadian Firearms Information System Renewal....39, 41, 42, 51
Canadian Firearms Registry....3, 28, 53, 62
Canadian Firearms Registry On-line....10, 29, 59
Canadian Firearms Safety Course....3, 9, 19, 28
Canadian Restricted Firearms Safety Course....9
Central Processing Site....28, 29, 51, 58, 62, 63
CGI Information Systems and Management Consultants Inc....41, 51
Chief Executive Officer....3
Chief Financial Officer....27, 32, 35
Chief Firearms Officers3, 9, 10, 15, 27, 28, 30, 49, 58
Chief Operating Officer....21, 27, 32, 51
Commissioner of Firearms..1, 3, 4, 16, 28, 35, 53
Commissioner's annual report....21, 23, 28
Communications and Public Affairs....27, 32, 35
Consultations2, 7, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 24, 49, 57
Continuous Improvement Plan....13, 16, 18, 25
Contributions to provinces/territories, aboriginal and other communities and/or organizations 45
Correctional Services Canada....58, 61, 62
Criminal Code 7, 29, 30, 31, 36, 39, 53, 57, 58, 62

D

Department of Foreign Affairs4, 30, 41, 58, 61, 62
Department of International Trade4, 30, 41, 58, 61, 62
Department of Justice1, 7, 27, 30, 33, 51, 58, 61, 62, 63
Department of Solicitor General....30, 58, 62
Departmental Performance Report..16, 21, 23, 24

E

Enhance information technology infrastructure 19
Enhanced screening....9
External Charging....37, 49

F

Field Services....23, 27
Finance and Administration....27
Finance resources....16, 62
*Firearms Act*1, 3, 4, 7, 9, 13, 17, 18, 19, 23, 25, 27, 28, 30, 36, 39, 43, 49, 53, 57, 58
Firearms Fee Regulations....49
Firearms traces....11
Future Challenges....14

G

Governance....21, 27
Government Review of the Firearms Program4, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 39, 41, 47, 49, 51, 53, 63
Gun Control Program Action Plan....2, 7, 14

H

Horizontal Initiatives....57
HR Modernization....17, 20, 21, 24
Human resources....16, 20, 27, 62
Human Resources Development Canada58, 61, 63

I

Improve service delivery....16
Improvement and innovation....8, 17
Increase efficiency of operations....16
Information technology....4, 15, 17, 19

R

Legal Services....27, 32, 62
Licence Applications/Renewals....47

Licensing of firearm business....17, 18, 23
Licensing of firearm owners....9, 17, 18, 23

M

Making of the Regulations....41, 53
Management Accountability Framework4, 20, 22, 24
Mandate....7
Manitoba....13, 27, 29
Memoranda of Understanding....29, 57
Mission....7, 8

N

National Parole Board....31, 58, 61, 62
National Weapons Enforcement Support Team....11, 13, 21, 30, 33, 58, 61, 62
Newfoundland and Labrador....13, 27, 29
NON-RECURRING EXPENDITURES....42
Non-Respendable Revenue....37, 47
Northwest Territories....13, 27, 29
Nunavut....13, 27, 29
NWEST....11, 13, 21, 30, 33, 58, 61, 62

O

Office of the Information Commissioner....58, 63
Office of the Privacy Commissioner....58, 63
Operations 7, 13, 15, 16, 20, 24, 28, 29, 39, 51, 58, 63

P

Policy and Consultations....27, 32
Program Advisory Committee....4, 32
Provincial governments....28, 58
Public Safety and Emergency Preparedness Canada....1, 2, 3, 7, 28, 30, 35, 58, 62
Public safety benefits of the4, 17, 18, 19, 23, 25, 27
Public Works and Government Services Canada....30, 31, 33, 39, 41, 55, 59, 61, 62

R

RCMP 3, 4, 11, 13, 15, 21, 29, 30, 39, 53, 58, 59, 62
Registrar....3, 21, 28, 53
Registration Applications....47
Registration of firearms....7, 9, 10, 17, 25, 57, 63
Regulations, making of the....41, 53
regulatory initiatives....14
Relationships with Federal Departments....29
Report on Plans and Priorities....1, 4, 16, 21, 51
Report to Parliament....16, 21
Responsibilities....13, 21, 28, 30, 53, 58
Revenues....20, 33, 47, 55, 57, 61, 63
Roles....28, 58
Royal Canadian Mounted Police 3, 4, 11, 13, 15, 21, 29, 30, 39, 53, 58, 59, 62

S

Safer homes, safer streets....17, 60
Safety education and training....43
Saskatchewan....13, 27, 29
Senior Counsel....32
Solicitor General of Canada....28, 58, 62
Solution Realization....39, 41, 42, 51
Stakeholders....7, 8, 14, 15, 17, 19, 20, 24, 57
Strategic directions....22
Strategic Outcomes and Priorities....17
Strengthen financial and human resources management....16
Support of the Legal/Justice System....17

T

Team CENTRA....51
Ten-Year Cost....13
Transfer Payments....43, 45
Treasury Board....27, 36, 39, 41, 51
Treasury Board Secretariat.39, 41, 51, 55, 58, 63

V

Values....7, 8

Y

Yukon....13, 27, 29

BUDGET DES DÉPENSES

Centre des armes à feu Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-117
ISBN 0-660-62557-1

Centre des armes à feu Canada

Budget des dépenses

2004-2005

Partie III — Rapport sur les plans et les priorités

A. Anne McLellan
Solliciteur général du Canada
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada)

Table des matières

Section 1 — Messages **1**
1.1 Message de la ministre 1
1.2 Message du commissaire aux armes à feu 3
1.3 Déclaration de la direction 7

Section 2 — Raison d'être **9**
2.1 Contexte, mandat, mission et valeurs 9
2.2 Avantages du Programme des armes à feu pour la population canadienne et la société 11

Section 3 — Survol de la planification **15**
3.1 Survol 15
3.2 Survol des coûts pour une période de dix ans 15
3.3 Contexte de planification et situation stratégique 16
3.4 Faire face à de nouveaux défis 17
3.5 Principales orientations du CAFC 17

Section 4 — Plans et priorités par résultat stratégique **21**
4.1 Résumé des résultats stratégiques et des priorités 21
4.2 Plan par résultat stratégique : avantages à long terme, stratégies, activités, risques et défis et leçons retenues 22
4.3 Cadre de responsabilisation de gestion 26
4.4 Cadre de mesure du rendement 27

Section 5 — Organisation **31**
5.1 Rapport entre la structure du secteur d'activité et les résultats stratégiques pour les dépenses totales prévues 31
5.2 Aperçu de la structure de responsabilisation 31
5.3 Activités du Centre des armes à feu Canada 32
5.4 Relations avec les ministères fédéraux 34
5.5 Structure organisationnelle 36
5.6 Dépenses totales prévues : 2004-2005 37
5.7 Dépenses ministérielles prévues 37

Section 6 — Autres renseignements **39**
6.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires 39
6.2 Législation administrée par le Centre des armes à feu Canada 40
6.3 Liste des rapports exigés par la loi et des autres rapports ministériels 40

Annexes **41**
Tableau 1 — Renseignements sur les dépenses du projet 43
Tableau 2 — Rapport d'étape sur le projet 45
Tableau 3 — Sommaire des paiements de transfert 47
Tableau 4 — Renseignements sur les paiements de transfert 49
Tableau 5 — Source des recettes non disponibles 51
Tableau 6 — Droits d'utilisation externe 53
Tableau 7 — Projet de renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu 56
Tableau 8 — Principales initiatives réglementaires — Centre des armes à feu Canada 58
Tableau 9 — Coût net du Programme pour le Budget des dépenses de 2004-2005 60
Tableau 10 — Initiatives horizontales 62
Tableau 11 — Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral et exigences de dépenses prévues anticipées 66

Index **69**

Section 1 — Messages

1.1 Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le premier Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Centre des armes à feu Canada (CAFC). Auparavant, les renseignements sur le Programme canadien des armes à feu étaient intégrés dans le RPP du ministère de la Justice. Le présent rapport est le résultat de deux changements organisationnels importants que le gouvernement a mis en œuvre en avril 2003 afin de renforcer la gestion et la responsabilisation du CAFC.

Le premier de ces changements a été de transférer la responsabilité du Programme du ministre de la Justice au solliciteur général (maintenant appelé ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC)). Cette décision a été prise parce que l'on s'est rendu compte que le CAFC était passé d'un mode axé sur le développement à un mode plus opérationnel. Par conséquent, on a jugé que le CAFC serait mieux placé dans le portefeuille de SPPCC, aux côtés d'autres organismes opérationnels chargés de la sécurité publique. En outre, cette réorganisation a facilité les relations de travail entre le CAFC et ses partenaires, en particulier la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le second changement a été de constituer le CAFC en ministère distinct relevant de la ministre. Cette décision avait pour but de répondre aux besoins exprimés par le Parlement et par le public, c'est-à-dire d'obtenir des renseignements plus complets et plus fiables sur le Programme canadien des armes à feu. En tant que ministère distinct, le CAFC a donc maintenant sa propre structure des crédits et présente des rapports distincts au Parlement.

En mai 2003, un autre changement important est survenu : la nomination du premier commissaire aux armes à feu, poste créé par l'adoption, le même mois, du projet de loi C-10A. Le commissaire relève directement de moi pour ce qui est de la gestion du CAFC, et veille à ce que les relations avec les partenaires du Programme soient efficaces.

Le présent RPP contient plus de renseignements que jamais sur les orientations, les dépenses et les défis prévus pour le CAFC. Je suis convaincue que les lecteurs seront en mesure de constater l'importance que revêt le contrôle efficace des armes à feu et l'attention accordée à la gestion saine, prudente et transparente des ressources votées par le Parlement.

La sécurité publique est la raison d'être de la *Loi sur les armes à feu*. Par conséquent, le résultat stratégique principal et essentiel dans le RPP est la maximisation des avantages du Programme des armes à feu au chapitre de la sécurité publique.

Le CAFC veille à ce que le Programme des armes à feu améliore la sécurité publique en prévenant la mauvaise utilisation des armes à feu, et en contrôlant et limitant l'accès à des armes à feu particulières. Pour ce faire, il veille à ce que les exigences concernant la formation en matière de sécurité soient respectées, que les particuliers et les

entreprises soient titulaires de permis, et que toutes les armes à feu soient enregistrées. La délivrance de permis constitue un moyen de garantir qu'un particulier qui représente une menace pour lui-même ou pour la sécurité du public n'a pas légalement accès à des armes à feu. L'enregistrement encourage la responsabilisation des propriétaires d'armes à feu, constitue un outil fournissant des renseignements essentiels aux agents de sécurité publique dans le cadre de leurs enquêtes et contribue à freiner le trafic et la contrebande d'armes à feu.

Le contrôle des armes à feu jouit d'un appui solide au Canada. De même, on note une volonté profonde de veiller à ce que cet investissement considérable en matière de sécurité publique porte réellement fruit, tout en entraînant des coûts modérés.

En février 2003, le gouvernement a annoncé le lancement du Plan d'action du programme de contrôle des armes à feu, plan qui comprend de nombreuses initiatives visant à accroître l'efficacité générale du Programme. Je suis heureuse d'annoncer que ce plan d'action est presque entièrement mis en œuvre et que la gestion du Programme ainsi que les services qui y sont liés s'en trouvent donc grandement améliorés.

Il reste encore beaucoup à faire en 2004-2005. Les consultations lancées l'automne dernier ainsi que l'examen officiel commencé plus tôt cette année ont permis de cerner d'autres attentes et d'autres besoins sur lesquels le Programme des armes à feu doit se concentrer davantage afin d'obtenir des résultats encore plus probants au chapitre de la sécurité publique, tout en gardant les coûts le plus bas possible. Les conclusions de ces consultations et de l'examen seront connues bientôt.

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent un contrôle efficace des armes à feu. Les armes à feu constituent une part importante de notre patrimoine, de notre culture et de notre économie. Nous devons contrôler leur utilisation pour le bien de nos citoyens, de nos collectivités et de notre pays. Le CAFC apporte, et continuera d'apporter, une contribution essentielle à la sécurité publique en faisant la promotion de l'utilisation responsable des armes à feu, en aidant à garder les armes à feu hors de portée des gens qui pourraient présenter une menace pour eux-mêmes et pour les autres, et en appuyant la prévention du crime et l'application de la loi dans la lutte contre les crimes perpétrés avec une arme à feu.

A. Anne McLellan
Solliciteur général du Canada
(Sécurité publique et Protection civile Canada)

1.2 Message du commissaire aux armes à feu

Je suis arrivé au Centre des armes à feu Canada (CAFC) en février 2003, à titre de président-directeur général. Puis, des modifications à la *Loi sur les armes à feu* (projet de loi C-10A) ont entraîné la création d'un nouveau poste de commissaire aux armes à feu, auquel j'ai été nommé en mai 2003.

Le projet de loi C-10A a également entraîné un autre changement organisationnel : le transfert du poste de directeur de l'enregistrement des armes à feu de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au CAFC. Cette réorganisation favorisera une meilleure coordination et une efficacité accrue.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le CAFC a appuyé le solliciteur général — maintenant ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada — dans l'atteinte des objectifs de la *Loi sur les armes à feu*.

L'amélioration des services représentait une priorité pour nous et je suis fier d'annoncer que de nombreuses améliorations se sont opérées. Le centre d'appel principal répond maintenant aux demandes téléphoniques en quelques minutes. Les demandes de permis et d'enregistrement sont traitées en respectant pleinement les normes de services établies. De nouveaux services en ligne ont été mis en place pour augmenter la vitesse, la précision, la simplicité et la rentabilité des services.

Le CAFC continuera de conjuguer ses efforts dans le but d'améliorer ses services, car la qualité de ceux-ci est essentielle pour que le public donne son aval à la *Loi sur les armes à feu* et accepte de s'y conformer. Selon les évaluations sur l'utilisation des armes à feu au Canada, nous avons atteint un taux de 90 p. 100 de conformité en ce qui a trait aux exigences relatives à la délivrance de permis et de 86 p. 100 en ce qui concerne les exigences relatives à l'enregistrement.

Même si ces chiffres sont encourageants, surtout si l'on considère que les exigences relatives à la délivrance de permis et à l'enregistrement sont plutôt récentes, ce n'est pas suffisant. Nous nous sommes engagés à atteindre des niveaux de conformité encore plus élevés pour tirer le plus d'avantages possibles du contrôle des armes à feu sur le plan de la sécurité publique. On compte parmi les défis auxquels le CAFC fera bientôt face, l'élaboration d'approches efficaces et raisonnables pour remédier aux problèmes de non-conformité.

Au cours de la prochaine année, le CAFC continuera de veiller à ce que les avantages du Programme canadien des armes à feu en matière de sécurité publique soient optimisés. Le CAFC continuera de travailler en étroite collaboration avec les services et les organismes de police afin de favoriser une utilisation accrue des renseignements fournis par le Programme des armes à feu à l'échelle communautaire en vue de mieux prévenir la mauvaise utilisation des armes à feu et de remédier à celle-ci.

Afin de s'assurer que les données du Registre canadien des armes à feu soient les plus complètes et précises possible, le CAFC élaborera et mettra en œuvre une stratégie pour renouveler le Réseau des vérificateurs. Le CAFC mettra également au point des stratégies en vue d'accroître la sensibilisation du public à la loi. Pour ce faire, des avis de renouvellement de permis et des demandes de permis seront envoyés par la poste

bien avant que le permis des particuliers ne vienne à échéance, les produits d'information existants seront révisés et des nouveaux seront élaborés, puis l'ensemble de ces produits seront accessibles sur le site Web du CAFC.

En collaboration avec les contrôleurs des armes à feu, le CAFC mettra à jour le matériel didactique des cours canadiens de sécurité dans le maniement des armes à feu et trouvera des moyens améliorés pour faciliter la prestation de ces cours importants.

Le CAFC travaillera également en étroite collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Commerce international, la GRC, les organisations internationales et les autres pays pour contrer la circulation illégale et le trafic illégal d'armes à feu aux frontières.

Lorsqu'il doit élaborer des stratégies et des approches pour exécuter le Programme des armes à feu, le CAFC bénéficie d'un excellent appui et d'excellentes suggestions de ses partenaires d'exécution, tant fédéraux que provinciaux. Il a également créé le Comité consultatif du Programme, composé de représentants qui ne font pas partie du CAFC. Ces représentants apportent des trésors de compétences et d'expérience à nos efforts en vue d'atteindre l'excellence. En outre, les organismes nationaux qui ont un intérêt pour les armes à feu se sont avérés une source féconde d'idées et de rétroactions.

Une autre priorité au cours de la dernière année était de cibler les éléments qui devaient être améliorés dans nos processus et nos pratiques de gestion et de mettre en place des mesures afin de réaliser des gains d'efficacité. Les éléments clés ont été le regroupement des deux bureaux de traitement en un seul, situé à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, et la création d'une administration centrale à Ottawa.

Nous poursuivrons notre travail en 2004-2005 dans le but de réaliser de nouveaux gains d'efficacité. Nous concentrerons nos efforts sur nos investissements en technologie de l'information afin de déterminer la solution la plus rentable pour l'avenir. On prévoit également que l'examen du Programme canadien des armes à feu par le gouvernement, actuellement en cours, entraînera la prise de mesures supplémentaires permettant de réaliser des gains d'efficacité et celles-ci se poursuivront en 2004-2005 et au-delà.

Le présent document est le premier Rapport sur les plans et les priorités du CAFC. Il décrit les moyens que nous prévoyons utiliser pour obtenir nos deux résultats stratégiques : premièrement, veiller à ce que les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique soient maximisés; deuxièmement, veiller à ce que le CAFC se dote d'un cadre de responsabilisation de gestion efficace pour exécuter son Programme.

La mise en œuvre du Programme canadien des armes à feu a entraîné de nombreux défis; toutefois, d'importants progrès ont été réalisés en vue d'atteindre cet objectif clé en matière de sécurité publique. Au fil des années, le personnel du CAFC a fait preuve de professionnalisme, de dévouement et de détermination pour relever ces défis.

Je suis certain que, grâce à nos plans et à notre personnel, nous pourrons continuer à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de qualité, et ce, à un coût raisonnable.

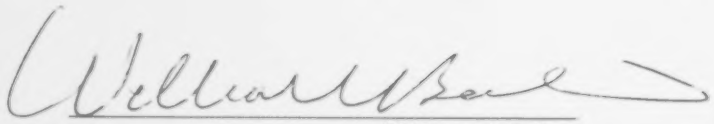

William V. Baker
Commissaire aux armes à feu
Centre des armes à feu Canada

1.3 Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2004-2005 du Centre des armes à feu Canada.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 :*

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

William V. Baker
Commissaire aux armes à feu

19 MAI 2004
Date

John Brunet, CA
Chef de la direction financière

19 MAI 2004
Date

Section 2 — Raison d'être

2.1 Contexte, mandat, mission et valeurs

Contexte

En 1994, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures rigoureuses pour réduire le nombre de tragédies, de blessures ou de décès accidentels attribuables aux armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle des armes à feu en resserrant le contrôle des armes à feu. En février 1995, à la suite de consultations auprès d'intervenants, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-68, soit la *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*. Ce projet de loi a été adopté par le Parlement et a été sanctionné en décembre 1995.

Les trois composantes principales de la législation initiale applicable au Programme canadien des armes à feu sont les suivantes :

- La *Loi sur les armes à feu*, notamment la mise en place d'un système universel de délivrance de permis et d'enregistrement des armes à feu;
- La Partie III du *Code criminel* modifiée, comportant un remaniement des dispositions relatives à la détermination de la peine pour certaines infractions ainsi que la prohibition d'un plus grand nombre d'armes à feu;
- Le contrôle de l'importation et de l'exportation d'armes à feu aux frontières.

En janvier 1996, le ministère de la Justice a créé le CAFC dans le but de gérer la mise en œuvre du Programme des armes à feu. Depuis, le CAFC a fait preuve de leadership pour promouvoir un environnement public sûr au Canada en :

- réglementant l'utilisation des armes à feu au moyen de la délivrance de permis, de l'enregistrement des armes à feu et d'autres mesures de contrôle;
- sensibilisant le public aux responsabilités liées à l'utilisation et à l'entreposage des armes à feu;
- offrant un soutien à ses partenaires pour ce qui est de l'application de la loi.

En 2003, le gouvernement a mis en œuvre deux initiatives principales qui ont eu des répercussions considérables sur les activités quotidiennes du CAFC et sur l'administration du Programme des armes à feu :

- L'annonce du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu*, plan directeur du gouvernement en matière d'amélioration des services. (Ce plan a été préparé principalement pour répondre aux recommandations de la vérificatrice générale.);
- L'adoption du projet de loi C-10A modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu*, qui a reçu la sanction royale en mai.

Mandat

Depuis avril 2003, il incombe au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada de veiller à la mise en application de la *Loi sur les armes à feu*. Le CAFC continue d'élaborer et de gérer un système efficace d'enregistrement des armes à feu et de délivrance de permis afin de respecter les principales obligations du gouvernement prévues par la Loi. Cette responsabilité comprend les activités suivantes :

- La délivrance de permis à tous les propriétaires d'armes à feu, tant les particuliers et que les entreprises;
- La préservation de la sécurité publique au moyen de la vérification continue de l'admissibilité de tous les propriétaires d'armes à feu ainsi que des enquêtes de suivi sur des incidents et, si cela convient, la révocation des permis d'armes à feu;
- L'éducation et la sensibilisation du public sur des questions liées aux armes à feu;
- L'assignation d'un numéro à chaque agence de services publics et l'enregistrement de l'inventaire des armes à feu de ces agences de services publics *(n'est pas en vigueur dans une majorité de cas)*;
- L'enregistrement et le repérage de toutes les armes à feu au moyen du contrôle des cessions au détail et des cessions privées;
- La délivrance d'autorisations pour le port d'armes de poing et le transport d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte;
- Le contrôle des importations et des exportations d'armes à feu *(partiellement en vigueur pour les non-résidents)*;
- L'agrément des clubs de tir et des champs de tir;
- L'agrément de parrainage pour des expositions d'armes à feu *(n'est pas encore en vigueur)*;
- L'accès, par les services de police et les autres organismes d'application de la loi, aux dossiers sur les propriétaires d'armes à feu et aux données sur les armes à feu, conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels et sur l'accès à l'information.

Mission

Le Centre des armes à feu Canada a pour mission d'accroître la sécurité publique par la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables des armes à feu au Canada, pour ainsi aider à réduire les décès et les blessures par balle et la menace que posent les armes à feu. Le Centre apporte aussi son expertise et fournit des renseignements cruciaux aux corps policiers et à d'autres organismes en matière de prévention et d'enquêtes relatives aux crimes commis avec des armes à feu et à la mauvaise utilisation de celles-ci au Canada et à l'échelle internationale.

Valeurs

Alors qu'il donne suite à sa mission, le Centre des armes à feu Canada :

- respecte la possession et l'utilisation légitimes des armes à feu au Canada et appuie les utilisateurs d'armes à feu en assurant un service de qualité ainsi qu'un traitement équitable et une protection des renseignements confidentiels;

- reconnaît que la participation des provinces, d'autres organismes fédéraux, des Peuples autochtones, des organisations policières, des propriétaires et utilisateurs d'armes à feu, des instructeurs en matière de sécurité, des vérificateurs, des entreprises et des groupes responsables de la sécurité publique est essentielle à l'exécution efficace du programme et au succès de ce dernier;

- s'engage à réaliser des améliorations et à promouvoir l'innovation de façon continue afin d'atteindre la plus haute qualité de services possible et le niveau optimal en matière de conformité, d'efficacité et de rendement global;

- renseigne ses clients et ses intervenants et encourage leur participation à l'examen et à l'élaboration de politiques, de règlements et de la législation, ainsi qu'à la communication de renseignements cruciaux relatifs aux exigences du programme et ses résultats;

- gère ses ressources de manière réfléchie pour optimiser celles-ci et pour présenter des rapports clairs et précis sur le rendement et la gestion des ressources du programme;

- respecte les valeurs et les normes éthiques de la Fonction publique du Canada, et s'engage à assurer la dotation équitable et le perfectionnement du personnel, et à favoriser un milieu de travail qui incite la participation et l'initiative.

2.2 Avantages du Programme des armes à feu pour la population canadienne et la société

L'objectif du Programme canadien des armes à feu est de réduire les décès et les blessures par balle ainsi que les crimes perpétrés avec une arme à feu et de promouvoir la sécurité publique par la mise en place d'un système universel de délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu et d'enregistrement des armes à feu.

La délivrance de permis et l'enregistrement des armes à feu prévus par la *Loi sur les armes à feu* sont des éléments étroitement liés à l'objectif du gouvernement visant à réduire et à prévenir la mauvaise utilisation des armes à feu. Ces deux éléments sont impératifs et font partie intégrante de la réussite du Programme. Les avantages particuliers dont les Canadiens et les Canadiennes pourront bénéficier grâce au Programme des armes à feu du gouvernement sont les suivants :

La délivrance de permis joue un rôle essentiel en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de la sécurité publique en garantissant que les propriétaires d'armes à feu respectent des normes de sécurité particulières. Avant qu'un permis ne lui soit délivré, chaque demandeur doit savoir comment manier et utiliser des armes à feu de façon sécuritaire. Pour pouvoir présenter une demande de permis d'armes à feu, les particuliers doivent d'abord réussir le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) pour posséder et acquérir des armes à feu sans restrictions ou le CCSMAF et le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR) pour posséder et acquérir des armes à feu à autorisation restreinte et prohibées. En suivant les cours, les utilisateurs d'armes à feu apprennent comment manier, utiliser, entreposer, exposer et transporter des armes à feu et des munitions de façon sécuritaire. Le matériel didactique rappelle également aux particuliers leur responsabilité sociale et les exigences de la *Loi sur les armes à feu* et de ses règlements d'application. Le particulier doit obligatoirement réussir à l'examen prévu dans le cadre du cours pour obtenir un permis de possession et d'acquisition.

L'amélioration de la vérification des antécédents a permis de tenir les armes à feu hors de portée des personnes qui ne devraient pas y avoir accès. Les demandeurs peuvent obtenir un permis d'armes à feu lorsqu'ils passent avec succès le processus de vérification. Les renseignements contenus dans une demande de permis d'armes à feu sont utilisés pour effectuer diverses vérifications des antécédents. Ces renseignements comprennent, entre autres, les antécédents du particulier, la notification du conjoint, les répondants et une photographie récente du demandeur. Le particulier doit fournir tout renseignement personnel, concernant les cinq dernières années, qui pourrait justifier qu'il n'est pas en mesure de posséder une arme à feu. Ces renseignements aident les contrôleurs des armes à feu (CAF) à prendre des décisions éclairées à savoir si un particulier peut ou non être autorisé à posséder ou à acquérir des armes à feu. Depuis le 1er décembre 1998, les autorités chargées de la sécurité publique ont refusé ou révoqué plus de 12 000 permis. La vérification continue de l'admissibilité permet de cibler les incidents qui pourraient nécessiter une enquête du CAF.

Un autre élément important du processus de délivrance de permis est la notification du conjoint, qui contribue à gérer le risque d'utilisation inadéquate des armes à feu. Les demandeurs doivent donner le nom et le numéro de téléphone de leur conjoint de droit ou de fait actuel et de tout conjoint de droit ou de fait antérieur avec lequel ils ont vécu au cours des deux dernières années. Le conjoint de droit ou de fait doit signer le formulaire de demande comme preuve qu'il est au courant de cette demande. Un numéro de téléphone est également inscrit sur le formulaire de demande, numéro que la personne peut composer pour exprimer des préoccupations en matière de sécurité. Si un conjoint de droit ou de fait n'a pas signé la demande, le contrôleur des armes à feu doit communiquer avec cette personne et l'aviser de la demande en vue de s'assurer qu'elle est au courant de la demande. Cette notification encourage également les gens à formuler toute préoccupation à l'égard d'un demandeur. Avant de délivrer le permis, le contrôleur des armes à feu doit tenir compte des préoccupations particulières des conjoints de droit ou de fait antérieurs ou actuel afin de s'assurer que ceux-ci, ou toute autre personne, ne seront pas à risque si le demandeur obtient un permis.

Comme le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) est lié aux bases de données des services de police locaux, la vérification continue de l'admissibilité est effectuée pour chaque titulaire de permis. Les policiers sont habituellement parmi les premiers à constater des comportements types ou des événements précurseurs de la violence. Un policier peut avoir suffisamment

d'inquiétudes concernant un incident ou un particulier pour créer un dossier dans la base de données sur les Personnes d'intérêt relatif aux armes à feu (PIAF). Les nouvelles saisies dans la base de données PIAF sont comparées chaque jour aux renseignements sur les personnes mentionnées dans le SCIRAF, y compris les demandeurs. Ainsi, si un incident violent est signalé à l'échelle locale, tous les préposés aux armes à feu au Canada en sont informés et peuvent rapidement prendre les mesures qui s'imposent. Ces vérifications contribuent à garder les armes à feu hors de portée des gens qui ne devraient pas y avoir accès.

Les contrôleurs des armes à feu ne délivrent un permis que si le demandeur répond aux critères de sécurité requis et qu'il ne représente pas une menace pour lui-même, pour les membres de sa famille ou pour la population.

L'enregistrement des armes à feu est un autre élément essentiel du Programme canadien des armes à feu. L'enregistrement établit un lien entre une arme à feu et son propriétaire légitime et accroît la responsabilisation des propriétaires pour leurs armes à feu.

L'enregistrement des armes à feu fournit des renseignements essentiels aux agents d'application de la loi et leur permet de retracer les armes à feu lorsqu'ils enquêtent sur des crimes perpétrés avec une arme à feu et sur la contrebande d'armes à feu, qu'ils doivent identifier des armes à feu volées, qu'ils ciblent et qu'ils élaborent des stratégies pour évaluer les risques avant de répondre à un appel ou qu'ils doivent distinguer les armes à feu dont la possession est légitime des armes à feu acquises par des moyens illégaux.

Le Programme canadien des armes à feu contribue également à améliorer la sécurité des policiers de première ligne en leur fournissant des renseignements essentiels sur les armes à feu et leurs propriétaires grâce à une base de données en ligne appelée Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED). Par exemple, lorsqu'un policier est dépêché sur la scène d'un incident de violence familiale, il peut vérifier en quelques secondes si un des habitants de la résidence est titulaire d'un permis ou a reçu un certificat d'enregistrement. Partout au pays, les policiers utilisent efficacement le RCAFED. En effet, les policiers et les autres agents de la sécurité publique ont fait 2,9 millions de recherches sur le RCAFED depuis février 1999. À l'heure actuelle, le RCAFED enregistre quotidiennement plus de 1 900 demandes.

L'enregistrement des armes à feu par Internet a connu un tel succès que près de 80 p. 100 des demandes d'enregistrement sont maintenant présentées en ligne par les propriétaires d'armes à feu.

L'enregistrement facilite également l'exécution des ordonnances d'interdiction relatives aux armes à feu et permet aux policiers de prendre des mesures préventives, par exemple en retirant toutes les armes à feu dans des situations de violence familiale.

Les services de police font environ 200 appels chaque mois au centre d'appel du CAFC qui leur est réservé pour confirmer des permis et l'enregistrement d'armes à feu.

L'Équipe nationale de soutien à l'application de la* Loi sur les armes à feu *(ENSALA) est une autre composante du Programme des armes à feu à laquelle ont recours les organismes d'application de la loi au pays. L'ENSALA est un réseau de personnes hautement compétentes et formées travaillant partout au pays. Elle appuie les services locaux d'application de la loi dans le cadre d'enquêtes sur des crimes perpétrés avec une arme à feu. Elle contribue également aux efforts de lutte contre le trafic et la contrebande d'armes à feu. De plus, l'ENSALA aide les milieux policiers à gérer des questions de violence commise avec une arme à feu. Depuis son entrée en fonction en 2001, l'ENSALA a prêté main forte aux services de police dans plus de 7 500 enquêtes, elle a effectué plus de 3 400 repérages d'armes à feu (aux échelles nationale, continentale et internationale) et elle a présenté plus de 800 séances d'information aux policiers. Le 1er avril 2003, l'ENSALA est passée du CAFC aux Services nationaux de police de la GRC.

Section 3 — Survol de la planification

3.1 Survol

Le Programme canadien des armes à feu est un programme interministériel et intergouvernemental dont le CAFC a la responsabilité première. Le CAFC finance ses services et ses programmes au moyen des dépenses de fonctionnement et d'accords de contribution.

Le CAFC est responsable du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF). Il exerce également les responsabilités de contrôleur des armes à feu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. La GRC est responsable du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), qui est lié au SCIRAF. En outre, la GRC gère l'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA). L'Agence des services frontaliers du Canada est responsable de l'administration des éléments du Programme des armes à feu à la frontière canadienne. En plus de financer ses propres activités au moyen de crédits parlementaires, le CAFC rembourse les coûts différentiels engagés par la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada pour le soutien qu'ils accordent au Programme des armes à feu. La GRC finance l'ENSALA à même ses propres crédits parlementaires.

La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et l'Ontario exercent la fonction de contrôleur des armes à feu dans leur propre ressort, en conformité avec la *Loi sur les armes à feu* et les orientations de leur gouvernement. Ces activités provinciales sont également financées par le gouvernement du Canada, en conformité avec les accords de contribution conclus avec le CAFC. Ce dernier travaille également en collaboration avec des organismes communautaires autochtones et autres afin que le respect de la loi soit facilité pour tous les clients du Programme. La participation de ces organismes est financée au moyen d'accords de contribution conclus avec le CAFC.

3.2 Survol des coûts pour une période de dix ans

À sa création, le Programme des armes à feu, auquel participent plusieurs ministères et plusieurs ordres de gouvernement, était doté d'une structure et d'un régime administratif complexes. La gestion de ces complexités s'exerçait dans un environnement survolté et dans des délais très serrés pour l'enregistrement et la délivrance de permis, ce qui a entraîné des dépenses considérables. Le tableau qui suit montre les coûts engagés pour le CAFC depuis sa création. Les coûts ont énormément diminué depuis l'atteinte du maximum de 200 M$ en 2000-2001. Les coûts de fonctionnement ont diminué d'environ la moitié depuis l'année de pointe. On s'attend à ce que les coûts diminuent davantage au cours des prochaines années au fur et à mesure que les recommandations de l'examen par le gouvernement et le plan d'amélioration continue seront mis en œuvre.

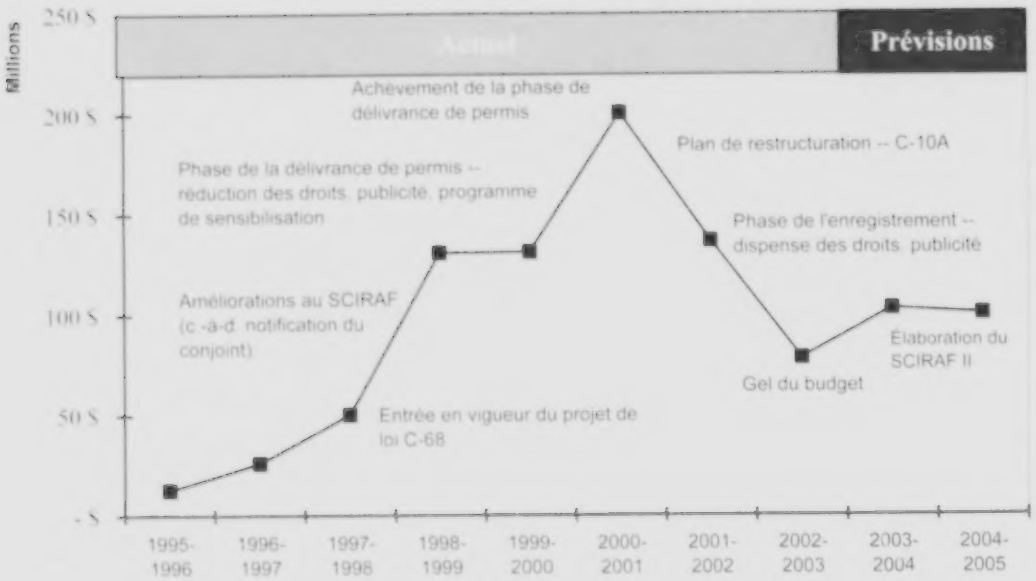

3.3 Contexte de planification et situation stratégique

La direction du CAFC et du Programme des armes à feu doit continuer à tenir compte de l'important débat public et du niveau d'inquiétude concernant la politique à l'égard des armes à feu et les coûts relatifs au Programme. En partie en réponse au rapport de décembre 2002 de la vérificatrice générale, le gouvernement a annoncé le lancement du Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu. Grâce à ce plan d'action, on a pu apporter des améliorations marquées, notamment en offrant un service amélioré à la population canadienne au moyen d'un accès accru à Internet, en établissant et en appliquant des normes de prestation de services pour l'enregistrement et la délivrance de permis ainsi qu'en offrant des services améliorés et plus rapides au centre d'appel sans frais. La constitution du CAFC comme ministère autonome doté d'un cadre de présentation des rapports distinct a amélioré la transparence et la responsabilisation en permettant aux parlementaires et aux Canadiens et aux Canadiennes d'être mieux informés sur le Programme des armes à feu.

L'exercice 2004-2005 sera encore sous le signe du changement et de l'amélioration pour le Programme des armes à feu, car les résultats de l'examen du Programme annoncé récemment seront mis en œuvre. Des consultations et des communications avec les intervenants et les partenaires du Programme seront essentielles pour gérer et définir les attentes et pour résoudre toute préoccupation qui pourrait être soulevée. Le Parlement sera directement impliqué dans toute initiative de nature législative ou réglementaire qui s'avérerait nécessaire.

3.4 Faire face à de nouveaux défis

Fondamentalement, le Programme canadien des armes à feu est chargé d'offrir quotidiennement aux Canadiens et aux Canadiennes des services de qualité afin de favoriser des collectivités saines et sûres.

Le CAFC continuera de mettre l'accent sur la préservation de la sécurité publique tout en s'efforçant de maîtriser les coûts, d'améliorer ses activités permanentes et de réduire le fardeau imposé aux propriétaires et aux entreprises d'armes à feu. Cette orientation s'applique aux services de première ligne, notamment les fonctions de contrôleur des armes à feu, le traitement des demandes de permis et d'enregistrement et la diffusion de renseignements essentiels aux services de police locaux ainsi qu'aux fonctions de soutien opérationnel comme la passation des marchés, les communications et les ressources humaines. Une des priorités permanentes du CAFC sera de démontrer et de faire connaître clairement les avantages du Programme des armes à feu et les bénéfices que retire la population canadienne de son investissement dans ce programme.

Le CAFC devra faire face à bon nombre de nouveaux défis importants au cours de la prochaine année. Le plus grand sera la mise en œuvre, de la façon la plus économique possible, des recommandations de l'examen du Programme effectué par le gouvernement. En outre, la direction concentrera ses efforts sur l'établissement de bases solides pour l'infrastructure future de technologie de l'information du Programme et s'appliquera à satisfaire aux normes nationales en matière d'exécution du Programme et à améliorer l'évaluation continue du rendement.

De concert avec la GRC et les services de police en général, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et autres, le CAFC continuera de veiller à ce que les renseignements fournis par le Programme soient utilisés le mieux possible dans le cadre de la prévention de la criminalité, d'enquêtes sur des crimes perpétrés avec une arme à feu et de la lutte contre le trafic et la contrebande d'armes à feu.

Il sera essentiel pour le CAFC de créer de nouveaux partenariats et de raviver les partenariats existants avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les Peuples autochtones et les groupes communautaires afin d'atteindre ses objectifs et ses résultats stratégiques.

3.5 Principales orientations du CAFC

Les grandes orientations qui ont guidé les travaux du CAFC au cours de la dernière année sont énumérées ci-après. Comme le Programme est avant tout axé sur la sécurité publique, c'est cette orientation déterminante qui gouverne le CAFC et le pousse continuellement à maximiser les avantages qu'offre le Programme à la population canadienne en matière de sécurité publique. Les six autres orientations découlent de l'engagement du gouvernement du Canada qui consiste à améliorer l'administration du Programme et à en accroître la responsabilisation.

1. ***Veiller à maximiser les avantages que le Programme canadien des armes à feu offre en matière de sécurité publique*** — Chaque fois qu'il prend une mesure, le CAFC s'efforce de veiller à maximiser les avantages qu'offre le Programme des armes à feu en matière de sécurité publique. La stratégie d'amélioration continue permettra de s'assurer que la prestation et l'administration des services demeurent efficaces, sans pour autant compromettre les avantages du Programme dans le domaine de la sécurité publique. Par exemple, nous continuons à collaborer avec les services de police pour assurer l'utilisation plus efficace des renseignements fournis par le Programme.

2. ***Veiller à obtenir la rétroaction du public pour une amélioration continue du Programme*** — Le CAFC a terminé en automne 2003 de vastes consultations auprès du grand public et des intervenants. En s'employant à développer une stratégie de sensibilisation permanente, le CAFC pourra continuer de travailler avec les intervenants afin de renforcer l'exécution du Programme. Les commentaires formulés par le public demeureront essentiels en vue d'assurer la réussite du Programme et l'obtention de résultats favorables à la population canadienne.

3. ***Améliorer la prestation des services*** — Le CAFC s'est engagé à continuer d'améliorer ses services. On respecte toujours les normes de service rendues publiques concernant les demandes de permis et d'enregistrement. Les services offerts en ligne connaissent toujours beaucoup de succès et l'amélioration de ceux-ci demeure une priorité. Le CAFC s'assure continuellement que les clients qui utilisent les services téléphoniques sont aussi bien servis. On continue de contrôler le temps de réponse et de prendre des mesures pour s'assurer que les niveaux de service pour les demandes de renseignements des résidents et des non-résidents demeurent élevés.

4. ***Accroître l'efficacité des activités*** — Le CAFC s'est engagé à améliorer constamment l'efficacité de ses activités au moyen d'un Plan d'amélioration continue. On compte parmi les mesures prises le regroupement des bureaux de traitement, les nouveaux services Internet et un meilleur service au centre d'appel.

5. ***Accroître la conformité à la loi*** — L'efficacité du Programme nécessite une conformité permanente et accrue à la loi. Par exemple, le CAFC a commencé à envoyer par la poste des avis et des formulaires de demande afin de rappeler aux titulaires de permis qu'ils doivent renouveler leur permis. La conformité à la loi est accrue grâce à la collaboration du CAFC avec les CAF, les organismes fédéraux concernés, les provinces, les organisations policières et d'autres organismes chargés de la sécurité et de la santé publiques, ainsi qu'avec les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu.

6. ***Renforcer la gestion des ressources humaines et financières*** — L'atteinte de l'efficacité dépend d'une bonne gestion des ressources financières et humaines. La gestion des ressources financières du CAFC a été resserrée et la création d'une capacité permettant de vérifier que le CAFC respecte ses objectifs financiers est en cours. L'efficacité repose sur la motivation du personnel. À titre de nouveau ministère, le CAFC a mis en place une nouvelle infrastructure

ministérielle de gestion de l'effectif et il continuera à travailler de concert avec les représentants des employés et à prendre des mesures pour informer et motiver ses employés en ce qui concerne le Programme et l'évolution de celui-ci.

7. ***Présenter des rapports sur le rendement au Parlement et au public*** — Le CAFC tient résolument à présenter des rapports clairs et de qualité supérieure au Parlement et au public. La nouvelle structure ministérielle nécessite la présentation de rapports distincts. La comptabilisation du coût complet est présentée de façon transparente dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités* et les résultats seront exposés dans le *Rapport ministériel sur le rendement*. De plus, les obligations juridiques selon lesquelles le commissaire aux armes à feu doit présenter un rapport au Parlement donnent aux parlementaires une autre occasion d'être pleinement et clairement informés sur la nature et la portée du CAFC ainsi que du Programme canadien des armes à feu.

Faisant fond sur les orientations principales des années antérieures et les défis qui se dessinent, le CAFC a cerné deux résultats stratégiques et des priorités connexes, qu'il tentera d'atteindre au cours des trois prochaines années. La **Section 4.0** apporte plus de renseignements à ce sujet.

Section 4 — Plans et priorités par résultat stratégique

4.1 Résumé des résultats stratégiques et des priorités

Vision du CAFC : Sécurité dans les foyers et dans les rues au Canada.			
Résultats stratégiques	Priorités	Ressources connexes 2004-2005	Type de priorité **(antérieure, courante ou nouvelle.)**
Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique.	• Délivrance de permis aux propriétaires et aux entreprises d'armes à feu : ○ Délivrance de permis, renouvellement des permis (nivellement de la charge de travail), et stratégies visant à favoriser la conformité; ○ Formation et sensibilisation en matière de sécurité — mettre à jour ou modifier les cours de sécurité partout au pays; ○ Diffusion de renseignements à l'intention des principaux intervenants et du public, et sensibilisation auprès des différentes collectivités, notamment les collectivités autochtones.	63,7 M$	Courante Courante/nouvelle Courante
	• Enregistrement des armes à feu du pays et importées : ○ Enregistrements continus et renouvellement du Réseau des vérificateurs; ○ Établissement de bases solides pour l'infrastructure de la technologie de l'information du Programme; ○ Contribution aux travaux internationaux relatifs à la lutte contre les crimes perpétrés avec des armes à feu.	26,6 M$	Courante/nouvelle Courante Courante
	• Appui au système judiciaire et juridique : ○ Mise en vigueur des modifications aux règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu*; ○ Utilisation accrue par les organismes d'application de la loi des renseignements fournis par le Programme des armes à feu.	1,4 M$	Nouvelle Courante
	TOTAL	***91,7 M$***	
Gestion efficace du Programme.	• Participation et consultation des clients et des intervenants; • Amélioration et innovation continues; • Gestion efficace des ressources et amélioration de la transparence et de la reddition des comptes; • Modernisation des RH et élaboration d'une structure ministérielle.		Courante/nouvelle Courante Nouvelle Nouvelle
	TOTAL	***8,6 M$***	

4.2 Plan par résultat stratégique : avantages à long terme, stratégies, activités, risques et défis et leçons retenues

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 :

Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique.

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Dépenses prévues	**91,7 M$**	**Voir note plus bas**	**Voir note plus bas**

Avantages à long terme	Principaux indicateurs de rendement
Enregistrement de toutes les armes à feu : • Système efficace en matière d'armes à feu qui réduit l'accès aux armes à feu à des fins criminelles et fournit des renseignements utiles aux fins d'exécution de la loi; • Confiance accrue du public concernant la légitimité et la responsabilité en matière de possession et d'utilisation d'armes à feu. Délivrance de permis aux propriétaires et aux entreprises d'armes à feu : • Compréhension accrue des objectifs et des avantages du Programme; • Réduction du nombre de décès et de blessures par balle; • Conformité accrue à la loi; • Acceptation et confiance du public concernant la formation et la sensibilisation en matière de sécurité comme première étape pour obtenir un permis.	• Mesures appropriées appliquées aux processus de délivrance de permis et d'enregistrement en ce qui concerne les particuliers et les armes à feu. • Corrélation entre la mise en œuvre du Programme des armes à feu et le taux d'accidents, d'homicides et de suicides attribuables aux armes à feu à long terme. • Accessibilité et portée des cours de sécurité. • Accessibilité accrue de renseignements fiables et pertinents fournis par le CAFC à nos partenaires et confiance de ceux-ci dans ces renseignements.

Stratégie

Exécuter le Programme canadien des armes à feu grâce à la prestation efficace de services, au Plan d'amélioration continue du Programme ainsi qu'aux activités de sensibilisation entraînant une conformité soutenue et accrue à la loi.

Nota : Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites pour ce résultat stratégique.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 :

Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique. (suite)

Activités

Améliorer l'infrastructure de la technologie de l'information pour que les principaux intervenants puissent obtenir un accès rapide aux renseignements concernant les permis et l'enregistrement des armes à feu ainsi que pour réunir plusieurs systèmes (« centre multiservice » pour les applications du Centre);

Mettre en vigueur les règlements d'application révisés de la *Loi sur les armes à feu*, y compris l'élaboration et le traitement des formulaires du CAFC (révisés ou nouveaux);

Modifier, étendre et appliquer les normes de service;

Travailler en collaboration avec les agences et les services de police afin d'améliorer la façon d'utiliser les renseignements du Programme des armes à feu à l'échelle communautaire pour prévenir la mauvaise utilisation des armes à feu et pouvoir y réagir;

Élaborer des stratégies pour favoriser la conformité et le renouvellement des permis chez les groupes cibles;

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour renouveler le Réseau des vérificateurs;

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communications externes axée sur les clients par des mécanismes et des moyens variés (p. ex., Internet, centre d'appel, cours, correspondance, etc.) en :

- préparant des renseignements généraux sur le Programme;
- élaborant des documents de communications spécialisés pour des publics cibles précis (p. ex., policiers, entreprises);
- facilitant la consultation continue des publics spécialisés;
- repensant des produits d'information et en les rendant accessibles sur le site Web du CAFC;
- élaborant une stratégie de sensibilisation;

Préparer et mettre à jour ou modifier le matériel des cours de sécurité et faciliter la tenue des cours canadiens de sécurité dans le maniement des armes à feu.

Risques/Défis

- Gestion du Programme en fonction du financement approuvé permettant de se conformer aux obligations permanentes prévues par la *Loi sur les armes à feu*;
- Retards dans la mise en application de certains éléments du projet de loi C-10A et des règlements connexes, notamment l'infrastructure informatique du Programme;
- Approches variables d'une province à l'autre concernant l'exécution du Programme;
- Résistance continue à l'égard de la délivrance de permis et de l'enregistrement des armes à feu organisée par des organismes, groupes et particuliers qui refusent de se conformer à la loi;
- Utilisation et appui inégaux à l'égard des renseignements sur l'enregistrement des armes à feu de la part des organismes d'application de la loi;
- Mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen du Programme par le gouvernement.

Leçons retenues

- Les formulaires pour le Programme ont été refaits et simplifiés parce que de nombreux clients trouvaient que les anciens formulaires étaient complexes et lourds;
- Le degré de conformité a augmenté en raison de l'enregistrement en ligne gratuit pour les particuliers;
- Le fait d'optimiser les transactions sur le Web (c.-à-d., changement d'adresse, cessions entre entreprises ou d'une entreprise à un particulier) a permis de réduire les coûts et d'améliorer le service à la clientèle;
- On a établi des normes nationales afin d'assurer l'uniformité des services de qualité supérieure partout au Canada;
- Au cours des deux dernières années, le CAFC a tenté d'élaborer une nouvelle infrastructure informatique dans un milieu incertain et en constante évolution sur le plan législatif et réglementaire. Cela s'est avéré complexe et coûteux. Les investissements éventuels importants dans le domaine de l'informatique seront reportés jusqu'à ce que le milieu opérationnel soit moins incertain.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 :

Gestion efficace du Programme

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Dépenses prévues	**8,6 M$**	**Voir note plus bas**	**Voir note plus bas**

Avantages à long terme

- Efficacité des rapports et de la gestion des ressources :
  - Gestion efficace et efficiente du Programme des armes à feu et rapports complets et transparents concernant l'utilisation des ressources du CAFC.
- Amélioration et innovation :
  - Resserrement des coûts et amélioration des activités opérationnelles grâce à des services plus efficaces et à des processus rationalisés;
  - Innovation et transformation continues des pratiques de gestion grâce à l'évaluation et à la mesure du rendement;
  - Bonne gestion du Programme.
- Infrastructure du Ministère et modernisation des RH:
  - Nécessité d'attirer, de garder en poste et de former l'effectif afin de respecter le mandat du CAFC.

Principaux indicateurs de rendement

- Reddition de comptes améliorée et transparente au Parlement et à la population canadienne concernant les coûts et les recettes du Programme.
- Respect, par le CAFC, des obligations prévues dans le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) et des indicateurs de gestion du rendement, conformément à l'architecture des activités du Programme.
- Consultations continues auprès des intervenants.
- Travail préparatoire à terminer pour assurer la réussite de la mise en application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (C-25).
- Ressources humaines du CAFC efficacement adaptées à ses objectifs et à ses priorités.

Stratégie

Renforcer les éléments existants du Cadre de responsabilisation de gestion du CAFC et en mettre de nouveaux en œuvre (p. ex., capacité d'analyse des politiques, service axé sur le citoyen, stratégie intégrée de gestion des risques, régime de contrôle ministériel, gestion des résultats et du rendement, amélioration continue) — Voir la Section 4.3 du *Cadre de responsabilisation de gestion du CAFC*.

Nota : Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites pour ce résultat stratégique.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 :

Gestion efficace du Programme (suite)

Activités

Gérer en fonction du financement approuvé pour le CAFC;

Créer de nouvelles infrastructures ministérielles pour gérer le CAFC et le Programme canadien des armes à feu (p. ex., systèmes et politiques de base, structures de gouvernance);

Améliorer les capacités existantes et en mettre de nouvelles en œuvre afin de contribuer à la saine gestion du CAFC (p. ex., compétences, partenariats et consultations, stratégie de modernisation des RH, cadre de responsabilisation de gestion, indicateurs de rendement et architecture des activités du Programme);

Préparer le premier rapport annuel du commissaire au Parlement;

Préparer les principaux plans et rapports attendus des organismes fédéraux ayant le statut de ministère (c.-à-d., RPP, Rapport ministériel sur le rendement (RMR), Comptes publics).

Risques/Défis

- Il faut persévérer dans l'effort en vue d'accroître la confiance du public dans la gestion du Programme;
- Le partage de certaines responsabilités entre les ministères fédéraux et les administrations provinciales nécessite une coordination solide et la prise de mesures pour veiller à ce que les approches soient uniformes d'une administration à l'autre;
- Les nouveaux besoins en matière de gestion des ressources humaines et financières entraînent une augmentation de la charge de travail et des coûts attribuables à la création d'une capacité interne;
- Défi lié au recrutement de bons candidats et au maintien d'un effectif compétent;
- Volume de demandes de renseignements sur le Programme.

Leçons retenues

- La structure de gouvernance du CAFC nécessitait l'intégration des activités opérationnelles du Programme à la gestion quotidienne. Dans le cadre de la nouvelle infrastructure, ces activités sont regroupées (c.-à-d. regroupement des bureaux de traitement) de façon à compléter la nouvelle structure de gouvernance de la direction du CAFC (c.-à-d. création du poste de chef principal des opérations);
- Le manque de cohérence et le chevauchement, dans les administrations, des fonctions clés permettant d'assurer l'exécution du Programme ont entraîné le déplacement du poste et des fonctions du directeur de l'enregistrement des armes à feu de la GRC au CAFC et le transfert de l'ENSALA à la GRC;
- Les questions liées au besoin d'améliorer les rapports et la responsabilisation ont mené à l'établissement du CAFC à titre de ministère. Celui-ci déposera au Parlement un RPP, le Rapport annuel du commissaire ainsi qu'un RMR. Le CAFC fournira également un rapport sur l'ensemble des coûts du Programme pour le gouvernement fédéral.

4.3 Cadre de responsabilisation de gestion

Le Centre des armes à feu Canada (CAFC) est géré conformément aux principes énoncés dans le Cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le CAFC rend compte au Parlement et à la population canadienne de l'exécution et de la gestion du Programme des armes à feu de façon claire, transparente et opportune. Le respect des exigences en matière de rapports prévus par la loi et présentées au Parlement est principalement démontré dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP), le Rapport annuel du commissaire et le Rapport ministériel sur le rendement (RMR). Ces rapports sont préparés grâce à une approche centralisée et horizontale faisant appel à tous les secteurs, intervenants et partenaires du CAFC.

Gouvernance et orientation stratégique

- Le Cadre de responsabilisation de gestion du CAFC sert à établir l'ordre de priorités, à affecter des ressources aux résultats stratégiques et à adapter ses priorités à celles du gouvernement;
- Le Cadre facilite l'amélioration de la gestion du Programme au moyen de l'intégration de l'information, de la gérance et des pratiques de prestation de services;
- L'approche centralisée et l'orientation axées sur les résultats préconisées par le Cadre permettent d'offrir un appui efficace au ministre et au Parlement ainsi que de présenter les résultats aux Canadiens et aux Canadiennes.

Finances, administration et Ressources humaines

- Coordonner la préparation du RPP, du RMR et du Rapport du commissaire;
- Veiller au respect des exigences du Conseil du Trésor et assurer la liaison avec les organismes centraux et les principaux intervenants;
- Saisir toutes les données financières ou non, régler des problèmes horizontaux et fournir des rapports complets sur les coûts et les activités du Programme;
- Diriger l'élaboration du cadre de mesure du rendement du Programme;
- Gérer les actifs avec prudence et probité;
- Assurer le suivi de la gestion interne.

Opérations

- Gérer les activités et les pratiques d'exécution du Programme et en rendre compte;
- Mettre en œuvre les améliorations aux services et aux plans de transformation;
- Tenir à jour des données sur le rendement afin de rendre compte des réalisations opérationnelles en fonction des résultats et des priorités du Programme;
- Veiller à ce que les activités en vue de la conformité respectent la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements d'application.

Politiques et Consultation

- Diriger l'élaboration du cadre des orientations stratégiques du Programme;
- Tenir à jour des données sur le rendement concernant les avantages du point de vue social et de la sécurité afin de rendre compte des réalisations liées aux résultats et aux priorités du Programme;
- Mener une analyse de l'environnement sur l'évolution du Programme et les questions actuelles et futures, afin de justifier l'établissement de priorités, d'activités et d'un cadre d'évaluation.

Communications et affaires publiques

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication à l'appui des orientations et des priorités stratégiques du CAFC;
- Fournir en temps opportun des renseignements à un public externe par le biais des médias et du Web;
- Assurer la qualité de la rédaction, de la traduction, de la mise en page et de la production de documents de communication externes et internes.

Partenaires et intervenants

- Fournir des commentaires sur l'élaboration de plans, de stratégies et d'approches concernant l'exécution du Programme;
- Collaborer avec le CAFC en rendant compte des activités d'exécution, des exigences financières et des résultats du Programme;
- Exécuter les fonctions clés du Programme, en conformité avec les lois et les règlements touchant les armes à feu.

Haute direction

- *Maintenir la propriété des processus de rapport sur la planification et le rendement;*
- *Mettre en place la capacité du Centre et renforcer les valeurs de la gestion axée sur les résultats et leur place dans la responsabilisation de gestion;*
- *Assurer l'innovation et la transformation continue, promouvoir l'apprentissage organisationnel et renforcer les valeurs et l'éthique dans la présentation des résultats à la population canadienne;*
- *Valoriser le savoir organisationnel et tirer parti de son rendement.*

Axé sur le citoyen

Résultats et rendement

- Contrôle et reddition de comptes permanents au Parlement et à la population canadienne concernant le statut du Programme, ses services et les résultats obtenus, au moyen du RPP, du RMR et du Rapport du commissaire;
- Reddition de comptes fondée sur des résultats mesurables qui est équilibrée, transparente et facile à comprendre;
- Reddition de comptes concernant les renseignements intégrés sur les finances et le rendement et utilisation de ces renseignements dans le cadre de prises de décisions sur le Programme.

4.4 Cadre de mesure du rendement

Résultats du Programme	Indicateurs de rendement	Sources de renseignement sur le rendement (M = manuel; A = automatisé)	Fréquence de rapport	Moyen de rapport sur le rendement
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 **Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique.** **Avantages à long terme** Enregistrement de toutes les armes à feu : • Système efficace en matière d'armes feu qui réduit l'accès aux armes à feu à des fins criminelles et fournit des renseignements utiles aux fins d'exécution de la loi. • Confiance accrue du public concernant la légitimité et la responsabilité en matière de possession et d'utilisation d'armes à feu. Délivrance de permis aux propriétaires et aux entreprises d'armes à feu : • Compréhension accrue des objectifs et des avantages du Programme. • Réduction du nombre de décès et de blessures par balle. • Conformité accrue à la loi. • Acceptation et confiance du public concernant la formation et la sensibilisation en matière de sécurité comme première étape pour obtenir un permis.	**Corrélation entre la mise en œuvre du Programme des armes à feu et le taux d'accidents, d'homicides et de suicides attribuables aux armes à feu à long terme**	Statistique Canada	À déterminer	Rapport ministériel sur le rendement et Rapport du commissaire
	Mesures appropriées appliquées aux processus de délivrance de permis (A) et d'enregistrement (B) en ce qui concerne : **(A) les particuliers et les entreprises, tel que démontré par :** **1. Particuliers** • le nombre actuel de titulaires de permis; • le nombre de permis délivrés, refusés et révoqués; • le nombre de demandes de permis nécessitant une enquête plus approfondie; • les cours de sécurité à l'intention des particuliers.	Accessible dans les rapports opérationnels courants (A)	Annuelle	
	2. Entreprises • le nombre actuel de titulaires de permis; • le nombre de permis délivrés, refusés et révoqués; • le nombre de demandes de permis nécessitant une enquête plus approfondie.	Accessible dans les rapports opérationnels courants (A)	Annuelle	
	(B) les armes à feu, tel que démontré par : • le nombre de nouveaux enregistrements, de cessions et de désenregistrements (destruction d'armes à feu et neutralisation et exportation d'armes à feu); • le nombre d'armes à feu vérifiées.	Accessible dans les rapports opérationnels courants (A)	À déterminer	
	Accessibilité et portée des cours de sécurité, évaluées par : • le nombre de cours de sécurité donnés aux différents endroits; • le nombre d'instructeurs accrédités et actifs; • le pourcentage de participants au cours qui jugent que le cours a été utile du point de vue de l'augmentation de la sensibilisation à la sécurité publique.	Formation en matière de sécurité, Services en région	À déterminer	
	Utilisation de renseignements pertinents et de qualité fournis par le CAFC par l'intermédiaire des partenaires du Programme, tel que démontré par : • les appels au numéro sans frais réservé aux policiers; • le nombre d'enquêtes et de mandats de sécurité publique exécutés grâce à des renseignements fournis par le CAFC; • le nombre de recherches effectuées dans le RCAFED; • le nombre d'armes à feu dépistées; • le nombre d'affidavits préparés annuellement; • le nombre d'interventions (saisies) des Douanes liées à une activité illégale.	Statistiques des CAF — du RCAFED; statistiques du site Web; rapports sur les services téléphoniques (A)	À déterminer	

Résultats du Programme	Indicateurs de rendement	Source de renseignement sur le rendement (M = manuel; A = automatisé)	Fréquence de rapport	Moyen de rapport sur le rendement et
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 **Gestion efficace du Programme.** **Avantages à long terme** Efficacité des rapports et de la gestion des ressources : • Gestion efficace et efficiente du Programme des armes à feu et rapports complets et transparents concernant l'utilisation des ressources du CAFC. Amélioration et innovation : • Resserrement des coûts et amélioration des activités opérationnelles grâce à des services plus efficaces et à des processus rationalisés. • Innovation et transformation continues des pratiques de gestion grâce à l'évaluation et à la mesure du rendement. • Bonne gestion du Programme. Infrastructure du ministère et modernisation des RH: • Nécessité d'attirer, de garder en poste et de former l'effectif afin de respecter le mandat du CAFC.	**Reddition de comptes améliorée et transparente au Parlement et à la population canadienne concernant les coûts et les recettes du Programme, comme le montre la rétroaction positive des participants et des parties intéressées**	Dossiers du CAFC soumis au SCT pour commentaires sur les rapports externes (M)	Annuelle	Rapport ministériel sur le rendement et Rapport du commissaire
	Respect, par le CAFC, des obligations prévues dans le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)	Entrevues choisies avec des cadres supérieurs; données sur le rendement du CAFC (M)	Annuelle	
	Gérance et probité publique adéquates concernant les ressources utilisées	Résultats de la vérification (M)	Annuelle	
	Consultations continues et ciblées auprès des principaux intervenants et sensibilisation auprès de ceux-ci	Résultats des consultations en cours dans les dossiers du CAFC (M)	Annuelle	
	Travail préparatoire à compléter pour assurer la réussite de la mise en application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (C-25)	Entrevues avec le directeur des RH et certains cadres supérieurs; dossiers des RH (M)	Annuelle	
	Régime efficace de gestion du rendement pour le Programme (p. ex., mise en œuvre de normes de service, modèle de prestation de services, méthodes et procédures normalisées)	Collecte des données sur le rendement en cours; données conservées dans les dossiers du CAFC; normes de service nationales en place (notamment services offerts par les CAF et services internes du CAFC) (M)	Annuelle	
	Confiance accrue du public dans la gestion du Programme des armes à feu	Analyse des médias, correspondance, courriels (M)	Mensuelle	
	Satisfaction des employés	Sondages du CAFC sur le milieu de travail (M)	Biannuelle	
	L'effectif du CAFC est efficacement adapté aux objectifs du Programme, grâce au recrutement efficace d'employés et à leur maintien en poste	Entrevue avec le directeur des RH et certains cadres supérieurs; dossiers des RH du CAFC; profils de compétences élaborés et intégrés aux pratiques de recrutement; Plan de RH détaillé mis en place pour le CAFC, répondant à l'analyse des lacunes en matière de compétences (M)	Annuelle	

Justification des indicateurs de rendement

Le CAFC a identifié deux résultats stratégiques, axés sur la maximisation des avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique, et sur l'assurance qu'il existe un cadre de responsabilisation de gestion efficace concernant l'exécution du Programme des armes à feu.

Résultat stratégique 1

Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique.

Les indicateurs choisis pour mesurer le rendement dans le cadre du premier résultat stratégique ont été retenus pour mettre en évidence la façon dont le Programme des armes à feu veille à ce que les mesures nécessaires soient en place pour s'assurer que seuls les entreprises et les particuliers autorisés sont en possession d'armes à feu. La stratégie de mesure du rendement intègre divers paramètres relatifs à la délivrance de permis aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'à l'enregistrement des armes à feu.

On a recours à des outils automatisés et manuels pour maintenir un niveau de sécurité publique élevé en ce qui concerne les activités liées aux armes à feu au Canada. Les données sur le rendement qui correspondent à ces indicateurs sont accessibles au moyen d'outils automatisés grâce auxquels on peut accéder à des renseignements de qualité en temps opportun. Ces données démontrent que le CAFC offre à la population canadienne et à ses partenaires du secteur public des avantages en matière de sécurité publique.

Résultat stratégique 2

Gestion efficace du Programme.

Le choix des indicateurs de rendement pour le second résultat stratégique visait à mettre l'accent sur les mesures prises par le CAFC pour s'assurer que tous les secteurs de la gestion du Programme ont recours à des méthodes de gestion efficaces. La stratégie de mesure du rendement tient compte du Plan d'amélioration continue qui a été adopté par le CAFC au cours de la dernière année et est axée sur la prestation de services de qualité supérieure aux Canadiens et aux Canadiennes. En outre, la structure formelle de gestion vient compléter les exigences internes et externes en matière de rapport, tant celles des organismes centraux que celles du Parlement.

Section 5 — Organisation

5.1 Rapport entre la structure du secteur d'activité et les résultats stratégiques pour les dépenses totales prévues

Secteur d'activité	Résultats stratégiques		Total
	Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique *(en millions de dollars)*	Gestion efficace du Programme *(en millions de dollars)*	
Administration du Programme canadien des armes à feu	91,7	8,6	100,3
Total	**91,7**	**8,6**	**100,3**

5.2 Aperçu de la structure de responsabilisation

Le CAFC n'a qu'un secteur d'activité qui consiste en l'administration du Programme canadien des armes à feu au moyen d'initiatives stratégiques comme la délivrance de permis et l'enregistrement des armes à feu, l'éducation et la sensibilisation du public et la gestion du Programme, qui visent à réduire les tragédies, les blessures ou décès accidentels liés aux armes à feu ainsi que le nombre de crimes violents perpétrés avec une arme à feu. En juillet 2003, on a élaboré un Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation provisoire, qui décrit les principaux éléments de la structure de gouvernance et de responsabilisation du CAFC.

Au cours des prochaines années, le CAFC mettra en œuvre une structure plus substantielle qui sera soumise à l'approbation du Conseil du Trésor. Cette structure sera intégrée à l'Architecture des activités du Programme que le Conseil du Trésor instaure en ce moment et qui remplacera l'actuel Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation.

Le CAFC compte six grandes entités qui génèrent les informations de base servant à l'élaboration du présent RPP. Voici ces six entités :

- Délivrance de permis, Enregistrement, Services en région et Technologie de l'information (gérés par le chef principal des opérations);
- Communications et Affaires publiques;
- Politiques et Consultation;
- Finances et Administration (géré par le chef de la direction financière);
- Ressources humaines;
- Services juridiques (fournis par le ministère de la Justice).

En régions, les Services en région du CAFC sont responsables de la gestion des services offerts par les contrôleurs des armes à feu de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. En Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, les contrôleurs des armes à feu nommés par les provinces offrent des services et reçoivent du financement au moyen d'accords de contribution gérés par les Services en région. Les activités relatives à la délivrance de permis, à l'enregistrement et aux services en région sont directement liées à un Bureau central de traitement (BCT) national situé à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, qui assure le soutien pour ces activités. Les services de technologie de l'information appuient et entretiennent le système de délivrance de permis et d'enregistrement du CAFC. Pour une représentation graphique des responsabilités, consulter la ***Section 5.5*** — *Structure organisationnelle*.

5.3 Activités du Centre des armes à feu Canada

Les paragraphes qui suivent décrivent les principales fonctions imposées par la loi ainsi que les principales composantes de l'exécution du Programme.

Rôle du commissaire

Le commissaire aux armes à feu est le dirigeant du CAFC; il est chargé du fonctionnement et de l'administration du CAFC et a la responsabilité globale du Programme canadien des armes à feu. Le commissaire relève du solliciteur général du Canada (Sécurité publique et Protection civile Canada). Depuis l'année civile 2003, le commissaire aux armes à feu est tenu de préparer un rapport annuel sur le Programme des armes à feu qui sera déposé au Parlement.

Rôle du directeur de l'enregistrement

La *Loi sur les armes à feu* définit également les rôles propres au directeur de l'enregistrement des armes à feu. Celui-ci est responsable de la délivrance de certificats d'enregistrement aux propriétaires d'armes à feu et aux entreprises titulaires d'un permis. En outre, le directeur de l'enregistrement des armes à feu dirige le Registre canadien des armes à feu (RCAF) et est responsable de la délivrance de certains permis aux transporteurs d'armes à feu.

Rôle des contrôleurs des armes à feu

Pour la majorité des Canadiens et des Canadiennes, la gestion de la délivrance de permis d'armes à feu est effectuée par les contrôleurs des armes à feu (CAF) nommés par les gouvernements provinciaux. Cependant, la *Loi sur les armes à feu* prévoit que les provinces peuvent refuser de participer à l'administration de cette loi. Dans le cas des provinces et des territoires qui choisissent de ne pas gérer le Programme des armes à feu, la Loi prévoit un autre mécanisme de nomination selon lequel le gouvernement fédéral peut nommer le contrôleur des armes à feu d'une administration en particulier.

Les principales fonctions des CAF consistent à délivrer des permis d'armes à feu aux particuliers et aux entreprises ainsi que des autorisations de transport et de port pour

des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte. Les CAF sont également responsables de la nomination des instructeurs et examinateurs du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (sans restrictions et à autorisation restreinte) et de l'agrément des champs de tir.

Les CAF de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse sont nommés par le gouvernement provincial et s'acquittent des responsabilités qui leur sont conférées en vertu de la *Loi sur les armes à feu* sous la supervision du gouvernement de leur province. Le gouvernement du Canada finance les activités des CAF provinciaux en conformité avec les conditions opérationnelles et financières prévues dans les accords de contribution.

Le CAFC a commencé à exercer les fonctions courantes des CAF en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest à compter de l'exercice 2001-2002. Auparavant, la GRC exerçait les fonctions de CAF dans ces provinces et ces territoires. En 2002-2003, la Colombie-Britannique s'est retirée du Programme et le CAFC est donc maintenant chargé de la fonction de CAF dans cette province. À l'heure actuelle, le CAFC a nommé un CAF, qui travaille à Edmonton (Alberta), responsable des quatre provinces de l'Ouest et des trois territoires (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest). Un deuxième CAF, qui travaille à St. John's, est responsable de Terre-Neuve-et-Labrador.

Bureau central de traitement (BCT)

Le Bureau central de traitement (BCT) est situé à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Il traite les formulaires de demandes de permis et de certificats d'enregistrement et délivre des permis (lorsqu'il n'y a pas de problème en ce qui concerne l'admissibilité) et des certificats d'enregistrement. Le BCT héberge également le centre d'appel sans frais où on répond aux demandes de renseignements du public concernant le Programme et les formulaires et où sont effectuées les cessions d'armes à feu à un nouveau propriétaire.

À compter du 1er avril 2004, les fonctions du centre d'appel et de traitement des données de l'autre centre de traitement, situé à Montréal, pour la province de Québec, ont été regroupées à Miramichi. Cette mesure devrait permettre d'économiser environ 2 M$ par année, tout en maintenant les normes de service actuelles et en assurant un service bilingue efficace.

Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF)

Le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) est la banque de données nationale qui contient les renseignements sur les permis délivrés et les armes à feu enregistrées. Le réseau compte environ 65 serveurs locaux. Le SCIRAF sert de lien entre tous les éléments du Programme canadien des armes à feu, notamment le Bureau central de traitement de Miramichi (Nouveau-Brunswick).

Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED)

Le Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) est un système de la GRC qui met à la disposition des services d'application de la loi des renseignements sur les armes à feu et les permis. On peut accéder au RCAFED dans un environnement contrôlé et sécurisé en effectuant une recherche dans le Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Les données sur les armes à feu et les permis contenues dans le RCAFED sont tenues à jour grâce à une interface vers le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF).

5.4 Relations avec les ministères fédéraux

L'administration du Programme canadien des armes à feu est rendue possible grâce à la participation d'un certain nombre de ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le CAFC a conclu des protocoles d'entente ou des ententes financières avec des ministères qui participent directement à l'exécution du Programme. D'autres ministères sont chargés de certains aspects du Programme qui correspondent spécifiquement à leur mandat, par exemple, le *Code criminel*.

Les principales ententes de partenariat fédérales actuellement en vigueur sont :

Solliciteur général du Canada (Sécurité publique et Protection civile Canada) : la transition au portefeuille du solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada) a énormément changé la nature de la relation du CAFC avec ce ministère. Bien que le Ministère du Solliciteur général, ainsi que les organismes qui composent son portefeuille, aient participé à l'élaboration du Programme canadien des armes à feu, la nouvelle relation que le CAFC entretient avec le Ministère est beaucoup plus profonde. Le CAFC et le Ministère travaillent en étroite collaboration afin d'assurer que la ministre, les parlementaires et les hauts fonctionnaires du gouvernement disposent des renseignements nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

GRC : la GRC gère le CIPC, qui comporte une interface vers le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF). Grâce au CIPC, les contrôleurs des armes à feu peuvent obtenir des services de police des renseignements pertinents qui leur permettent de commencer à enquêter sur un particulier ayant présenté une demande de permis d'armes à feu ou d'exercer un suivi sur un événement auquel est mêlé un titulaire de permis ayant fait l'objet d'un signalement par un service de police. Le RCAFED offre aux organismes d'exécution de la loi un accès aux données sur les permis d'armes à feu et l'enregistrement au moyen de l'interface au CIPC.

Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA) : L'ENSALA est un réseau d'agents qui aident les policiers et les agents d'exécution de la loi à composer avec le problème de la contrebande et du trafic d'armes illégales, notamment la question des crimes violents perpétrés avec une arme à feu. L'ENSALA, dont le territoire couvre tout le Canada, fournit un soutien direct aux policiers de première ligne qui participent à des enquêtes sur des crimes perpétrés avec une arme à feu. Plus particulièrement, les activités de l'ENSALA ont pour but de satisfaire aux objectifs suivants :

- Renforcer la capacité des organismes canadiens d'exécution de la loi de gérer les problèmes de contrebande et de trafic d'armes illégales, notamment la question des crimes violents perpétrés avec une arme à feu;
- Renforcer l'expertise du Canada en matière de collecte de renseignements de nature criminelle sur la circulation illégale des armes à feu;
- Renforcer la capacité du Canada à dépister les armes illégales.

Au début de 2003-2004, l'ENSALA (ainsi que sa base de ressources) a été transférée aux Services nationaux de police, gérés par la GRC.

Ministère de la Justice Canada (MJ) : Le ministre de la Justice est responsable du *Code Criminel*, y compris la Partie III (Armes à feu et autres armes) et des règlements correspondants. L'élaboration de politiques en matière de droit criminel nécessitera une étroite collaboration entre le CAFC et le ministère de la Justice. Ce dernier offre également au CAFC des conseils juridiques ainsi que des services de rédaction et de litiges.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) : L'ASFC est responsable de la gestion de certains éléments du Programme des armes à feu aux frontières canadiennes et de la consignation des renseignements sur les armes à feu que les non-résidents apportent au Canada pendant leur séjour.

Ministère des Affaires étrangères : Le CAFC travaille de concert avec le ministère des Affaires étrangères pour veiller à ce que les engagements internationaux du Canada à l'égard des armes à feu reflètent les priorités nationales canadiennes ainsi que la capacité du Canada à les mettre en œuvre.

Ministère du Commerce international : Le ministère du Commerce international est actuellement responsable de la délivrance de licences d'importation et d'exportation d'armes à feu en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI)*. Le CAFC travaille en étroite collaboration avec le Ministère pour veiller à ce que les importateurs soient informés de leurs obligations en vertu de la *LLEI* et de la *Loi sur les armes à feu*.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) : En tant que locateur du gouvernement, TPSGC conclut des baux au nom des ministères fédéraux. On impose une « cotisation pour les installations » à chaque ministère en fonction de l'importance de sa base salariale; cette cotisation est ensuite directement affectée à TPSGC pour payer les baux du ministère. L'application directe de la cotisation à la base salariale du CAFC est en vigueur depuis 2001-2002.

Service correctionnel du Canada (SCC) et Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) : Le SCC et la CNLC engagent tous deux des coûts découlant de l'application de la Partie III du *Code criminel* (Armes à feu et autres armes). Ces coûts sont liés à l'incarcération et à la libération conditionnelle des contrevenants reconnus coupables, en application de la Partie III du *Code criminel*, d'actes criminels perpétrés avec une arme à feu.

5.5 Structure organisationnelle

CENTRE DES ARMES À FEU CANADA

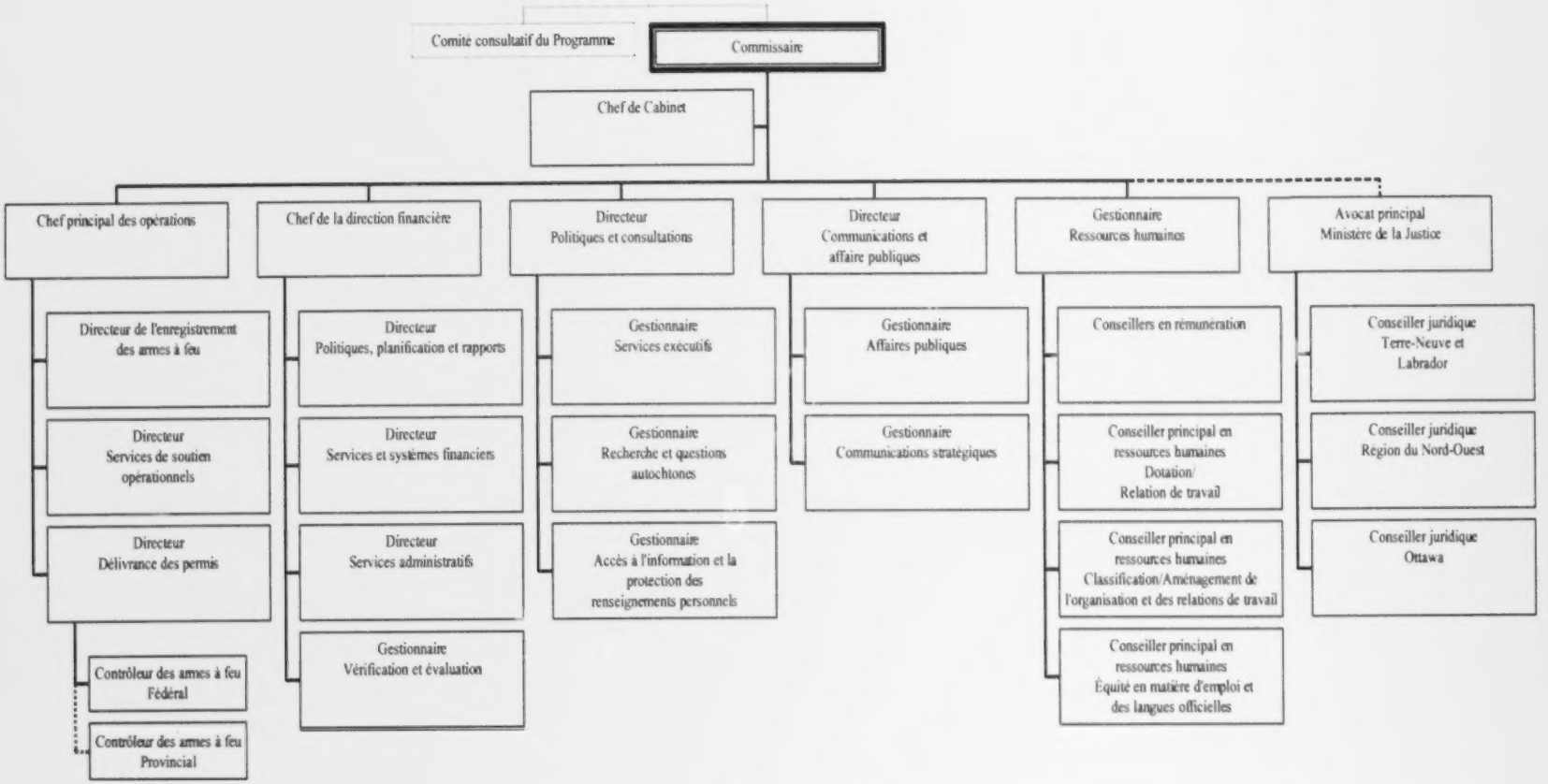

5.6 Dépenses totales prévues : 2004-2005

Secteur d'activité	Dépenses nettes prévues (2004-2005) (en millions de dollars)			2004-2005 (ÉTP)
	Fonctionnement	Contributions	Total pour le secteur	
Administration du Programme canadien des armes à feu	85,8	14,5	100,3	305
Total	**85,8**	**14,5**	**100,3**	**305**

5.7 Dépenses ministérielles prévues

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	**0,0**	**100,3**		
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,0	**0,0**		
Moins recettes disponibles	0,0	**0,0**		
Total — Budget principal	**0,0**	**100,3**		
Rajustements : Budget supplémentaire des dépenses (A) 2003-2004	111,3	**0,0**		
Dépenses nettes prévues (voir tableau 11)	**102.8**	**100,3**		
Moins recettes non disponibles	16,5	**18,2**	27,6	36,7
Plus coûts des services reçus sans frais (voir tableaux 9, 10 et 11)	19,1	**19,4**		
Coût net du Programme	**105.4**	**101,5**		
Équivalents temps plein	**309**	**305**		

Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites.

Le crédit brut total accordé au Programme dans le budget principal des dépenses du ministère de la Justice de 2003-2004 était de 113,1 M$. Si l'on exclut les besoins pour l'ENSALA (4,6 M$) et les installations de TPSGC (2,6 M$), le crédit net du CAFC pour 2003-2004 se chiffrait à 105,9 M$. Le Budget supplémentaire des dépenses (A) a fourni 10 M$ en report de l'exercice 2002-2003, ce qui a porté le crédit du CAFC à 115,9 M$ pour 2003-2004 (comprend la cotisation de 4,6 M$ aux régimes d'avantages sociaux des employés).

Section 6 — Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

L'honorable A. Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada

William V. Baker, commissaire aux armes à feu, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 946-2790

John Brunet, chef de la direction financière, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 948-7408

Denis Fortier, directeur, Politiques, planification et rapports, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 954-2801

Irène Arseneau, directrice intérimaire, Communications et affaires publiques, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 946-3115

Site Web du CAFC : http://www.cfc-cafc.gc.ca

6.2 Législation administrée par le Centre des armes à feu Canada

La ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

Loi sur les armes à feu	1995, ch. 39
Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu	2003, ch. 8

La ministre fait rapport au Parlement concernant l'application des lois suivantes :

Loi sur l'accès à l'information	*L.R.*, ch. A-1 (Président du Conseil du Trésor)
Loi sur la protection des renseignements personnels	*L.R.*, ch. P-21 (Président du Conseil du Trésor)
Loi sur les langues officielles	*L.R.*, ch. 31 (4e suppl.)

6.3 Liste des rapports exigés par la loi et des autres rapports ministériels

RAPPORTS	Format disponible P = copie papier; I = Internet
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu — (Mini guide) — Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, *ses règlements et les documents d'appui*	P, I
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu à l'intention des peuples autochtones du Canada (Questions et Réponses)	P, I
Règlements d'application de la Loi sur les armes à feu *— mars 1998*	P, I
Rapport sur l'administration de la Loi sur les armes à feu *présenté au solliciteur général par le directeur — 2002*	P, I

Annexes

Tableau 1 — Renseignements sur les dépenses du projet

Tableau 2 — Rapport d'étape sur le projet

Tableau 3 — Sommaire des paiements de transfert

Tableau 4 — Renseignements sur les paiements de transfert

Tableau 5 — Source des recettes non disponibles

Tableau 6 — Droits d'utilisation externe

Tableau 7 — Projet de renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu

Tableau 8 — Principales initiatives réglementaires — Centre des armes à feu Canada

Tableau 9 — Coût net du Programme pour le Budget des dépenses de 2004-2005

Tableau 10 — Initiatives horizontales

Tableau 11 — Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral et exigences de dépenses prévues anticipées

TABLEAU 1

Renseignements sur les dépenses du projet

Centre des armes à feu Canada
Administration du Programme canadien des armes à feu :

(en millions de dollars)	*Coût initial estimatif*	*Coût total estimatif actuel*	*Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2004*	*Dépenses prévues 2004-2005*	*Dépenses prévues 2005-2006*	*Dépenses prévues 2006-2007*	*Besoins pour les exercices ultérieurs*
Renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu :							
a) Développement pour la réalisation de la solution — Phase I	32,3	70,0	39,6		Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites.		
b) Activités courantes (15 ans) — Phase II	231,9	360,0					
c) Amélioration de la solution (15 ans)	26,6	81,0					
d) Passif éventuel (coûts liés aux retards)	0,0	32,0					

Nota : Les incertitudes, ainsi que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le cadre duquel le projet a été entrepris, ont donné lieu à des retards dans la mise en œuvre et à des changements considérables quant à la portée du Programme. Le fournisseur a engagé des coûts en dehors du marché officiellement approuvé. Des discussions sont en cours pour déterminer les coûts supplémentaires ainsi que l'approche la plus adéquate pour régulariser la situation et rendre compte du passif éventuel.

Renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) : Le coût total estimatif du Projet de renouvellement du SCIRAF (anciennement appelé Nouveau mode de prestation de services) est réparti en trois volets : a) élaboration du système de la réalisation de la solution de renouvellement du SCIRAF nécessaire pour mettre en œuvre les modifications de nature administrative et technique prévues par le projet de loi C-10A, *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu;* b) coûts d'exploitation permanents; c) besoins pour des améliorations à la solution prévues au cours du cycle de vie des activités permanentes.

Le coût initial estimatif pour 15 ans était évalué à 290,76 M$, sans compter la TPS (mai 2002). Ce montant se ventile comme suit : 32,27 M$ pour la phase de la réalisation de la solution (phase 1), 231,9 M$ pour la phase des activités courantes pour 15 ans (phase 2) et 26,59 M$ pour les améliorations et les changements pendant la période d'activités courantes.

Le Conseil du Trésor a approuvé sans condition la phase de la réalisation de la solution (phase 1) du marché; cependant, les deux autres éléments (activités courantes et améliorations) ont été approuvés à condition que TPSGC fournisse au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) un rapport d'étape sur le projet et que le SCT souscrive aux prochaines phases du marché. L'autorisation actuelle vise la phase de la réalisation de la solution jusqu'au 31 mars 2004 ainsi que la levée d'options.

Depuis le premier budget, le CAFC a acquis de l'expérience à l'égard des exigences précises de la solution opérationnelle, du volume de travail éventuel pour le Programme et d'autres aspects des activités du Programme qui auront une incidence sur l'évaluation initiale des coûts liés au projet de renouvellement du système. Les principales raisons du coût total estimatif actuel sont : un retard de plus de deux ans dans l'adoption du projet de loi C-10A et de ses règlements d'application ainsi qu'un changement à la portée (p. ex., changements à l'infrastructure en raison de la constitution du CAFC en un ministère autonome, élaboration des formulaires finaux, aménagement pour 147 utilisateurs et 20 sites supplémentaires,

exigences supplementaires liées à la nouvelle solution afin de répondre aux normes de sécurité accrues de la GRC pour fournir des données protégées et y accéder, et changements au barème des droits pour le Programme des armes à feu).

Les résultats de l'examen par le gouvernement et les décisions qui en découleront ainsi que la façon dont le CAFC entend procéder pour le SCIRAF pourraient avoir des répercussions : il pourrait être nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour augmenter l'autorisation de financement et apporter des modifications éventuelles au marché en ce qui concerne le projet de renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF).

TABLEAU 2

Rapport d'étape sur le projet

1. DESCRIPTION DU PROJET

Renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu : réalisation de la solution (Phase 1)

La réalisation de la solution (Phase 1) pour le projet de renouvellement du SCIRAF consiste en l'élaboration, la mise en œuvre, l'essai d'acceptation et l'attestation de l'infrastructure du système opérationnel en vue de mettre en œuvre les exigences du Programme telles que prévues dans le projet de loi C-10A et ses règlements. Cette phase comprend l'architecture, les licences des logiciels et la maintenance de ceux-ci, le matériel serveur et sa maintenance, la formation et les services de transition, de migration et de mise en œuvre, ainsi que le soutien pour le renouvellement du SCIRAF.

2. ÉTAPE DU PROJET

Le Conseil du Trésor a autorisé la phase de la réalisation de la solution (phase I) par anticipation le 30 mai 2002. Cependant, les autres phases du marché (activités courantes et améliorations) ont été approuvées à condition que TPSGC fournisse au SCT un rapport à chaque étape et que le SCT souscrive aux prochaine(s) phase(s) du marché. Le 12 juin 2003, le Conseil du Trésor a approuvé la modification du marché en ce qui a trait à la réalisation de la solution (phase 1) jusqu'au 31 mars 2004, y compris la levée d'options.

3. MINISTÈRE DIRECTEUR ET MINISTÈRES PARTICIPANTS

Ministère directeur :	Centre des armes à feu Canada
Autorité contractante :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants :	Gendarmerie royale du Canada Agence des services frontaliers du Canada Ministère des Affaires étrangères Ministère du Commerce international

4. ENTREPRENEURS PRINCIPAUX ET SOUS-TRAITANTS PRINCIPAUX

Entrepreneurs principaux :	*CGI Information Systems & Management Consultants Inc.* *BDP Business Data Services Ltd.*
Sous-traitants principaux :	Bell NexInnovations Aliant Compaq

5. RAPPORT D'ÉTAPE

La phase de la réalisation de la solution du projet de renouvellement du SCIRAF n'est pas encore terminée. Les principaux facteurs ayant une incidence sur cette phase sont : la fin du processus législatif concernant le projet de loi C-10A, la prise des règlements qui s'y rapportent, la prescription des formulaires et la fin de l'examen du Programme des armes à feu par le gouvernement.

6. SOMMAIRE DES DÉPENSES NON RÉCURRENTES

	Dépenses estimatives totales actuelles *(en millions de dollars)*	*Prévision des dépenses au 31 mars 2004 (en millions de dollars)*	Dépenses prévues pour l'exercice 2004-2005 *(en millions de dollars)*	Besoins pour les exercices ultérieurs *(en millions de dollars)*
Projet de renouvellement du SCIRAF : Réalisation de la solution (phase 1)	70,0	39,6	–	–

Nota : Les incertitudes, ainsi que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le cadre duquel le projet a été entrepris, ont donné lieu à des retards dans la mise en œuvre et à des changements considérables quant à la portée du Programme. Le fournisseur a engagé des coûts en dehors du marché officiellement approuvé. Des discussions sont en cours pour déterminer les coûts supplémentaires ainsi que l'approche la plus adéquate pour régulariser la situation et rendre compte du passif éventuel.

TABLEAU 3

Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Contributions				
Administration du Programme canadien des armes à feu	15,6	**14,5**		
Total des contributions	15,6	**14,5**		

Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites.

Contexte

Le CAFC gère deux fonds de programmes de contribution. Il s'est engagé à fournir des fonds aux provinces qui ont choisi d'administrer le Programme des armes à feu elles-mêmes et il établit également des partenariats avec des collectivités ou des organisations (sans but lucratif) autochtones ou autres afin de favoriser la conformité à la *Loi sur les armes à feu* et aux objectifs de sécurité liés à l'utilisation et à l'entreposage des armes à feu. Les modalités régissant les accords provinciaux sont venues à échéance le 31 mars 2004 et les modalités des accords avec les organisations et les collectivités autochtones ou autres viennent à échéance le 31 mars 2005. Le CAFC attend actuellement l'autorisation de prolonger les modalités des accords avec les provinces pour une période de deux ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2006.

Résultats escomptés

Le CAFC, en collaboration avec les provinces, a élaboré des modèles de prestation de services permettant aux provinces de réaliser les activités relatives au Programme dans leur administration. Les priorités de financement et les activités seront axées sur l'exécution et l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et du Programme canadien des armes à feu qui en découle. L'exécution du Programme comprend, entre autres, les activités suivantes :

- Délivrance, renouvellement et révocation de permis d'armes à feu;
- Approbation de certains types de cession d'armes à feu;
- Délivrance d'autorisations de transport (AT) et d'autorisations de port (AP);
- Inspection des entreprises d'armes à feu;
- Agrément des champs de tir;
- Sensibilisation et formation en matière de sécurité.

En établissant un partenariat avec des organisations (sans but lucratif) ou des collectivités autochtones ou autres, le CAFC tente :

- d'améliorer la compréhension du public en ce qui concerne les exigences de la *Loi sur les armes à feu*;
- d'accroître la conformité à la Loi et la participation des collectivités au Programme des armes à feu;
- de faciliter certains processus, notamment le traitement des demandes de permis et d'enregistrement d'armes à feu, en respectant les exigences de la législation sur les armes à feu en vue d'accroître la conformité.

TABLEAU 4

Renseignements sur les paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Contributions				
Administration du Programme canadien des armes à feu				
Contributions accordées aux provinces ou territoires, aux collectivités ou organisations (sans but lucratif) autochtones ou autres	15,6	**14,5**		
Total des contributions	15,6	**14,5**		

Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites.

TABLEAU 5

Source des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	**Recettes prévues 2004-2005**	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Administration du Programme canadien des armes à feu				
- Demandes et renouvellements de permis	12,5	**12,1**	21,5	30,6
- Demandes d'enregistrement	4,0	**6,1**	6,1	6,1
Total des recettes non disponibles	**16,5**	**18,2**	**27,6**	**36,7**

Les remboursements effectués par le CAFC jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004 s'élèvent à environ 6,7 M$. Ces remboursements comprennent, entre autres, la réduction des droits pour les permis des particuliers, la dispense des droits pour l'enregistrement des armes à feu et les versements excédentaires des clients.

Les prévisions des recettes et les recettes prévues pour cette période de planification sont fondées sur le barème des droits au 31 mars 2004. Les recettes prévues tiennent compte de la mise en œuvre, à compter de 2005-2006, du nivellement de la charge de travail pour les permis des particuliers. Les décisions découlant de l'examen du Programme par le gouvernement pourraient avoir une incidence sur les chiffres donnés ci-dessus relatifs aux recettes.

TABLEAU 6
Droits d'utilisation externe

Nom de l'activité d'imposition de droits	Type de droits	Pouvoir d'établissement des droits	Raison de l'imposition ou de la modification des droits	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Processus de consultation et d'examen prévu
Droits pour les permis d'entreprises — modification — nouvelles catégories par activités et rajustement afin de tenir compte de la nouvelle durée des permis, tel qu'il a été modifié dans la *Loi sur les armes à feu* : trois ans pour toutes les entreprises (sauf celles qui vendent des munitions seulement, pour lesquelles la durée de validité est maintenant de cinq ans). Puisqu'il est possible qu'une entreprise obtienne un permis de moins de trois (ou cinq) ans, le Règlement permet le calcul proportionnel des droits au besoin, selon un taux annuel.	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	Dans le cadre du cycle d'évaluation continue	Dépend des résultats de l'examen du Programme par le gouvernement	Le processus de consultation auprès des clients est déjà terminé* — été 2003
Droits d'enregistrement — abrogés	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	Processus de consultation des clients	Dépend des résultats de l'examen du Programme par le gouvernement	Le processus de consultation auprès des clients est déjà terminé*
Autorisations d'importation — abrogées		*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	Processus de consultation des clients	Dépend des résultats de l'examen du Programme par le gouvernement	Le processus de consultation auprès des clients est déjà terminé*
Droits pour le privilège de fabrication de munitions rattaché à un permis d'entreprises sont abrogés pour les titulaires qui sont également titulaires d'un permis de fabrication de munitions délivré en vertu de la *Loi sur les explosifs*.		*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	Processus de consultation des clients		Le processus de consultation auprès des clients est déjà terminé*

Règlement sur les droits applicables aux armes à feu : http://lois.justice.gc.ca/fr/F-11.6/DORS-98-204/index.html

* Les consultations sur les projets de règlements ont été menées avec les autorités provinciales (notamment les contrôleurs des armes à feu), les ministères fédéraux contribuant à la mise en œuvre de la nouvelle loi (notamment la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada), des représentants des services de police et des associations de policiers, des représentants de groupes œuvrant dans le domaine de la santé et de la sécurité publique et de particuliers qui représentent des associations de propriétaires d'armes à feu et de conservation de la faune ainsi que les entreprises d'armes à feu.

TABLEAU 7

Projet de renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu

(voir section 5.5 Nouveau mode de prestation de services dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 du ministère de la Justice)

Contribution à l'organisation	*État de la proposition de renouvellement*	*Date de la mise en œuvre*	*Personne-ressource*
Un premier contrat a été accordé à Team CENTRA, un partenariat entre *CGI Information Systems and Management Consultants Inc.* et *BDP Business Data Services Ltd*, ce dernier étant une unité de la Division des services aux entreprises de la *First Service Corporation*. Il s'agissait d'un contrat concernant le développement de la phase de la réalisation de la solution pour le renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) comprenant l'élaboration, la mise en œuvre, les essais d'acceptation et l'attestation de la solution du système de renouvellement du SCIRAF. La passation des éléments du contrat — à exécuter par l'entrepreneur — qui suivent est assujettie à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor : activités permanentes couvrant le traitement des demandes, gestion du centre d'appel, prestation de services de technologie et de maintenance (notamment soutien à l'égard du matériel et des logiciels, formation des usagers et soutien pour les applications).	En novembre 2003, le CAFC a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de passer à la mise en œuvre d'une solution provisoire en attendant l'application de la solution technique associée au projet de renouvellement du SCIRAF pour 2004-2005. Le CAFC continuera à utiliser le Bureau central de traitement tout en évaluant l'utilité de continuer à le maintenir actif. À l'étude. Dépend des résultats de l'examen du Programme par le gouvernement.	Dépend des résultats de l'examen du Programme par le gouvernement et de la décision concernant la future capacité financière.	Beverley Holloway Chef principale des opérations Téléphone : (613) 957-9603 Télécopieur : (613) 941-1991

TABLEAU 8

Principales initiatives réglementaires — Centre des armes à feu Canada

Législation et règlements	*Résultats prévus*
Les modifications à la *Loi sur les armes à feu* (projet de loi C-10A) et au *Code criminel* ont reçu la sanction royale en mai 2003. Voici les raisons d'être de ces modifications : • faciliter la conformité au Programme des armes à feu par le public; • accroître l'efficacité administrative dans l'application de la Loi et réduire les coûts; • respecter les nouvelles obligations internationales. Grâce à l'adoption du projet de loi C-10A et des règlements en découlant, le CAFC : • mettra en œuvre le traitement par tranche des demandes de renouvellement (nivellement de la charge de travail); • aura recours à des moyens électroniques ou autres pour recevoir du public les demandes de permis, d'enregistrement et d'autorisation et établira un processus de demande préalable d'importation pour les non-résidents; • regroupera ses responsabilités administratives. Les règlements découlant du projet de loi C-10A ont été présentés aux deux chambres du Parlement en juin 2003. La décision concernant l'élaboration future du SCIRAF dépend des résultats de l'examen du Programme par le gouvernement et de la prise des règlements.	L'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi C-10A et des modifications aux règlements connexes permettra au Programme des armes à feu de : • mieux harmoniser ses responsabilités et ses pouvoirs administratifs sous la supervision du commissaire aux armes à feu; (fait) • transférer le poste du directeur de l'enregistrement, ainsi que le Registre canadien des armes à feu, de la GRC au CAFC; (fait) • simplifier le processus de renouvellement des permis grâce à un nivellement de la charge de travail; • simplifier les exigences en matière d'importation et d'exportation, notamment en mettant en œuvre une option de prétraitement des demandes des non-résidents; • favoriser l'utilisation accrue de la nouvelle technologie de la solution opérationnelle afin de mieux servir les clients et de réduire les coûts liés à la prestation de services; • respecter de nouvelles obligations internationales, en particulier le marquage des armes à feu et la réglementation de l'importation de certaines pièces d'armes à feu.

TABLEAU 9

Coût net du Programme pour le Budget des dépenses de 2004-2005

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (budgétaire brut et non budgétaire brut du Budget principal des dépenses plus rajustements)	100,3
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1,8
Cotisations représentant la part des employés aux primes d'assurance et les frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	1,4
Protection des accidents du travail assurée par Ressources humaines Canada	0,0
Autres coûts liés au Programme non remboursés par le CAFC (voir Tableau 11 pour plus de détails)	16,2
	119,7
Moins : Recettes non disponibles	18,2
Coût net du Programme pour 2004-2005	**101,5**

TABLEAU 10

Initiatives horizontales

PROGRAMME CANADIEN DES ARMES À FEU

Profil du Programme

En 1994, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures rigoureuses pour réduire le nombre de tragédies, de blessures ou de décès accidentels attribuables aux armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle des armes à feu en resserant le contrôle des armes à feu. En février 1995, à la suite de consultations auprès d'intervenants, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-68, la Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes. *Le projet de loi a été adopté par le Parlement et a été sanctionné en décembre 1995.*

Les trois composantes principales de la législation initiale applicable au Programme canadien des armes à feu sont les suivantes :

- *La Loi sur les armes à feu, notamment la mise en place d'un système universel de délivrance de permis et d'enregistrement des armes à feu;*
- *La Partie III du Code criminel modifiée, comportant un remaniement des dispositions relatives à la détermination de la peine pour certaines infractions ainsi que la prohibition d'un plus grand nombre d'armes à feu;*
- *Le contrôle de l'importation et de l'exportation d'armes à feu aux frontières.*

Le ***Centre des armes à feu Canada (CAFC)*** *dirige la mise en œuvre du Programme canadien des armes à feu au moyen de protocoles d'entente et d'ententes avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et des collectivités autochtones ou autres. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web du CAFC, à l'adresse suivante : http://www.cfc-cafc.gc.ca.*

Historique des dépenses engagées par le gouvernement fédéral et dépenses prévues (coûts directs et indirects) :

Dépenses antérieures : de 1995-1996 à 2002-2003		*813,8 M$*
Prévision des dépenses : 2003-2004		*121,9 M$*
Dépenses prévues : 2004-2005		*119,7 M$*
	Total :	*1 055,4 M$*
Recettes nettes : de 1995-1996 à 2004-2005		*(105,7) M$*
Coûts nets pour le Programme — fin d'exercice 2004-2005		*949,7 M$*

Efforts de partenariat

Partenaires	Dépenses prévues (en millions de dollars)		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	(Coûts directs et indirects)		
Organismes et ministères fédéraux			
▪ *Centre des armes à feu Canada (directeur)*	78,0		
▪ *Solliciteur général du Canada*	0,3		
▪ *Ministère de la Justice*	5,0		
▪ *Gendarmerie royale du Canada*	1,0		
▪ *GRC — Équipe nationale de soutien à l'application de la* Loi sur les armes à feu	4,6		
▪ *Agence des services frontaliers du Canada*	4,2		
▪ *Service correctionnel du Canada*	7,8		
▪ *Commission nationale des libérations conditionnelles*	0,9		
▪ *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*	1,9		
▪ *Ministère des Affaires étrangères*	0,0		
▪ *Ministère du Commerce international*	0,0		
Autres ministères fédéraux	1,5		
▪ *Développement des ressources humaines Canada, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Commissariat à l'information du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor*			
Gouvernements provinciaux	13,5		
▪ *Provinces participantes : Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard*			
Collectivités autochtones et autres	1,0		
Total :	***119,7***		

Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites.

Rôles, responsabilités et structures de gouvernance

Programme canadien des armes à feu

Les points qui suivent constituent une brève description des rôles et des responsabilités du CAFC et de ses partenaires :

Centre des armes à feu Canada (ministère directeur)
Le Centre des armes à feu Canada a pour mission d'accroître la sécurité publique par la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables des armes à feu au Canada, pour ainsi aider à réduire les décès et les blessures par balle et la menace que posent les armes à feu. Le Centre apporte aussi son expertise et fournit des renseignements cruciaux aux corps policiers et à d'autres organismes en matière de prévention et d'enquêtes

relatives aux crimes commis avec des armes à feu et à la mauvaise utilisation de celles-ci au Canada et à l'échelle internationale.

Ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada)
Le Solliciteur général assure la liaison entre le Cabinet de la ministre et les hauts fonctionnaires du Solliciteur général et du CAFC. Le CAFC et le Ministère travaillent en étroite collaboration afin d'assurer que la ministre, les parlementaires et les hauts fonctionnaires du gouvernement disposent des renseignements nécessaires pour évaluer le mieux possible le Programme.

Ministère de la Justice
Le ministre de la Justice est responsable du Code criminel, *y compris la Partie III (Armes à feu et autres armes) et des règlements correspondants. Par conséquent, l'élaboration de politiques sur des questions relevant du droit criminel nécessite une étroite collaboration entre le CAFC et le ministère de la Justice. Ce dernier offre également au CAFC des conseils juridiques et des services de rédaction et de litiges.*

Gendarmerie royale du Canada
La GRC gère le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), qui comporte une interface vers le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF). Grâce au CIPC, les contrôleurs des armes à feu peuvent obtenir des services de police des renseignements pertinents qui leur permettent de commencer à enquêter sur un particulier ayant présenté une demande de permis d'armes à feu ou d'exercer un suivi sur un événement auquel est mêlé un titulaire de permis ayant fait l'objet d'un signalement par un service de police. Le Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) offre aux organismes d'exécution de la loi un accès aux données sur les permis d'armes à feu et l'enregistrement au moyen de l'interface au CIPC. La GRC est également responsable de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu *(ENSALA). L'ENSALA fournit un soutien direct aux responsables de l'application de la loi de première ligne qui participent à des enquêtes sur la contrebande et le trafic d'armes illégales, notamment la question des crimes violents perpétrés avec une arme à feu.*

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
L'ASFC est responsable de la gestion de certains éléments du Programme des armes à feu aux frontières canadiennes, notamment de la consignation des renseignements sur les armes à feu que des non-résidents apportent au Canada.

Service correctionnel du Canada (SCC) et Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
Le SCC et la CNLC engagent tous deux des coûts découlant de l'application de la Partie III du Code criminel *(Armes à feu et autres armes). Ces coûts sont liés à l'incarcération et à la libération conditionnelle des contrevenants reconnus coupables, en application de la Partie III du* Code criminel, *d'actes criminels perpétrés avec une arme à feu.*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
En tant qu'autorité chargée de la passation des marchés pour le gouvernement fédéral, TPSGC aide le CAFC à veiller à la validité juridique des marchés et à maintenir les normes de prudence, de probité et d'équité du gouvernement dans le cadre d'interactions avec le secteur privé. Il lui fournit également un appui administratif et opérationnel sur des questions touchant l'approvisionnement, les modifications de marchés, etc. À titre de locateur du gouvernement, TPSGC s'occupe également de conclure des baux au nom du CAFC.

Ministère des Affaires étrangères
Le CAFC travaille de concert avec le ministère des Affaires étrangères pour veiller à ce que les engagements internationaux du Canada à l'égard des armes à feu reflètent les priorités nationales canadiennes ainsi que la capacité du Canada à les mettre en œuvre.

Ministère du Commerce international
Il délivre des licences d'importation et d'exportation d'armes à feu en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI). *Le CAFC travaille en étroite collaboration avec le Ministère pour veiller à ce que les importateurs soient informés de leurs obligations en vertu de la* Loi sur les armes à feu.

Autres ministères fédéraux

Les ministères fédéraux qui suivent n'interviennent pas directement dans l'exécution du Programme canadien des armes à feu.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)
DRHC a doté les postes du Bureau central de traitement (BCT) pour le CAFC au début, et les coûts directs découlant du fonctionnement du BCT lui ont été remboursés. Le CAFC s'est chargé de la gestion directe (personnel et fonctionnement) du BCT en 2001-2002. Ni l'un ni l'autre des ministères qui ont remplacé le ministère du Développement des ressources humaines (Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada) ne jouent un rôle direct dans le cadre du Programme canadien des armes à feu.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Il s'occupe d'enquêter sur les plaintes concernant le Programme canadien des armes à feu.

Commissariat à l'information du Canada
Il s'occupe d'enquêter sur les plaintes des personnes qui demandent des renseignements sur le registre des armes à feu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information *(AI).*

Secrétariat du Conseil du Trésor
Il vérifie les contributions qui couvrent les primes et les dépenses liées aux régimes d'assurance des employés, notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique.

Gouvernements provinciaux
La Loi sur les armes à feu *offre à toutes les provinces et à tous les territoires la possibilité de gérer, dans leur ressort respectif, des activités relevant du Programme des armes à feu. Le CAFC, en collaboration avec les provinces, a élaboré des modèles de prestation de services pour l'exécution des activités du Programme. Les coûts engagés par les provinces qui choisissent de gérer le Programme sont remboursés. Actuellement, les provinces qui gèrent le Programme sont : la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario.*

Collectivités autochtones et autres
Le CAFC établit des partenariats avec des collectivités ou des organisations (sans but lucratif) autochtones ou autres afin de favoriser la conformité à la Loi sur les armes à feu *et aux objectifs de sécurité liés à l'utilisation et à l'entreposage des armes à feu. Grâce à ces partenariats, le CAFC cherche à accroître la connaissance de chacun en ce qui a trait aux exigences de la* Loi sur les armes à feu, *à favoriser la participation des collectivités au Programme des armes à feu et la conformité à la Loi, à faciliter les processus, notamment les demandes de permis et l'enregistrement des armes à feu, tout en respectant les exigences de la législation sur les armes à feu afin d'accroître la conformité.*

Résultats partagés

Sécurité dans les foyers et dans les rues au Canada.

TABLEAU 11

Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral et exigences des dépenses prévues anticipées

ORGANISATION	***DÉPENSES ANTÉRIEURES (de 1995-1996 à 2002-2003) (en millions de dollars)***	Prévision des dépenses 2003-2004 ***(en millions de dollars) au 23 mars 2004***	***DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005 (en millions de dollars)***	***DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006 (en millions de dollars)***	***DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007 (en millions de dollars)***	***DÉPENSES TOTALES ACTUELLES ET PRÉVUES***
Coûts directs :						
Centre des armes à feu Canada	459,8	79,5	78,0			
Autres ministères fédéraux (coûts remboursés par le CAFC) :						
Agence des services frontaliers du Canada	15,5	1,7	1,7			
Gendarmerie royale du Canada	104,3	5,1	5,0			
Développement des ressources humaines Canada	32,7	0,0	0,0			
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1,4	0,1	0,1			
Ministère de la Justice	0,0	0,8	1,0			
Paiements de transfert aux provinces	151,8	15,4	13,5			
Paiement de contributions aux collectivités autochtones ou autres	1,1	0,2	1,0			
Total des coûts directs :	*766,6*	*102,8*	*100,3*			
Coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada :						
Ministère des Affaires étrangères et ministère du Commerce international (1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada) (2)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
Ministère de la Justice (3)	9,5	0,4	0,0	0,0	0,0	
Service correctionnel du Canada (4)	12,5	7,8	7,8	7,8	7,8	
Gendarmerie royale du Canada (5)	3,8	0,7	0,0	0,0	0,0	
Gendarmerie royale du Canada - ENSALA (6)	0,0	4,6	4,6	4,6	4,6	
Commission nationale des libérations conditionnelles (7)	2,4	0,9	0,9	0,9	0,9	
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (8)	7,8	1,9	1,8	0,0	0,0	
Agences des services frontaliers du Canada (anciennement Agence des douanes et du revenu du Canada) (9)	6,9	0,6	2,5	-	-	
Autres (10)	4,0	1,9	1,5	0,1	0,1	
Total des coûts indirects :	*47,2*	*19,1*	*19,4*			
TOTAL DES COÛTS POUR LE PROGRAMME	*813,8*	*121,9*	119,7			
Recettes nettes (11)	(71,0)	(16,5)	(18,2)	(27,6)	(36,7)	
COÛTS NETS POUR LE PROGRAMME	*742,8*	*105,4*	*101,5*			

Le CAFC attend actuellement les résultats de l'examen du Programme effectué par le gouvernement après quoi il se présentera à nouveau devant le Cabinet en 2004-2005 pour confirmer les exigences de financement continues pour le CAFC et le Programme. C'est la raison pour laquelle les dépenses prévues pour 2005-2006 et 2006-2007 ne sont pas inscrites.

Explication des coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada :

Les explications suivantes ont été fournies par les partenaires fédéraux du CAFC pour documenter les besoins estimatifs prévus de dépenses pour l'exécution du Programme des armes à feu. Ces dépenses prévues ne sont pas remboursées par le CAFC. Nota : Les dépenses sont arrondies à la centaine de millier près. Par exemple, 75 000 $ est arrondi au chiffre supérieur de 0,1 m illion de dollars alors que 45 000 $ est arrondi au chiffre inférieur de 0,0 million de dollars.

1. **Ministère des Affaires étrangères et ministère du Commerce international :** Les dépenses prévues d'environ 40 000 $ sont liées au traitement des licences d'importation d'armes à feu en 2003-2004, qui continueront d'exister jusqu'à ce que le règlement du CAFC sur l'importation et l'exportation soit en vigueur (entrée en vigueur prévue en 2004-2005). L'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*, a déclaré avoir dépensé 45 000 $ depuis mai 2001.

2. **Ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada)** : Les dépenses prévues représentent les exigences ministérielles fixées à la suite de l'intégration du CAFC au portefeuille des ministères qui relèvent du Solliciteur général du Canada (Sécurité publique et Protection civile Canada). Ces ressources ont été transférées du ministère de la Justice en 2003-2004.

3. **Ministère de la Justice :** À la suite de la désignation du CAFC comme ministère, les Services juridiques ministériels du CAFC sont demeurés sous la responsabilité du ministère de la Justice. À compter de 2003-2004, le CAFC a remboursé au MJ les coûts relatifs aux services juridiques. La représentation par un avocat est offerte à Ottawa, à Edmonton et à St. John's. En outre, comme le CAFC n'avait pas de système ministériel distinct lorsqu'il est devenu un ministère, le MJ a convenu de fournir le soutien aux systèmes pour ce qui est des ressources financières, des ressources humaines, des services de la paye, etc., jusqu'à ce que le CAFC ait mis en place ses propres systèmes. Le MJ a convenu de supporter ces coûts pour 2003-2004, mais il recouvrera ces dépenses auprès du CAFC à partir de l'exercice 2004-2005.

4. **Service correctionnel du Canada (SCC)** : Le SCC dépose, avec les autres organismes centraux, un Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations (PNILO) annuel qui permet d'évaluer les besoins en ressources pour les locaux et les contrevenants en fonction d'une prévision de l'incidence potentielle de la législation existante et de la nouvelle législation. Selon ce plan, le SCC prévoit avoir besoin de loger l'équivalent d'environ 275 détenus pour des condamnations, en vertu du *Code criminel*, portant sur des infractions relatives aux armes à feu. Le SCC n'est pas en mesure d'identifier et de suivre le type et le nombre de contrevenants ni de donner le nombre exact de jours-lits utilisés ayant un lien avec l'application de la législation sur les armes à feu.

5. **Gendarmerie royale du Canada** : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2003-2004 comprennent la cotisation pour les installations que les organismes centraux retiennent de façon centralisée afin que TPSGC soit en mesure de payer, entre autres, les baux. À la suite d'une nouvelle révision effectuée par la GRC en ce qui concerne les dépenses des années antérieures en 1996-1997 et 1997-1998, un redressement comptable de 3,7M$ a été réalisé pour refléter la nouvelle répartition des coûts directs entre la GRC et le CAFC.

6. **Gendarmerie royale du Canada — Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA)** : Avant 2003-2004, toutes les dépenses de l'ENSALA étaient attribuées au CAFC et incluses dans ses coûts directs. Le 1er avril 2003, l'ENSALA a été transférée à la Division des services nationaux de police de la GRC. Le niveau de dépenses prévues reflète les besoins de fonds nécessaires pour que l'ENSALA puisse poursuivre ses activités.

7. **Commission nationale des libérations conditionnelles** : Les besoins pour les dépenses prévues sont liées aux modifications au *Code criminel* découlant de l'adoption des dispositions législatives sur les armes à feu et du fait que les contrevenants coupables d'infractions commises avec une arme à feu purgeront des peines plus longues, ce qui signifie davantage d'examens en vue d'une libération conditionnelle.

8. **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada** : Les dépenses prévues portent sur la cotisation pour les installations retenue de façon centralisée par les organismes centraux pour que TPSGC soit en mesure de payer, entre autres, les baux des édifices et des installations occupées par le personnel du CAFC, notamment le Bureau central de traitement de Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Comme le niveau des primes d'installation est déterminé par la base salariale d'un ministère, le montant de la cotisation pour les installations pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 n'est pas connu pour le moment; il le sera lorsque la base salariale du CAFC pour ces exercices et ceux qui suivront sera établie.

9. **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** : Les dépenses prévues pour le Programme représentent les activités permettant de déterminer la validité des permis et des certificats d'enregistrement, d'évaluer les risques relatifs à l'importation d'armes à feu personnelles, de percevoir, au nom du CAFC, des droits temporaires pour l'enregistrement et les permis et d'attester les autorisations d'importation et d'exportation, ainsi que d'examiner, de vérifier et de confirmer l'importation commerciale des armes à feu et le désenregistrement des armes à feu exportées de façon permanente hors du Canada. La répartition des ressources pour les dépenses prévues pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 sera négociée par l'ASFC et le CAFC.

10. **Autres** : Les ministères qui suivent ne participent pas couramment à l'exécution du Programme des armes à feu : Développement des ressources humaines Canada (DRHC); Commissariat à l'information; Commissariat à la protection de la vie privée. **DRHC** a procédé à la première dotation des postes au Bureau central de traitement (BCT) au nom du CAFC, et les coûts directs engagés lui ont été remboursés. Les dépenses indirectes antérieures de DRHC ont été signalées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 du ministère de la Justice. Le CAFC a pris en charge la gestion directe du BCT (personnel et activités sur place) en 2001-2002. En 2003-2004, DRHC prévoit des dépenses d'environ 23 000 $, c'est-à-dire 14 000 $ en coûts directs remboursés par le CAFC et 9 000 $ en coûts indirects liés aux coûts pour la séparation finale des anciens employés et la formation. Des dépenses de 2 000 $ liées au déplacement d'un ancien employé sont prévues pour l'exercice 2004-2005. Aucune dépense n'est prévue pour l'exercice 2005-2006 et les exercices suivants par les ministères qui ont remplacé DRHC, soit Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Le **Commissariat à l'information** signale des dépenses annuelles prévues de 85 200 $ pour la présente période en prévision d'enquêtes pour des plaintes de personnes demandant des renseignements sur le registre des armes à feu en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le **Commissariat à la vie privée** indique qu'il n'est pas en mesure de prévoir les dépenses liées à d'éventuelles enquêtes sur des plaintes relatives au Programme des armes à feu. Le **Secrétariat du Conseil du Trésor** supervise le paiement des contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique. Cette dépense figurait auparavant dans le RPP et le Rapport ministériel sur le rendement du ministère de la Justice. Cette contribution est exclue du calcul du régime d'avantages sociaux des employés payé et signalé par les ministères.

11. **Recettes** : Les recettes sont versées au Trésor, et le CAFC ne peut y accéder pour combler l'écart des dépenses. Les remboursements effectués par le CAFC jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004 s'élèvent à environ 6,7 M$. Ces remboursements comprennent, entre autres, la réduction des droits pour les permis des particuliers, la dispense des droits pour l'enregistrement des armes à feu et les versements excédentaires des clients. Les prévisions des recettes et les recettes prévues pour cette période de planification sont fondées sur le barème des droits au 31 mars 2004. Les recettes prévues tiennent compte de la mise en œuvre, à compter de 2005-2006, du nivellement de la charge de travail pour les permis des particuliers. Les décisions découlant de l'examen du Programme par le gouvernement pourraient avoir une incidence sur les chiffres donnés ci-dessus relatifs aux recettes.

Index

A

Accroître l'efficacité des activités 18
Activités 9, 15, 17, 18, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 43, 55, 66, 67
Agence des services frontaliers du Canada1, 4, 15, 17, 35, 45, 53, 62, 65, 67
Alberta 15, 32, 33
Amélioration de la vérification des antécédents 12
Amélioration et innovation.....11, 21
Améliorer l'infrastructure de la technologie de l'information.....23
Améliorer la prestation des services 18
Appui au système judiciaire et juridique.....21
Avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique 4, 21, 23, 27, 29, 31
Avantages du Programme des armes à feu.....11
Avocat principal.....36

B

BDP Business Data Services Ltd.....43, 45, 55
Bureau central de traitement.....32, 33, 55, 62, 67

C

Cadre de responsabilisation de gestion 4, 24, 25, 28, 29
CGI Information Systems and Management Consultants Inc 43, 55
Chef de la direction financière.....31, 36, 39
Chef principal des opérations.....25, 31, 36, 39
Code criminel.....9, 34, 35, 40, 43, 57, 61, 62, 66
Colombie-Britannique 15, 32, 33
Comité consultatif du Programme.....4, 36
Commissaire aux armes à feu 1, 3, 19, 32, 39, 57
Commissariat à l'information.....62, 67
Commissariat à la vie privée.....67
Commission nationale des libérations conditionnelles 35, 62, 65, 66
Communications et Affaires publiques 31, 36, 39
Conseil du Trésor.....31, 40, 43, 44, 45, 55
Consultations 2, 9, 16, 18, 25, 28, 53, 61
Contributions accordées aux provinces ou territoires, aux collectivités ou organisations (sans but lucratif) autochtones ou autres 49
Contrôle aux frontières.....9, 61
Contrôleur des armes à feu4, 12, 13, 15, 17, 32, 33, 34, 53, 63
Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu 4, 12, 23, 33
Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte 12
Coûts pour une période de dix ans 15

D

Délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu 11, 21, 22, 27, 29
Délivrance de permis aux propriétaires et aux entreprises d'armes à feu.....21, 22, 27, 29
Demandes d'enregistrement 51
Demandes et renouvellements de permis..... 51
Dépenses non récurrentes..... 46
Développement des ressources humaines Canada 62, 65, 67
Directeur de l'enregistrement des armes à feu3, 25, 32, 55
Droits d'utilisation externe 53
Droits pour les permis d'entreprises..... 53

E

Enregistrement des armes à feu 9, 10, 11, 13, 21, 23, 29, 31, 32, 61, 62, 67
ENSALA..... 14, 15, 25, 34, 35, 37, 62, 63, 65, 66
Entreprises 27
Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu*14, 15, 25, 34, 35, 37, 62, 63, 65, 66
Examen du Programme canadien des armes à feu par le gouvernement 4, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 44, 45, 51, 53, 55, 57

F

Finances et Administration..... 31

G

Gendarmerie royale du Canada1, 3, 4, 14, 15, 17, 25, 33, 34, 35, 44, 45, 53, 57, 62, 65, 66
Gouvernance 25, 31, 62
Gouvernements provinciaux..... 32
GRC 1, 3, 4, 14, 15, 17, 25, 33, 34, 35, 44, 45, 53, 57, 62, 65, 66

I

Initiative de nature législative ou réglementaire 16
Initiatives horizontales..... 61
Intervenant.....9, 11, 16, 18, 21, 23, 24, 28, 61

L

Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes 9, 61
Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu 40, 43
Loi sur les armes à feu 1, 3, 4, 9, 10, 11, 12, 15, 21, 22, 23, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 40, 47, 53, 57, 61, 62

M

Mandat 10
Manitoba 15, 32, 33
Ministère de la Justice 1, 9, 32, 35, 55, 62, 63, 65, 66, 67
Ministère des Affaires étrangères 4, 35, 45, 62, 63, 65, 66
Ministère du Commerce international 4, 35, 45, 62, 63, 65, 66
Ministere du Solliciteur général 34, 62, 63, 65, 66
Mission 10, 62
Mode de prestation de services 43, 55
Modernisation des RH 21, 24, 25, 28

N

Nouveaux défis 17
Nunavut 15, 32, 33

O

Organisations et les collectivités autochtones ou autres 47, 61

P

Paiements de transfert 47, 49
Plan d'action du programme de contrôle des armes à feu 2, 9, 16
Plan d'amélioration continue 15, 18, 22, 29
Plans et priorités par résultat stratégique 21
Politiques et Consultation 31, 36
Président-directeur général 3
Prise des règlements 45, 57
Projet de loi C-10A .. 1, 3, 9, 23, 43, 44, 45, 59, 67
Projet de loi C-68 ..... 9, 61
Protocoles d'entente 34, 61

R

Rapport annuel du commissaire 25, 26, 32
Rapport au parlement 19, 25
Rapport ministériel sur le rendement 19, 25, 27, 28, 67
Rapport sur les plans et les priorités 1, 4, 19, 25, 31, 55, 67
Rapports sur le rendement au Parlement 19
RCAFED 13, 27, 34, 62
Recettes 24, 37, 51, 59, 61, 65, 67
Recettes non disponibles 37, 51
Registre canadien des armes à feu en direct 13, 27, 34, 62
Règlement sur les droits applicables aux armes à feu 53
Règlements, prise des 45, 57
Relations avec les ministères fédéraux 34
Renforcer la gestion des ressources humaines et financières 18
Renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu 43, 44, 57
Repérages d'armes à feu 14
Responsabilités 9, 25, 32, 33, 34, 57, 62
Rssources financières 18, 66
Ressources humaines 17, 18, 24, 25, 31, 59, 62, 67
Résultats stratégiques et priorités 21
Rôles 32, 62

S

Saskatchewan 15, 32, 33
SCIRAF 12, 14, 15, 33, 34, 43, 44, 45, 46, 55, 57, 62
Secrétariat du Conseil du Trésor 43, 55, 59, 62, 67
Sécurité dans les foyers et dans les rues ... 21, 64
Sécurité publique et de la Protection civile du Canada 1, 3, 10, 39
Sécurité publique et Protection civile Canada 1, 2, 3, 10, 32, 34, 39 62, 65, 66
Sensibilisation et formation en matière de sécurité 47
Service correctionnel du Canada 35, 62, 63, 65, 66
Services en région 27, 31, 32
Services juridiques 31, 36, 66
Solliciteur général du Canada 1, 2, 32, 34, 62, 63, 65, 66
Structure de responsabilisation 31
Structure du secteur d'activité 31
Système canadien d'information relativement aux armes à feu 12, 14, 15, 33, 34, 43, 44, 45, 46, 55, 57, 62

T

Team CENTRA 43, 55
Technologie de l'information 4, 17, 21, 32
Terre-Neuve-et-Labrador 15, 32, 33
Territoires du Nord-Ouest 15, 32, 33
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ... 35, 37, 43, 45, 59, 62, 63, 65, 66, 67

V

Valeurs 11
Vérificatrice générale 9, 16

Y

Yukon 15, 32, 33